

METZ

Service des Marchés Publics,
Délégation de Service Public

RAPPORTS ANNUELS 2006

des délégataires de
service public



SOMMAIRE

I - RAPPORTS ANNUELS DES DELEGATIONS DE SERVICES PUBLICS

1.1 – STATIONNEMENT

<i>Parking Arsenal</i>	<i>p</i>	5
<i>Parking Cathédrale</i>	<i>p</i>	8
<i>Parking Coislin</i>	<i>p</i>	11
<i>Parking Gare-Charles De Gaulle</i>	<i>p</i>	13
<i>Parking Maud'huy</i>	<i>p</i>	16
<i>Parking St-Thiébault</i>	<i>p</i>	19
<i>Parking Théâtre</i>	<i>p</i>	22
<i>Parking République</i>	<i>p</i>	25
<i>Stationnement sur voirie</i>	<i>p</i>	28

1.2 - SPORT ET CULTURE

<i>Les Arènes</i>	<i>p</i>	33
<i>Le Golf</i>	<i>p</i>	38
<i>Les Trinitaires</i>	<i>p</i>	43
<i>Studios d'enregistrement</i>	<i>p</i>	47

1.3 – EAU POTABLE	<i>p</i>	52
-------------------	----------	----

1.4 – CHAUFFAGE URBAIN	<i>p</i>	66
------------------------	----------	----

1.5 – CREMATORIUM	<i>p</i>	72
-------------------	----------	----

IV – RAPPORTS PRODUITS PAR LA CA2M

4.1 - RAPPORT DE LA CA2M SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE
D'ELIMINATION DES DECHETS

4.2 - RAPPORT D'ACTIVITE D'HAGANIS

V - RAPPORT D'ACTIVITE DES SOCIETES ANONYMES D'ECONOMIE MIXTE LOCALE (SAEML) FIM ET SOMERGIE

5.1 – RAPPORT D'ACTIVITE DE METZ-TECHNOPOLE

5.2 - RAPPORT D'ACTIVITE DE LA FOIRE INTERNATIONALE DE METZ

5.3 – RAPPORT D'ACTIVITE DE SOMERGIE

STATIONNEMENT



PARKING ARSENAL

1) VIE JURIDIQUE DU CONTRAT

1.1 – Le délégataire du service

Il s'agit de la société par actions simplifiée Parcs GFR dont le siège social est situé 1, avenue Ney à METZ.

1.2. Date d'entrée en vigueur du contrat

Convention en date du 19 août 1963 concernant la construction et l'exploitation d'un parc à voitures automobiles et d'un centre commercial souterrain à l'Esplanade de Metz : la présente convention est conclue pour la durée du bail c'est-à-dire 99 années qui commenceront le 1^{er} avril 1963 pour finir le 31 mars 2062.

1.2. Date de fin du contrat

31 mars 2062.

2) L'EXPLOITATION DU SERVICE EN 2006

2.1 – La nature du service exploité

La S.A.S. Parcs GFR assure l'exploitation des 1650 emplacements de stationnement souterrains du parc Arsenal ainsi que la gestion des 28 cellules commerciales de la galerie marchande qui fait la liaison entre le parking et les Galeries Lafayette.

2.2 – Accessibilité du parc

Jusqu'au 30 avril 2006, les modalités d'accessibilité ont été les suivantes :

Du lundi au samedi inclus : de 7 h à 22 h et plus lors de spectacles à l'Arsenal.

Dimanches et jours fériés : de 14 h à 20 h.

Hors horaires d'ouverture : ce parc est doté des automatismes permettant de sortir sa voiture 24 h/24 h avec le ticket d'entrée

L'accès aux titulaires d'une carte d'abonnement est permanent.

Depuis le 1^{er} mai 2006, le parc est ouvert 24 h /24 h et 365 jours par an, tant aux abonnés qu'à la clientèle.

2.3 – Le nombre de salariés affectés au service

7 personnes sont affectées au service exploitation et au péage.

Le nettoyage est assuré quotidiennement par une entreprise spécialisée.

L'entretien et la maintenance ont représenté 2210 heures en 2006 réparties entre le personnel du délégataire et les interventions d'entreprises spécialisées dans les domaines suivants : matériels de péage, serrurerie, portails, réfection des sols, sécurité (incendie, extincteurs...), vidéosurveillance, pompes de relevage, travaux de peinture, électricité, OTIS pour les escalators.

La surveillance est assurée dans les zones entrées et sorties des véhicules avenue Ney et boulevard Poincaré par des caméras haute définition.

La galerie commerciale et les accès piétons vers le centre-ville sont sous surveillance caméras mais bénéficient également de la présence d'un gardien.

Une caméra est également présente à l'accès piétons Arsenal.

Le gardiennage est renforcé par la présence d'un agent les mercredis et samedis de 10 h à 19 h. Cet effectif est maintenu tous les jours selon l'insécurité constatée, notamment durant les foires ou les congés scolaires.

2.4 – Les travaux réalisés en 2006

Travaux d'entretien :

- entretiens préventifs normaux et de sécurité : pompes, chauffage, climatisation, curage des fosses de relevage et du séparateur à hydrocarbures au niveau – 3
- reprise des gaines de ventilation, réfection des drains dans les gaines de ventilation
- vitres des portes aux sorties piétons
- entretiens usuels et contrôles effectués par les diverses entreprises et organismes de contrôle
- reprise de béton sur les caniveaux et le sol
- gros entretien sur les escalators
- travaux de sécurité sur les portails automatiques
- désinsectisation et dératisation
- travaux extraction d'air aux accès piétons
- réfection de la détection incendie

Travaux de renouvellement :

- détecteurs C.O remplacés
- blocs d'éclairage de secours
- matériel informatique de gestion

Travaux de modernisation :

- poursuite de l'informatisation : logiciels, formation
- travaux de renforcement de la sécurité électrique
- travaux de renforcement de la détection CO
- renforcement de la détection incendie

3) L'ACTIVITE COMMERCIALE

3.1 - Les chiffres clés du service

Nombre d'abonnements	1 062 dont 191 places réservées au 31/12/2006 contre 1065 en 2005
Nombre de sorties horaires	807 057 en 2006, contre 812 188 en 2005, soit en légère diminution (-0,63%)
Période de saturation du parc	en 2006, le parc est rempli à 100 % durant 213 h sur l'année (hors dimanches et jours fériés) soit 0,71 h par jour en moyenne saturation : 2 à 3 h les samedis après-midi et 1 h les mercredis après-midi

3.2 – Les observations des usagers

Les usagers de ce parc ont généralement une appréciation favorable sur ce parc :

- . circulation spacieuse,
- . places de stationnement larges,
- . liaisons directes, à l'abri, avec l'Arsenal et les Galeries Lafayette,
- . sorties des véhicules proches de l'accès autoroutier,
- . surveillance et vidéosurveillance renforcée,
- . programme de rénovation continu : éclairage renforcé, sonorisation et musique d'ambiance, acceptation la carte bancaire.

4) INFORMATIONS FINANCIERES

4.1 – Les tarifs

Depuis le 1er juillet 2005, le tarif horaire est de 1,40 €

Le fractionnement des deux premières heures en tranches de 30 minutes est en vigueur dans ce parc.

Le tarif des abonnements n'a pas varié depuis le 1er décembre 2002 :

Abonnement mensuel	88 €
Abonnement trimestriel	250 €
Abonnement annuel	932 €

4.2 – Compte de résultat (en H.T.)

	2004	2005	2006	2005/2006
Chiffre d'affaires (en € H.T.)	3 260 252	3 328 716	3 423 619	2,85%
Dont recettes horaires	2 126 012	2 036 483	2 125 393	+ 4,36%
Dont recettes abonnés	877 366	914 396	1 015 347	+ 11,04%
Résultat d'exploitation	1 948 888	1 613 975	- 187 761	

Le résultat d'exploitation présente un solde négatif de 187 761 € représentant la prise en charge par les structures existantes au prorata de leur chiffre d'affaires des coûts afférents à la réorganisation de Parcs G.F.R. en l'occurrence, le développement d'activités dans d'autres régions, le rachat de sociétés extérieures, notamment sur Bordeaux.

5) LES ADAPTATIONS A ENVISAGER POUR AMELIORER LE SERVICE PUBLIC

Le parking se trouve dans un bon état général. Une rénovation d'ensemble est en cours en même temps que l'extension de 621 places dont l'achèvement est prévu en octobre 2007.



PARKING CATHEDRALE

1) VIE JURIDIQUE DU CONTRAT

1.1 – Le délégataire du service

Il s'agit de la Société VINCI PARK 61, avenue Jules Quentin, 92000 NANTERRE qui a sous-traité l'exploitation de ce parc à la société PARKS GFR 1, avenue Ney METZ, par contrat de prestations de services conclu le 16 février 2004.

1.2 – Date d'entrée en vigueur du contrat

Convention de concession en date du 22 décembre 1975, avec prise d'effet : mai 1977.

1.2. Date de fin du contrat

31 décembre 2006

2) L'EXPLOITATION DU SERVICE EN 2006

2.1 – La nature du service exploité

La Société VINCI PARK par son sous-traitant PARCS GFR est chargée dans le cadre d'une concession d'assurer la gestion des 387 emplacements de stationnement souterrains.

2.2 – Description technique de l'ouvrage

Le parking comporte 387 places dont 349 places publiques et 38 places de garages disposées sur 4 niveaux.

Le parc Cathédrale comprend une entrée, deux sorties voitures et deux accès piétons.

Un ascenseur dessert les quatre niveaux mais ne débouche pas au niveau de la place du Marché Couvert.

2.3 – Horaires d'ouverture

Le parc est accessible aux usagers horaires du lundi au samedi de 7h à 24h, les dimanches et jours fériés de 9h à 22h.

Les usagers horaires peuvent récupérer leur véhicule pendant la nuit grâce aux lecteurs de tickets.

Les titulaires d'une carte d'abonnement peuvent accéder en permanence au parking.

2.4 – Le nombre de salariés affectés au service

5 personnes sont affectées au service d'exploitation et d'entretien sous la direction du responsable d'exploitation.

Le nettoyage est assuré quotidiennement par une entreprise spécialisée.

Les opérations de maintenance spécialisée sont confiées à des entreprises, Schindler pour les ascenseurs, Portis pour les portails automatiques, etc...

2.5 – Les travaux réalisés en 2006

Travaux d'entretien :

- remplacement d'extincteurs
- remplacement de détecteurs d'incendie
- curage et nettoyage des séparateurs d'hydrocarbures
- marquage et signalisation peinture
- peinture des cages d'escalier
- remplacement des tubes d'éclairage
- remplacement des blocs de secours
- nettoyage de la peinture du local chef de parc
- réparation pompe de relevage gaine technique ascenseur
- réparation canalisation eau froide
- désinsectisation et dératisation préventives

Travaux de rénovation en 2006 :

En collaboration avec la Ville de Metz (financement 50 % Ville 50 % VINCI), la solution au problème des odeurs nauséabondes dans le parc a nécessité des travaux pour un montant total de 43 814 €.

3) L'ACTIVITE COMMERCIALE

3.1 – Les chiffres clés du service

Nombre d'abonnements et locations : 426 en 2005 et 399 en 2006

	2004	2005	2006	2006/2005
Nombre de sorties horaires	148 009	148 487	149 838	+ 0,91 %

4) INFORMATIONS FINANCIERES

4.1 – Les tarifs :

Augmentation des tarifs au 1^{er} décembre 2004.

Depuis le 1^{er} décembre 2004, le tarif horaire est de 1,50€ avec fractionnement à la demi-heure.

Tarifs des abonnements (€) : depuis le 01/12/2004

mensuel	98,00
trimestriel	275,00
annuel	980,00

4.2 – Compte de résultat (en H.T)

	2004	2005	2006	2006/2005
Chiffres d'affaires	666 740	777 839	730 728	- 6,06 %
dont recette horaires	389 175	379 318	376 408	- 0,77 %
recette abonnés	234 593	322 510	313 139	- 2,90 %
Résultat brut d'exploitation	355 922	418 433	394 032	- 5,83 %

En 2005, la baisse de la clientèle horaire est compensée par un plus grand nombre d'abonnés. Cette baisse du tarif moyen est consécutive à la modification de la grille tarifaire : paiement à la demi-heure pour les 3 premières heures.

En accord avec la Ville de Metz, le nombre des abonnés a été réduit d'une centaine depuis le 31 août 2006, ayant eu pour conséquence une forte augmentation des recettes sur le second semestre de l'année compensant ainsi la baisse constatée sur le 1^{er} semestre.

L'équilibre des années précédentes s'est maintenu en 2006.

5) ADAPTATIONS POUR AMELIORER LE SERVICE PUBLIC

Au cours de l'année 2006, la mise en place de services gratuits associés s'est poursuivie : parapluies, cabas, etc...

La Ville de Metz a organisé un point de location vélos à 3€/jour près de l'entrée voitures du parc.
Le problème des odeurs nauséabondes a été résolu.

Monéo reste à implanter.

Le contrat est arrivé à terme en décembre 2006, une nouvelle délégation de service public a été confiée à la société SANEMA.



PARKING COISLIN

1) VIE JURIDIQUE DU CONTRAT

1.1 – Le délégataire du service

Il s'agit de la société SANEMA, sise 44, avenue Daumesnil, 75012 PARIS

1.2. Date d'entrée en vigueur du contrat

1er novembre 2004

1.2. Date de fin du contrat

31 octobre 2009

2) L'EXPLOITATION DU SERVICE EN 2006

2.1 – La nature du service exploité

La Société SANEMA exploite dans le cadre d'un contrat d'affermage 412 emplacements de stationnement en surface place Coislin.

2.2 – Le nombre de salariés affectés au service

3 personnes de la Société SANEMA sont affectées à l'exploitation du parc dont 2 agents d'exploitation.

Ces agents sont chargés de l'accueil et de l'information de la clientèle, du dépannage dit de première urgence (ticket coincé, mauvaise introduction des tickets, ...), de l'assistance des usagers en cas de panne de leurs véhicules, du nettoyage du matériel et sa maintenance, du nettoyage quotidien (matin et soir) du parc.

La surveillance est assurée par le personnel de la Société SANEMA qui effectue des rondes à l'intérieur du parc. Il est également fait appel à la société SECURISITE en cas de besoin, la nuit ou les jours fériés.

2.3 – Travaux réalisés en 2006

Travaux de maintenance

- inspection annuelle de l'étalement du parking souterrain situé dans l'emprise du parc Coislin assuré par le bureau spécialisé NORISKO, les travaux recommandés ont été réalisés en novembre 2005, pendant les travaux d'aménagement du parc
- contrôle des installations électriques
- contrôle des extincteurs
- entretien du matériel de péage

Travaux d'aménagement et de modernisation

A la suite des travaux entrepris en 2005, une opération d'embellissement des espaces verts a été menée au printemps sous le contrôle des services de la Ville.

2.4 – Les conditions de fonctionnement

Le parc est ouvert 7 jours/7 et 24h/24.

3) L'ACTIVITE COMMERCIALE

3.1 – Les chiffres clés du service

Nombre d'abonnements : une moyenne de 13 abonnements par mois.

Nombre de sorties horaires : en moyenne 1504 sorties en journée contre 1428 en 2005, soit une augmentation de 5,32 % en 2006.

Période de saturation du parc : tous les jours de 10 H à 11 H 30 et de 14 H à 17 H.

4) INFORMATIONS FINANCIERES

4.1 – Les tarifs

Depuis le 1^{er} novembre 2005, le tarif horaire est de 1,50 € et le montant de l'abonnement de nuit + week-end + jours fériés est de 44 € par mois.

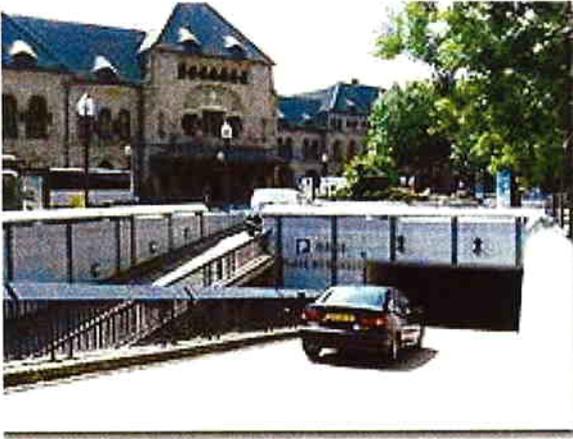
4.2 – Compte de résultat (en H.T)

	2004 nov. à déc.	2005	2006	2006/2005
Chiffre d'affaires	202 634	1 149 531	1 316 704	+14,54 %
Dont recettes horaires	201 428	1 139 438	1 313 540	+ 14,71 %
recettes abonnés	1 204	5 046	3 163	- 37,32 %
Résultat net d'exploitation	8 234	33 525	31 452	- 6,18 %

L'augmentation de la fréquentation ainsi que le passage du tarif horaire à 1,50 € depuis le 1^{er} novembre 2005 ont généré en 2006 une augmentation sensible du chiffre d'affaires, ce qui a permis de préserver l'équilibre de l'exploitation malgré une augmentation des charges d'exploitation découlant de la mise en œuvre en 2005 des améliorations du service.

5) ADAPTATIONS POUR AMELIORER LE SERVICE PUBLIC

Les travaux d'amélioration prévus dans le contrat de délégation de service public ont été réalisés en 2005 et ont représenté une amélioration tangible de la qualité de service, tant sur la facilité d'accès en entrée et en sortie, la circulation mieux matérialisée, ainsi que la sécurité du parc renforcée par le système de vidéosurveillance.



PARKING GARE / DE GAULLE

1) VIE JURIDIQUE DU CONTRAT

1.1 – Le délégataire du service

1.1 – Le délégataire du service

Il s'agit de la SNC Parking Gare-Charles de Gaulle, 1, avenue Ney à Metz dont l'actionnaire principal est la SAS Parcs GFR, 1 avenue Ney à Metz.

1.2. Date d'entrée en vigueur du contrat

Le 7 juin 1995 qui correspond à la date de mise en service du parc.

Contrat de concession d'un parc de stationnement place du Général de Gaulle en date du 29 décembre 1993.

1.2. Date de fin du contrat

6 juin 2025.

2) L'EXPLOITATION DU SERVICE EN 2006

2.1 – La nature du service exploité

La réalisation des travaux d'équipement et d'aménagement intérieurs du parc de stationnement souterrain ainsi que son exploitation ont été concédés.

2.2 – Description technique de l'ouvrage

Le concessionnaire assure la gestion des 585 emplacements de stationnement. Le parc comporte 3 niveaux et dispose d'un ascenseur.

2.3 – Accessibilité au parc

Entrée et sortie des voitures (horaires et abonnés) permanentes par détection électronique des voitures lorsque les portails automatiques sont en position fermé (entre 23 h et 5 h) pour des raisons de sécurité.

Entrée et sortie des piétons par l'édicule verre, porte avec digicode et lecteur de ticket magnétique lorsque la porte est fermée (entre 23 h et 5 h) pour des raisons de sécurité.

2.4 – Le nombre de salariés affectés au service

5 personnes sont affectées au service exploitation - péage.

Le nettoyage est assuré quotidiennement par une entreprise spécialisée.

L'entretien et la maintenance représentent 890 heures pour le personnel du délégataire auxquelles s'ajoutent l'intervention d'entreprises spécialisées dans les domaines suivants : contrôle d'accès, ascensoriste, groupe électrogène, détection CO et incendie, extincteurs, portails automatiques, station de pompage, électricité.

La surveillance est assurée par un gardien présent 24h / 24h. Une ronde à l'intérieur du parc est effectuée toutes les demi-heures.

2.5 – Les travaux réalisés en 2006

Travaux d'entretien :

- travaux de maintenance divers
- essais hebdomadaires du groupe électrogène, batteries, ...
- portes coupe-feu automatiques
- détecteurs Co
- détecteur ioniques
- tubes fluo

Travaux de renouvellement :

- chargeur de batteries du groupe électrogène
- 1 moniteur vidéo
- remplacement de la centrale de détection CO

3) L'ACTIVITE COMMERCIALE

3.1 – Les chiffres clés du service

Nombre d'abonnements	520 au 31/12/2006 contre 501 en 2005 et 488 en 2004			
Nombre de locations	10 en 2006, 2005 et 2004			
Nombre de places amodiées	195			
Nombre de sorties horaires :	2004	2005	2006	2006/2005
	130 040	112 166	109 176	- 2,67 %
Période de saturation	59 heures de remplissage en 2006 contre 86 en 2005, 212 en 2004, 492 en 2003			

3.2 – Les observations des usagers

La clientèle apprécie de manière générale le parking pour sa circulation facile, sa clarté, la largeur des places de stationnement et les diverses facilités offertes par l'informatique pour le paiement.

4) INFORMATIONS FINANCIERES

4.1 – Les tarifs

A noter la gratuité du stationnement inférieur à 20 minutes : ce mode de stationnement est utilisé par environ 17 % du nombre de clients.

Depuis le 1^{er} juillet 2005, le tarif horaire est de 1,40 €.

Tarif des abonnements en application depuis le 1^{er} juillet 2005 :

Abonnement mensuel :	88 €
Abonnement trimestriel :	250 €
Abonnement annuel :	932 €

4.2 – Compte de résultat (en H.T.)

	2004	2005	2006	2005/2006
Chiffres d'affaires	868 160	877 085	921 601	+ 5,07 %
dont recette horaires	447 762	447 251	447 439	+ 0,04%
Recettes abonnés	342 569	350 306	388 250	+ 10,83 %
Résultat courant avant impôts	80 327	114 760	210 187	+ 83,15 %
Résultat net	80 559	115 211	210 187	+ 82,44 %

Au vu de ces chiffres, en 2006 l'augmentation des tarifs au 1^{er} juillet 2005 a joué son plein effet, soit sur 12 mois et compte-tenu de l'augmentation du nombre des abonnés (de 501 à 520), le chiffre d'affaires a progressé, compensant ainsi la diminution du nombre de sorties des véhicules.

5) LES ADAPTATIONS A ENVISAGER POUR AMELIORER LE SERVICE PUBLIC

Dans le cas de ce parking, il s'agit surtout de mesures pour renforcer la surveillance de la police municipale dans ce quartier afin de réduire le stationnement sauvage.



PARKING MAUD'HUY

1) VIE JURIDIQUE DU CONTRAT

1.1 – Le délégataire du service

Il s'agit de la SAS Parcs GFR implantée à Metz 1, avenue Ney.

1.2. Date d'entrée en vigueur du contrat

Le contrat d'affermage concernant l'exploitation de ce parking est entré en vigueur le 10 avril 2001, date de la remise de l'ouvrage au Fermier, pour une durée de 12 ans.

1.2. Date de fin du contrat

9 avril 2013.

2) L'EXPLOITATION DU SERVICE EN 2006

2.1 – La nature du service exploité

La Ville de Metz qui a construit l'ouvrage, a mis les installations à disposition du Fermier en lui confiant l'exploitation des 378 emplacements de stationnement répartis sur trois niveaux.

2.2 – Accessibilité du parc

Horaires :

- du lundi au samedi inclus : de 7 h à 22 h et plus lors de matchs de football au stade Saint Symphorien,
- les dimanches et jours fériés : de 13 h à 20 h.

Les titulaires d'une carte d'abonnement peuvent accéder en permanence au parking.

Les abonnés horaires peuvent sortir leur véhicule 24h/24h avec le ticket d'entrée.

L'ascenseur est accessible 24 h/24 h avec ticket.

2.2 – Le nombre de salariés affectés au service

5 personnes à temps complet plus un salarié à temps partiel sont affectés au service exploitation-péage.

Le nettoyage quotidien est assuré par une entreprise spécialisée, le nettoyage ponctuel par le personnel du délégataire.

L'entretien et la maintenance représentent 410 heures pour le personnel du délégataire, auxquelles s'ajoutent les interventions d'entreprises spécialisées : matériel de péage, serrurerie, portails, électricité, sécurité (détection CO et incendie, extincteurs), vidéosurveillance, téléphonie.

La surveillance est assurée par un gardien présent tous les jours de 7 h à 22 h sauf dimanches et jours fériés (13 h à 20 h).

Pendant la fermeture du parc, des rondes sont effectuées et un système de télésurveillance fonctionne en dehors des heures de présence du gardien.

2.3 – Les travaux réalisés en 2006

Ces travaux ont consisté en des travaux d'entretien et de maintenance :

- mises au point diverses : ascenseur,
- travaux de réfection divers (matériel de vidéosurveillance, interphonie, APAVE, tubes néon, entretien des portails d'entrée et sortie,
- enlèvement de tags,
- curage du séparateur à hydrocarbure
- renouvellement des détecteurs ioniques et des détecteurs CO (1^{er} niveau)

3) L'ACTIVITE COMMERCIALE

3.1 – Les chiffres clés du service

- Nombre d'abonnements : 454 contre 369 au 31/12/2005, soit une augmentation de 23 %
 - Nombre de places amodiées : 60 grevées d'un droit permanent d'occupation au profit du CHR pour une durée de 50 ans.
 - Nombre de sorties horaires : 51 648 contre 53 099 en 2005, soit une diminution de 2,81 %
 - Période de saturation du parc : Le parc a été saturé 16 heures lors de matchs.
- Son remplissage a été amélioré grâce à 90 abonnements supplémentaires.

3.2 – Les observations des usagers

Deux problèmes majeurs sont à signaler :

- la mauvaise tenue des bandes collées sur les sols des escaliers n'a pas résolu de façon satisfaisante le problème des sols glissants des escaliers par temps de pluie
- par ailleurs, on peut relever une accessibilité difficile des lecteurs de carte aux bornes d'entrée la nuit pour les abonnés.

4) INFORMATIONS FINANCIERES

4.1 – Les tarifs

Depuis le 1^{er} juillet 2005, le tarif horaire est de 1,10 €.

A partir du 1^{er} juillet 2005, les tarifs d'abonnement, qui étaient restés inchangés depuis l'ouverture du parc, ont été redéfinis comme suit :

	Tarifs applicables en 2006 (en euros)
Abonnements permanents	
- hebdomadaire	24,00
- mensuel	71,00
- trimestriel	213,00
- annuel	781,00
Abonnements travail (5 j./semaine)	
- mensuel	60,00
- trimestriel	180,00
- annuel	660,00
Abonnements nuit, week-end, jours fériés	
- mensuel	48,00
- trimestriel	142,00
- annuel	520,00
Location annuelle	1000,00

4.2 – Compte de résultat (en H.T.)

	2004	2005	2006	2006/2005
Chiffre d'affaires	313 479	323 507	348 660	+ 7,75 %
Dont recettes horaires	104 860	105 654	147 431	+ 39,54 %
Dont recettes abonnés	187 165	195 410	176 516	- 9,67 %
Charges d'amodiation	20 202	21 361	21 461	+ 0,47 %
Résultat d'exploitation	2 131	- 19 541	- 241 014	

Le résultat d'exploitation présente un solde négatif de 241 014 € représentant la prise en charge par les structures existantes au prorata de leur chiffre d'affaires des coûts afférents à la réorganisation de Parcs G.F.R. en l'occurrence : le développement d'activités dans d'autres régions, le rachat de sociétés extérieures, notamment sur Bordeaux.

5) LES ADAPTATIONS A ENVISAGER POUR AMELIORER LE SERVICE PUBLIC

Aucune proposition n'est faite.



PARKING ST THIEBAULT

1) VIE JURIDIQUE DU CONTRAT

1.1 – Le délégataire du service

Il s'agit de la Société VINCI PARK 61, avenue Jules Quentin 92000 NANTERRE

1.2. Date d'entrée en vigueur du contrat

Convention de concession en date du 22 décembre 1975. Date d'entrée en vigueur du contrat : mai 1977.

1.2. Date de fin du contrat

Mai 2007.

2) EXPLOITATION DU SERVICE EN 2006

2.1 – La nature du service exploité

La société VINCI PARK est chargée dans le cadre d'une concession d'assurer la gestion des 445 emplacements de stationnement disposés sur 4 niveaux.

Il convient de noter que par contrat conclu le 16 février 2004, le concessionnaire VINCI PARK a sous-traité l'exploitation de ce parc à la société PARCS GFR 1, avenue Ney METZ.

2.2 – Description technique de l'ouvrage

Le parc se compose de 445 places dont 385 places publiques et 60 garages.

Il est doté d'une entrée et de deux sorties voitures ainsi que de deux sorties piétons.

Un ascenseur dessert les 4 niveaux mais ne débouche pas sur la place Saint Thiébault.

2.3 – Horaires d'ouverture

Le parc est accessible aux usagers horaires tous les jours de 7h à 22h sauf les dimanches et jours fériés.

Les titulaires d'une carte d'abonnement peuvent accéder en permanence au parking.

2.4 – Le nombre de salariés affectés au service

4 personnes sont affectées au service d'exploitation et d'entretien sous la direction du responsable d'exploitation.

L'entretien quotidien du parking Saint Thiébault est assuré par une entreprise spécialisée. Les nettoyages ponctuels sont effectués par le personnel d'exploitation.

Les opérations de maintenance spécialisée sont confiées à des entreprises, Schindler pour les ascenseurs, Portis pour les portails automatiques, etc...

2.5 – Les travaux réalisés en 2006

En 2006 ont été effectués les travaux d'entretien suivants :

- contrôle des extincteurs et remplacement des extincteurs anciens ;
- remplacement des détecteurs ioniques incendie ;
- travaux de sécurité sur les portails automatiques : barres palpeuses, etc...
- curage du séparateur à hydrocarbures et nettoyage des caniveaux, regards, débouchage d'une canalisation ;
- désinsectisation et dératisation préventives ;
- remplacement tubes fluos ;
- réfections diverses de peinture ;
- nettoyage et peinture du local chef de parc.

3) L'ACTIVITE COMMERCIALE

3.1 – Les chiffres clés du service

Nombre d'abonnements : 478 en 2006 contre 457 en 2005

Nombre de sorties horaires	2004	2005	2006	2006/2005
	43 931	39 351	36 707	- 6,72 %

4) INFORMATIONS FINANCIERES

4.1 – Les tarifs

Le tarif horaire en vigueur depuis le 1er décembre 2004 est de 1,20€. avec fractionnement à la demi-heure les trois premières heures.

Montant (€) depuis le 01/12/2004

Abonnement mensuel 91,00

Abonnement trimestriel 256,00

Abonnement annuel 911,00

4.2 – Compte de résultat (en H.T.)

	2004	2005	2006	2006/2005
Chiffres d'affaires net	308 249	358 327	372 435	+ 3,93 %
dont recettes horaires	85 743	90 006	84 065	- 6,60 %
Recettes abonnés	222 267	266 890	287 041	+ 7,55 %
Excédent brut d'exploitation	50 711	43 426	75 461	+ 73,77 %

L'augmentation du nombre des abonnés chiffrée ci-dessus a généré une sensible progression du chiffre d'affaires en 2006, donc du résultat.

5) ADAPTATIONS POUR AMÉLIORER LE SERVICE PUBLIC

Un numéro azur national a été mis en place qui permet au client d'être orienté vers le responsable du parc oùqu' il se trouve. Une réponse directe est apportée au client.

Vinci Park éprouve régulièrement la qualité des parcs de stationnement et l'information client, ce qui permet une réaction immédiate aux problèmes rencontrés sur le parc testé et la mise en œuvre d'actions correctrices ciblées. L'examen de la qualité de l'accueil téléphonique a ainsi débouché sur des actions de formation.

Le système actuel ne permet pas à la clientèle de sortir après le départ du personnel.

Monéo reste à implanter.

Le contrat arrivant à terme en 2007, une nouvelle délégation de service public a été lancée dont les dispositions contractuelles prévoient d'importants travaux de modernisation et d'amélioration du service.



PARKING DU THEATRE

1) VIE JURIDIQUE DU CONTRAT

1.1 – Le délégataire du service

Il s'agit de la S.N.C. Parking de la Comédie 1, avenue Ney, avec l'assistance de la SAS Parcs G.F.R.

1.2. Date d'entrée en vigueur du contrat

11 septembre 1992

1.2. Date de fin du contrat

10 septembre 2022

2) L'EXPLOITATION DU SERVICE EN 2006

2.1 – La nature du service exploité

Dans le cadre du contrat de concession susvisé, le concessionnaire, qui a construit l'ouvrage d'une capacité de 620 places, en assure l'exploitation.

2.2 – Le nombre de salariés affectés au service

4 personnes sont affectées au service exploitation – péage.

Le nettoyage quotidien est assuré par une entreprise spécialisée.

L'entretien et la maintenance représentent 840 heures pour le personnel du délégataire auxquelles s'ajoutent les interventions d'entreprises spécialisées : contrôle d'accès, ascensoriste, groupe électrogène, détection CO et incendie, extincteurs, portails automatiques, station de pompage...

La surveillance est assurée par un gardien présent tous les jours de 7 h à 22 h sauf dimanches et jours fériés (11 h 30 à 20 h 30) ayant à sa disposition caméras, interphones et liaisons téléphoniques (Police, siège, ..)

Pendant la fermeture du parc, un système de télésurveillance fonctionne en dehors des heures de présence du gardien. Des rondes sont assurées systématiquement pendant la nuit.

2.3 – Les travaux réalisés en 2006

En matière d'entretien et de maintenance, ces travaux ont consisté en :

- Peinture de signalisation
- Curage des caniveaux, vérification des pompes et fosses de relevage
- Curage du séparateur à hydrocarbure
- Portes coupe-feu
- Portail automatique et grille d'entrée
- Maçonnerie intérieure et extérieure
- Dératisation
- Changement des néons

Les travaux de renouvellement ont porté sur les détecteurs ioniques et détecteurs CO.

Les travaux de modernisation ont concerné :

- La finition des revêtements de sols des escaliers extérieurs par des emmarchements et paliers en pierre naturelle massive et antidérapante (accord de l'ABF)

3) L'ACTIVITE COMMERCIALE

3.1 – Les chiffres clés du service

- Nombre d'abonnements : 524 (inchangé par rapport à 2005)
- Nombre de places amodiées : 300
- Nombre de sorties horaires : 145 231 contre 151 349 en 2005, soit en légère diminution (-4,04%)
- Période de saturation du parc : le parc a été saturé pendant 139 heures contre 152 heures en 2005

3.2 – Les observations des usagers

Ce parc semble apprécié des usagers en raison de sa clarté, d'une grande facilité pour y circuler, la présence tardive des gardiens après les spectacles ou manifestations.

Cependant, il est à noter que les fréquentes manifestations devant la Préfecture rendent l'accès au parking difficile.

4) INFORMATIONS FINANCIERES

4.1 – Les tarifs

Depuis le 1^{er} juillet 2005, le tarif horaire est de 1,40 €, avec fractionnement à la ½ heure les 2 premières heures.

A partir de 20 h et jusqu'à 7 h le tarif est réduit : 0,60 € pour 1 heure et 1 € pour 2 h

De 20 h à 24 h : tarif spectacle : 2,10 €

Au 1^{er} juillet 2005, les tarifs d'abonnements ont été également redéfinis comme suit :

Abonnements permanent (en €)

- hebdomadaire	31,00
- mensuel	88,00
- trimestriel	250,00
- annuel	932,00

4.2 – Compte de résultat (en € H.T)

	2004	2005	2006	2005/2006
Chiffre d'affaires	957 342	987 153	988 824	+ 0,16 %
Dont recettes horaires	396 475	392 165	382 316	- 2,51 %
Dont recettes abonnés	385 694	400 484	422 105	+ 5,40 %
Résultat courant avant impôts	381 203	540 291	513 823	- 4,90 %
Résultat net	382 153	540 448	513 823	- 4,93 %

5) LES ADAPTATIONS A ENVISAGER POUR AMELIORER LE SERVICE PUBLIC

Lors des manifestations à la Préfecture, l'accès au parking reste difficile.

Le problème de sorties lors des représentations à l'Opéra Théâtre a été solutionné par un renfort de personnel pour réguler les flux.

De même, une convention avec l'Opéra Théâtre a été mise en place en 2006 permettant la vente de tickets prépayés pour les spectacles facilitant ainsi les sorties du parking à l'issue des représentations.



PARKING REPUBLIQUE

1) VIE JURIDIQUE DU CONTRAT

1.1 – Le délégataire du service

Il s'agit de la SAS Parcs GFR implantée à Metz 1, avenue Ney.

1.2. Date d'entrée en vigueur du contrat

Un contrat d'affermage pour l'exploitation du parc de stationnement de surface situé place de la République a été signé avec la SAS PARCS GFR, 1 avenue Ney METZ le 15 avril 2004.

Date d'effet du contrat : 1^{er} mai 2004.

1.2. Date de fin du contrat

Le terme du contrat initialement prévu au 30 avril 2007, a été prorogé par délibération du Conseil Municipal jusqu'au 6 janvier 2008 dans l'attente de la mise en service de l'extension du parking ARSENAL.

2) L'EXPLOITATION DU SERVICE EN 2006

2.1 – La nature du service exploité

Le concessionnaire assure la gestion de 440 emplacements de stationnement en surface sur la place de la République.

Depuis le 1^{er} mai 2004, le parc dispose du nouveau système de péage ASCOM par caisses automatiques.

2.2 – Le nombre de salariés affectés au service

Depuis la mise en place du nouveau système de péage, quatre personnes sont affectées au service exploitation.

Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2006, le nettoyage a été assuré quotidiennement par une entreprise spécialisée.

L'entretien préventif et les interventions représentent 790 heures réparties entre le personnel du délégataire auxquelles s'ajoutent l'intervention d'entreprises spécialisées dans les domaines suivants : matériel de péage, serrurerie, travaux de voirie, aménagement intérieur, téléphonie et électricité.

La surveillance est assurée par les gardiens du parking. Des rondiers sont présents lors de l'absence des gardiens et lorsque le parc fonctionne en automatique.

Depuis août 2004, la surveillance est également assurée dans les zones entrées/sorties VL ainsi qu'aux caisses par des caméras.

Des rondes permanentes sont effectuées les mercredis et samedis de 10h à 19h par un agent. Un renfort est assuré par un second agent en périodes de tension (vendeurs de journaux agressifs, vols d'autoradios...)

Depuis le 1^{er} mai 2006, le gardien du parc ARSENAL supplée le gardien de la République en cas de panne ou de problème.

2.3 – Les travaux réalisés en 2006

Il est à rappeler que dans le cadre du nouveau contrat d'affermage en vigueur le 1^{er} mai 2004, d'importants travaux de rénovation et de modernisation ont été effectués en juillet et août 2004 : nouveaux revêtements en enrobés dans les allées de circulation, élargissement du cheminement piétonnier, péages automatiques mis en place, éclairage...

Fin 2004, début 2005, un système de sécurisation des personnels de surveillance a été mis en place (PASS PTI).

En 2006, les travaux ont porté sur l'entretien des nouveaux matériels d'accès et de péage (entretien préventif principalement), des spots, des caméras et la réfection de potelets.

3) L'ACTIVITE COMMERCIALE

3.1 – Les chiffres clés du service

Nombre de sorties horaires :

818 033	en 2006 soit une baisse de 0,42 % par rapport à 2005
821 494	en 2005 soit une hausse de 0,05 % par rapport à 2004
821 058	en 2004 soit une baisse de 0,84 % par rapport à 2003

Période de saturation du parc : le nombre d'heures de remplissage est de 783 heures	
783 heures	en 2006 soit 2,61 h par jour en moyenne (hors dimanches et jours fériés)
790 heures	en 2005 soit 2,63 h par jour en moyenne (hors dimanches et jours fériés)
915 heures	en 2004 soit 3,05 h par jour en moyenne (hors dimanches et jours fériés)

3.2 – Les observations des usagers

Généralement favorables.

4) INFORMATIONS FINANCIERES

4.1 – Les tarifs

Au 1^{er} septembre 2004, le tarif horaire est passé à 1,50 €.

A partir de 20 h le tarif est particulièrement réduit : 0,60 € pour 1 heure et 1€ pour 2 h

En 2006, ces tarifs sont restés inchangés. Aucun abonnement sur le parking République.

4.2 – Compte de résultat (en H.T)

	2004	2005	2006	2005/2006
Recettes d'exploitation	1 803 564	1 871 533	1 798 505	- 3,90 %
Total des charges d'exploitation	1 625 530	2 053 390	3 070 398	+ 49,52 %
<i>Dont redevance à la Ville</i>	<i>1 089 316</i>	<i>1 403 650</i>	<i>1 348 878</i>	<i>- 3,90 %</i>
Résultat d'exploitation	178 034	- 187 857	- 1 271 893	

L'importante baisse du résultat d'exploitation depuis 2005 s'explique par la forte hausse des charges d'exploitation.

Parmi les charges d'exploitation, la redevance d'exploitation versée à la Ville sur l'exercice 2005 est de 1 403 650 € e contre 1 089 316 € en 2004, soit + 28, 85 %

Cet écart important déjà en 2005 s'explique par le fait que 2005 est la première année complète d'exploitation concernée par cette D.S.P. dont le contrat stipule de meilleures conditions financières en faveur de la Ville de Metz (redevance = 75 % des recettes d'exploitation HT).

En 2006 cet écart s'est creusé, car le solde négatif de 2006 de 1 271 893 € prend en compte la charge, au prorata du chiffre d'affaires du parking, des coûts afférents à la réorganisation de Parcs G.F.R. en l'occurrence : le développement d'activités dans d'autres régions, le rachat de sociétés extérieures, notamment sur Bordeaux

5) LES ADAPTATIONS A ENVISAGER POUR AMELIORER LE SERVICE PUBLIC

Le terme du contrat étant fixé au 6 janvier 2008, aucune amélioration n'est envisagée.



STATIONNEMENT SUR VOIRIE

1) LA VIE JURIDIQUE DU CONTRAT

1.1. – Le délégataire du service

Le délégataire est la Société Anonyme SANEMA.

1.2. Date d'entrée en vigueur du contrat

Le contrat est entré en vigueur à la date du 14 février 2004

1.3. Date de fin du contrat

Le contrat prendra fin le 13 février 2010.

2) L'ACTIVITE DU SERVICE

2.1 – Travaux induits par les modifications du plan de stationnement

Intégration de la place du Marché Couvert à la D.S.P. (avenant n° 2 à la convention)

Suite à la décision du Conseil Municipal, réuni le 27 octobre 2005, la gestion du stationnement réglementé place du Marché Couvert, comptant 62 emplacements, est assurée depuis le 23 janvier 2006 par un horodateur, aux conditions tarifaires de la zone C avec saisie du numéro d'immatriculation du véhicule.

Cette instauration a nécessité le marquage des 62 emplacements concernés, ainsi que la mise en place de l'horodateur

Modifications relatives à des travaux d'aménagement de voirie

Des travaux d'aménagement de voirie, notamment rue des Allemands, rue de Turmel, l'aménagement d'une voie piétonne rue de la Paix et Quai Paul Vautrin, ainsi que la création d'aires d'arrêt et la modification d'aires de livraison ont généré au total la suppression de 26 emplacements de manière diffuse.

En outre, suite à la réorganisation du stationnement rue Belle-Isle et rue de la Piscine fin 2005, la signalisation verticale et horizontale de ce secteur a été réalisée (marquage et panneaux).

2.2. – Entretien et maintenance

Au nombre de 2 460, les opérations de maintien en bon état de fonctionnement des appareils, ainsi que les opérations de nettoyage ont été effectuées conformément aux engagements du prestataire. En outre 132 pannes (contre 184 en 2005) ont été dénombrées. Le délai de remise en service des pannes recensées par la centralisation a été de l'ordre d'une heure.

2.3. Le nombre de salariés affectés au service

L'exploitation du stationnement sur voirie est assurée par 3 personnes employées à temps complet, dont un responsable qui assure également les fonctions de régisseur.

Les services basés au siège assurent le suivi et le contrôle de l'exploitation ainsi que la gestion administrative et financière.

Les relations avec la Ville, la supervision de l'exploitation, le concours aux évolutions potentielles du stationnement à Metz sont assurés par le Directeur de l'activité « Stationnement » de la Société délégataire qui se rend à Metz au minimum une fois par mois. Ces visites mensuelles permettent une bonne coopération délégataire/délégant.

L'agence de la SANEMA basée à Metz est située au 24, en Nexirue.

2.4. Le parc d'horodateurs

Le parc d'horodateurs compte 137 appareils « STELIO » dont 4 distributeurs de tickets gratuits «20mn». Le système de centralisation de ces appareils permet d'obtenir des informations pertinentes en temps réel, de procéder à la collecte des transactions MONEO à distance et d'optimiser la maintenance technique ainsi que la gestion financière de l'exploitation.

3) L'ACTIVITE COMMERCIALE

Au 31 décembre 2006, l'activité commerciale est basée sur 2567 emplacements payants répartis dans trois zones tarifaires différentes comme suit :

Zone A : 640
Zone B : 1 789
Zone C : 138

3.1. Les tarifs

Les tarifs en vigueur n'ont pas été modifiés depuis leur mise en application en avril/mai 2002. Ils s'élèvent à :

Zone A : 1,20 € pour une heure pour une durée de stationnement limitée à une heure
Zone B : 1,00 € pour une heure pour une durée de stationnement limitée à deux heures
Zone C : 1,20 € pour une heure pour une durée de stationnement limitée à une heure.

3.2. Les recettes – comparaison des années 2005 et 2006

Globalement, toutes zones confondues, les recettes encaissées au titre des droits de stationnement, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2006, se sont élevées à 2 420 853,44 € et comparativement à 2005 n'ont pas évolué de façon significative (2 476 751,89 € en 2005, soit – 2,25 %), soit mois par mois :

	2005	2006	Ecart en %
--	------	------	------------

	(en Euros)	(en Euros)	
JANVIER	207 526	199 385	- 3,92
FEVRIER	194 508	204 700	+ 5,23
MARS	208 291	228 036	+ 9,47
AVRIL	218 887	194 088	- 11,32
MAI	210 184	207 966	- 1,05
JUIN	221 873	212 003	- 4,44
JUILLET	199 383	184 979	- 7,22
AOUT	182 898	157 987	- 13,62
SEPTEMBRE	221 801	207 258	- 6,55
OCTOBRE	201 073	233 193	+ 15,97
NOVEMBRE	214 830	186 340	- 13,26
DECEMBRE	195 492	204 913	+ 4,82

3.3 – Analyse de la fréquentation

Le taux de fréquentation, désigné taux de respect par le délégataire, se situe selon la période de l'année entre 30,51 % (août) et 41,74 % (décembre), le taux moyen annuel étant de l'ordre de 38 % (38 % également en 2005).

Le taux de fréquentation est également exprimé par le chiffre d'affaires d'une place par jour. La moyenne annuelle de ce rendement se situe selon les secteurs entre 2,83 € et 4,26 €.

Le taux de rotation, qui représente le nombre de voitures occupant une place en moyenne par jour, se situe selon la période de l'année entre 2,79 véhicules (août) et 3,70 véhicules (décembre), soit un taux moyen annuel de 3,39 véhicules.

La durée moyenne de stationnement a été évaluée entre 51 et 54 minutes, selon la période de l'année. Cette durée ne varie pas par rapport aux deux années précédentes.

4) ANALYSE FINANCIERE.

Le compte de résultat 2006 du stationnement sur voirie présenté par la SANEMA met en balance des produits pour un montant de 505 635,64 € et des charges pour un montant de 445 190,54 €, dégageant ainsi un excédent de 60 445,10 €.

Le tableau ci-dessous permet de comparer les données de ce résultat avec celles du compte de l'année 2005 :

	2005	2006
<i>Taux de rémunération Moyen sur la période</i>	24 %	24 %
PRODUITS <i>(dont rémunération)</i>	509 850€ (488 408)	505 635€ (483 665)
CHARGES	437 766 €	445 190 €
RESULTAT	72 084 €	60 445 €

5) CONCLUSION

Tout comme en 2005, première année d'exploitation sur une année pleine, grâce à une gestion rigoureuse, la SANEMA a poursuivi en 2006 sa mission dans le respect de ses engagements contractuels et les perspectives nouvelles en la matière préconisées dans le contrat, notamment le paiement des droits de voirie par téléphonie mobile, devrait se concrétiser dans de bonnes conditions avant la fin 2007.

SPORT ET CULTURE



LES ARENES DE METZ

1) INTRODUCTION GENERALE

Conformément aux articles 25 à 28, le délégataire a remis son rapport annuel qui comprend en un seul document les comptes rendus technique et financier. Ce rapport présente l'exploitation du palais omnisports "les Arènes" du 1er janvier au 31 Décembre 2006.

2) LA VIE JURIDIQUE DU CONTRAT

2.1 – Le délégataire du service

Il s'agit de la SNC (Société en Nom Collectif) LES ARENES, dont le siège social est situé aux Arènes. La SNC est une filiale de la société VEGA qui gère d'autres structures équivalentes en France (dont Antarès au Mans, les Docks au Havre, les Zénith de Nancy et de Rouen).

2.2 – Date d'entrée en vigueur du contrat

1er août 2002.

2.3 – Date de fin du contrat

1er août 2008.

3) L'EXPLOITATION DU SERVICE EN 2006

3.1 – La nature du service exploité

Le Fermier est chargé de gérer l'équipement des Arènes en y organisant des manifestations à vocation sportives, culturelles ou artistiques et en réservant à la Ville une vingtaine de journées gratuites (conformément à l'avenant n°1 du 17 Mai 2002) et à certains de ses partenaires l'accès à certaines salles de l'équipement pour leur besoin propre ou ceux d'utilisateurs particuliers.

3.2 – Le nombre de salariés affectés au service

Au 31 décembre 2006, 15 personnes sont affectées au site dont 1 directeur, 1 adjoint au directeur, 2 secrétaires administratives, 1 directeur technique - régisseur général, 1 régisseur adjoint, 4 agents pour l'accueil des sportifs, 1 agent technique, 4 agents d'entretien. Lors de manifestations importantes, le délégataire se fait assister par du personnel extérieur (cela correspond à 10,5 emplois équivalents temps plein).

3.3 - Les travaux et investissements réalisés (état de l'équipement)

Les investissements les plus importants réalisés par le délégataire sont :

- l'acquisition de matériel audio pour équiper la salle de réception
- l'acquisition d'un photocopieur / imprimante couleur
- le renouvellement d'une partie du parc informatique

Les travaux réalisés en 2006 ont porté sur :

- l'aménagement de la salle de réception
- la peinture complète du couloir du sous-sol
- l'installation d'un clavier sur la centrale de détection incendie pour neutralisation des zones (activation et désactivation automatique des zones de détection incendie qui sont actuellement réalisées de manuellement)
- la motorisation du portail électrique à l'entrée de la cour de service
- le réaménagement de la buvette du hall (réalisation d'une buvette avec un linéaire plus grand)

Des travaux urgents restent à réaliser. Ils portent sur :

- le remplacement des couvre-joints de la salle d'échauffement et des salles d'arts martiaux (pour des raisons de sécurité)
- le remplacement des portes de l'ascenseur panoramique du grand hall et de la cellule de détection des obstacles qui ne fonctionne pas correctement
- le remplacement des hauts parleurs du système de sonorisation de la grande salle

L'entretien des Arènes s'effectue conformément au plan de charge prévu par le cahier des charges. Le gérant, outre son action propre par son équipe d'entretien et le couple de gardiens, a passé 4 contrats d'entretien : un contrat de nettoyage, un contrat de dératisation et désinsectisation, un contrat de maintenance générale, un contrat de télésurveillance.

3.4 – Les travaux de renouvellement et de modernisation

Ces travaux sont imputés sur le compte intitulé " Gros Entretien et Réparations " qui permet de faire face aux dépenses de renouvellement des équipements d'exploitation et de gros entretien de l'équipement. Le montant de ces dépenses s'élèvent au 31 décembre 2006 à 93 931,54 €.

4) L'ACTIVITE COMMERCIALE

4.1 – Les chiffres clés du service

Durant l'année 2006, 45 manifestations publiques se sont déroulées aux Arènes avec un total de 174 008 spectateurs contre 191 690 en 2005 soit une baisse de 9,22 % (152 000 en 2004). Les manifestations se répartissent comme suit :

- | | | | |
|-----------------------|---|----------------|---|
| - spectacles/concerts | : | 18 pour | 77 384 spectateurs
(28 et 82667 spectateurs en 2005) |
| - sports | : | 18 pour | 82 565 spectateurs
(23 et 100760 spectateurs en 2005) |
| - évènements | : | 9 pour | 14 059 spectateurs
(7 et 8263 spectateurs en 2005) |

Si l'on constate une chute de l'affluence en terme de spectateurs et de manifestations organisées (22 %), il faut à l'inverse relever que le nombre moyen de spectateurs par manifestations a progressé de 16,97 % passant de 3305 à 3866 personnes.

Les salles annexes ont été occupées par les scolaires et les clubs pendant **9014** heures soit une baisse d'utilisation de 477 heures correspondant à 5 %. Elles ont été fréquentées par **181 180** personnes contre 243 070 en 2005 soit une baisse de fréquentation de 25,46% .

Il convient de rappeler que depuis juillet 2005, le recensement prend en compte le nombre de personnes par heure et non plus par créneau horaire attribué.

4.2 – Les événements marquants du service

Les principales manifestations qui se sont déroulées au cours de l'année 2006 sont :

- pour ce qui concerne le spectacle, l'année 2006 restera marquée par les cinq représentations complètes de la comédie musicale « Le roi soleil ». Alain SOUCHON, BENABAR ont également été présents.
- pour ce qui concerne le sport, on soulignera l'organisation de grandes manifestations nationales permettant l'implication des clubs utilisateurs des salles annexes comme les Championnats d'Europe de Trampoline et de Tumbling qui ont investi Les ARÈNES pendant une semaine et au cours desquels les Français ont récolté cinq médailles. Parmi les grandes manifestations, les Arènes ont accueilli à nouveau la 4ème édition de l'Open de Moselle qui a rassemblé plus de 35 000 visiteurs. Les ARÈNES accueillent également le club HANDBALL METZ MOSELLE LORRAINE qui a, à nouveau, été sacré Champion de France pour la 14^{ème} fois. Il faut relever que les matches du club connaissent une forte mobilisation du public.
- en matière d'événementiel, outre l'élection de la reine de la Mirabelle, les Arènes ont accueilli de nombreux arbres de Noël. Le salon « Studyrama » s'est déroulé pour la deuxième année consécutive.

4.3 – Observations de la clientèle

Elles portent principalement sur un manque d'information générale sur les activités proposées, des problèmes techniques (eau chaude, nettoyage) et des difficultés matérielles rencontrées par les usagers. Un grand nombre de doléances trouvent leur solution par des aménagements successifs réalisés par le Délégué.

5) INFORMATIONS FINANCIERES

5.1 – Composition du chiffre d'affaires (en H.T.)

OPERATIONS	2005	2006	Écart en % 2006/2005
Location des clubs résidents	74 256 €	90 525 €	21,9
Événements (location VIP, hall ...)	49 923 €	58 153 €	16,48
Spectacles/concerts	201 523 €	212 104 €	5,25
Prestations facturées	1 178 808 €	1 230 377 €	4,37
Restauration/buvettes	140 702 €	82 370 €	-41,45

La contrainte particulière pour service public versée en 2006 par la Ville est de 1 230 377,43€ HT soit 1 471 531,41€ TTC.

5.2 – Compte de résultat (en H.T.)

OPÉRATIONS	2005	2006	Ecart en % 2006/2005
Chiffre d'affaires net	996 836 €	980 965 €	-1,59
Autres produits d'exploitation	1 329 797 €	1 345 895 €	1,21
TOTAL	2 326 633 €	2 326 860 €	/
Achats	473 385 €	412 707 €	-12,81
Services extérieurs	877 534 €	875 027 €	-0,28
Frais de personnel	481 092 €	437 853 €	-8,99
Impôts, taxes et versements assimilés	45 707 €	48 101 €	5,23
Dotations aux amortissements	65 829 €	127 455 €	93,61
Autres charges	223 554 €	247 311 €	10,62
TOTAL	2 167 101 €	2 148 454 €	-0,86
Résultat d'exploitation (excédent)	159 532 €	178 406 €	11,83
Résultat financier	10 180	10 842	6,5
Résultat exceptionnel		790	/
RÉSULTAT NET	169 712 (excédent)	188 459 (excédent)	11,04

6) LES PISTES DE PROGRES POUR L'AMELIORATION DE LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC

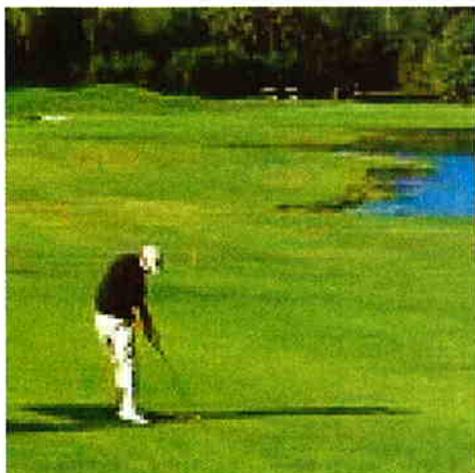
Les pistes de réflexion envisagées par le délégataire pour l'exercice 2007 portent toujours sur l'amélioration de l'accueil du public et de la qualité du service. Pour mémoire, on peut rappeler la mise en place d'un questionnaire de satisfaction pour les organisateurs et pour le public permettant de corriger les aspects négatifs relevés lors des manifestations et d'envisager des pistes de progrès pour les années à venir.

La réussite des journées « Portes ouvertes » réalisées en partenariat avec les associations utilisatrices, qui ont permis de faire découvrir l'ensemble des activités pratiquées aux Arènes, conduisent le délégataire à renouveler cette opération en 2007.

S'agissant des objectifs commerciaux, le Délégataire souhaite développer le nombre de ses partenaires et la partie événementielle d'entreprise dans les salles annexes non-sportives.

Pérenniser et augmenter le nombre de clients sur les opérations Tapis Rouge constitue également pour le Délégataire un objectif à atteindre en 2007.

Développer les outils de communication pour améliorer la diffusion des programmes notamment est une volonté du délégataire.



LE GOLF

1) VIE JURIDIQUE DU CONTRAT

1.1 – Le délégataire du service

Il s'agit de la société des Nouveaux Golfs de France (NGF), dont le siège est situé 22, rue Beffroy à 92200 NEUILLY SUR SEINE qui a créé une filiale dédiée la Sarl GARDEN GOLF METZ TECHNOPOLE.

1.2 – Date et durée du contrat

La convention d'affermage a été passée avec la Ville de Metz le 12 juin 2006 pour une durée de 15 ans à compter du 15 juin 2006 (date de remise de la notification).

2.3 – Date de fin du contrat

Le contrat d'affermage arrivera ainsi à échéance le 15 juin 2021.

2) L'EXPLOITATION DU SERVICE EN 2006

2.1 – La nature du service exploité

Le Fermier est chargé de la gestion et de l'exploitation du golf public comprenant un parcours 18 trous aux normes internationales, un parcours-école de 6 trous ainsi qu'une zone d'entraînement avec un practice, un green d'approche et un putting green. Les biens affermés comprennent également un Club-House. La Sarl Garden Golf Metz Technopole est également chargée de l'animation du site en organisant notamment des journées portes ouvertes, des compétitions et des démonstrations de golf ainsi qu'un enseignement en direction du monde scolaire. Elle a également pour mission de pratiquer une large ouverture en direction du grand public.

2.2 – Le nombre de salariés affectés au service

13 personnes sont exclusivement affectées à la gestion du Golf de Metz-Technopole. L'effectif consacré à l'accueil et à l'administration comprend 1 directeur, 1 responsable d'accueil, un agent d'accueil, 1 comptable à tiers temps, 1 apprenti BTS commercial.

7 personnes composent l'effectif affecté au terrain dont 1 greenkeeper, 5 jardiniers (dont 1 saisonnier et 2 contrats d'avenir à 26 heures), 1 apprenti BTS aménagements paysagers.

L'enseignement est assuré par 1 professionnel salarié.

2.3 – Les travaux réalisés

Divers travaux ont été réalisés en 2006 :

La principale opération de maintenance porte sur le système d'arrosage dans l'attente d'une remise en état générale initiée par la Ville conformément à la convention.

Un premier aménagement paysager a été entrepris en décembre 2006. Il a consisté en la plantation de 50 *Tilia Cordata* pour conforter l'allée de tilleuls le long du trou n°18. Cet aménagement a pour objectif de délimiter les greens d'entraînement du parcours en respectant au maximum l'essence du projet original

Le second chantier tend à redessiner une partie de la descente du trou n°1 grâce à l'alternance de *Paeonia Suffruticosa* et de rosiers Nevada.

D'autres plantations ont été réalisées. Le choix des végétaux répond à des critères esthétiques de manière à obtenir un effet visuel pertinent au cours des différentes saisons par un jeu de caducs/persistants et périodes de floraison.

Pour cette opération, le délégataire a fait appel à l'Etablissement public horticole de Courcelles Chaussy.

Pannes enregistrés

La station de pompage a été inondée à plusieurs reprises suite à des infiltrations d'eau ou à la montée rapide du lac Symphonie.

Travaux à prévoir

Remise en état et adaptation de la station de pompage. Arroseur vétuste à changer.

3) L'ACTIVITÉ COMMERCIALE

3.1 – La fréquentation du golf

La fréquentation globale s'élève à 6221 départs soit 17,14 départs par jour.

A la reprise du golf par la Sarl Garden Golf Metz Technopole le 15 juin 2006, 250 abonnements étaient en cours. Le paiement de l'abonnement étant semestriel, 20 personnes n'ont pas effectué le règlement du 2^{ème} trimestre.

Toutefois, le délégataire a enregistré 50 nouveaux membres au cours de la même période.

Abonnements : Le nombre total d'abonnements pour 2006 s'élève ainsi à 275.

Le nombre de départs s'élève à 4267.

Green-Fees : 1633 billets vendus dont 845 de 9 trous, 980 de 18 trous. 321 Green Fees gratuits ont été accordés. Il s'agit pour l'essentiel de Green Fees Grand Tour.

3.2 – Les événements marquants de l'année

Une trentaine de manifestations ont été organisées sur le site depuis la reprise du golf en délégation par la Sarl Garden Golf Metz Technopole.

Le nombre de participants total s'élève à 1075.

Au sein du calendrier des compétitions on peut citer : le Trophée Royal Air Maroc qui a rassemblé 106 compétiteurs, la coupe de la Mirabelle avec 92 participants ou encore la coupe JDC Communication.

Le délégataire entretient une bonne collaboration avec l'Association Sportive du Golf qui supervise et valide tous les résultats tant au niveau des rencontres amicales qu'officielles.

3.3 – L'animation du golf

GOLF SCOLAIRE : L'enseignement en direction des scolaires fait partie des obligations contractuelles.

Le démarrage du programme devait avoir lieu en septembre. Toutefois, la mise en place de cet enseignement notamment au niveau de la collaboration avec l'Inspection Académique a pris du retard. Ainsi, le démarrage de cette activité est prévu début 2007.

ACCUEIL DU PUBLIC DÉBUTANT_: Plus de 300 personnes ont pu découvrir le golf grâce aux initiations gratuites mises en place par le délégataire.

Des séances « Découverte » d'une durée de deux heures ont été proposées par le délégataire tous les soirs en juillet et en août. 130 inscriptions ont été enregistrées qui ont conduit à 51 adhésions à la formule Infinitee (cours et parcours à volonté pour 70 € par mois) Le matériel d'une valeur de 200€ a été offert à toutes les personnes ayant souscrit à la formule Infinitee.

ANIMATION ESTIVALE : 80 enfants ont découvert le golf au cours de l'animation estivale

4) LES INFORMATIONS FINANCIÈRES

4.1 – Les tarifs

Tarifs annuels des abonnements

Adulte 7j/7	:	1032€
Adulte 5j/7	:	780€
NGF Grand Tour 7j/7	:	1188€
NGF Grand Tour 5j/7	:	1032€
Couple	:	40% de réduction pour le conjoint
Adulte - de 25ans 7j/7	:	300€
Adulte - de 25ans 5j/7	:	200€
Adulte - de 32 ans 5j/7	:	852€
Jeunes - de 13 ans	:	50€
Jeunes de 13 à 20 ans	:	150€
Le tout en un (enseignement + parcours à volonté)	:	1536€

Green-Fee 18 trous – Hte saison	semaine	week-end
Adulte	33€	42€
Etudiant	18€	27€
Carnet 10 Green Fees	287€	378€

Une carte partenaire a été mise en place. Elle offre des réductions de 20% sur la pratique du golf à Metz mais aussi sur 50 golfs partenaires dont Nancy Pulnoy et Faulquemont.

Par ailleurs, la Sarl Garden Golf Metz Technopole propose des séances gratuites de découverte de 2 heures les samedi ou dimanche. Elle propose en outre un forfait Infinitee qui offre un enseignement à volonté puis un accès au parcours à volonté pour 70€ par mois pendant 12 mois, soit 840€ pour l'année.

4.2 Composition du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires se compose de la manière suivante :

OPÉRATIONS	2006
Abonnements/cotisations	87 252€
Green-fees	29 242€
Enseignement	26 855€
Practice	15 836€
Ventes compétitions	3 179€
Produits licence	215€
Produits annexes	1 275€
Location gérance restaurant	12 150€
Locations diverses	4 645€
Travaux extérieurs	4 500€
TOTAL	185 149€

L'exercice 2006 couvre la période du 15 juin au 31 décembre 2006.

4.3 – Le compte de résultat

OPÉRATIONS	2006 15/06 au 31/12/2006
Chiffre d'affaires net	192 423€
Autres produits d'exploitation	40 313€
TOTAL	232 736€
Charges de personnel	187 341€
Autres charges	112 703€
Dotations aux amortissements	6 45 €
TOTAL	306 502 €
Opérations	2006 15/06 au 31/12/2006
Résultat d'exploitation	- 73 766 € (déficit)
Résultat financier	16 €
RÉSULTAT NET	- 73 750€ (déficit)

5) LES PISTES DE PROGRÈS

Un certain nombre de travaux prévus dans la convention de délégation de service public dont la réalisation est en cours ou est programmée pour 2007, permettra d'améliorer l'exploitation sur le plan technique notamment. Ainsi, l'atelier sera mis aux normes, le practice sera modifié.

Le plan de plantation sera par ailleurs poursuivi pour continuer d'embellir le site et coïncider ainsi avec son appellation de Garden Golf.

Sur le plan de l'exploitation, le délégataire doit poursuivre ses efforts de commercialisation afin d'atteindre un nombre d'abonnés lui permettant de trouver la nécessaire rentabilité.



LES TRINITAIRES

1) INTRODUCTION GENERALE

Conformément aux articles 25 à 28, le délégataire a remis son rapport annuel qui comprend en un seul document les comptes rendus technique et financier. Ce rapport présente l'exploitation des Trinitaires du 1^{er} janvier au 31 décembre 2006.

2) LA VIE JURIDIQUE DU CONTRAT

2.1 – Le délégataire du service

Il s'agit de la SNC (Société en Nom Collectif) Les Trinitaires, dont le siège social est situé 10/12 rue des Trinitaires. La SNC est une filiale de la société VEGA qui gère d'autres structures en France (dont Antarès au Mans, les Docks au Havre, les Zéniths de Nancy et de Rouen).

2.2 – Date d'entrée en vigueur du contrat

11 octobre 2005.

2.3 – Date de fin du contrat

31 décembre 2010.

3) L'EXPLOITATION DU SERVICE EN 2006

3.1 – La nature du service exploité

Le délégataire est chargé de gérer l'équipement les Trinitaires en assurant les missions décrites ci-après et selon des contraintes d'exploitations précisées dans l'article 21 du contrat :

- diffusion du spectacle vivant sous toutes ses formes actuelles, y compris expérimentales, en s'intéressant aux formes croisant différents genres et d'une manière générale à tout nouveau mode d'expression pour favoriser la rencontre entre les artistes et la population.
- production/coproduction de spectacles (accueil d'artistes en résidence...).
- mise en place d'expositions d'art contemporain et notamment d'art visuel.
- création de lieux de vie favorisant la convivialité du site.

- mise en place de partenariats avec les structures à vocation culturelle principalement messines que ce soit par l'accueil dans les Trinitaires, de concerts, performances ou autres manifestations organisées par ces structures.
- sensibilisation des publics par le biais de la mise en place de temps de rencontres artistes/population notamment pendant les résidences..., ou de tout autre dispositif de médiation avec les publics scolaires, socioculturels et surtout universitaires ; la formation/accompagnement de la pratique en amateur dans le secteur des musiques actuelles/amplifiées notamment à travers le développement d'un partenariat avec les studios de répétition et d'enregistrement de la Ville situées à Metz-Nord.
- gestion rigoureuse et patrimoniale des équipements mis à disposition ou construits par le cocontractant dans le cadre du contrat.

3.2 – Le nombre de salariés affectés au service

Au 31 décembre 2006, le personnel permanent se compose de 6 personnes dont 1 directeur, 1 médiatrice culturelle, 1 secrétaire administrative et commerciale, 1 régisseur, 1 technicien, 1 responsable des bars. L'équipe est complétée par des intérimaires pour différentes tâches de manutention. La programmation artistique est assurée par l'ACNT, Association culturelle des Nouveaux Trinitaires créée en janvier 2006 conventionnée avec la SNC les Trinitaires.

3.3 – Les travaux et investissements réalisés (état de l'équipement)

Dans une de ses annexes, le contrat prévoit la réalisation de travaux par le délégataire sur toute la durée du contrat. Dans le rapport d'activité remis, il est constaté que l'ensemble des travaux a été réalisé en 2006 :

- une remise en peinture du Petit Théâtre ;
- une remise en peinture du couloir du cloître ainsi que du couloir du Bar du Théâtre ;
- installation d'un système son et vidéo dans le couloir du cloître ;
- un espace bar a été créé dans la Chapelle (salle Ochs) et des barrières de sécurité (crash barrières) ont été achetées ;
- le bar du théâtre a été refait et l'espace « Club entreprises » a été créé ;
- le bar du caveau a été complètement refait.

Le compte entretien et réparations fait état d'un montant de 9 511,23 €.

Le délégataire a passé 2 contrats d'entretien : un contrat de nettoyage, un contrat de sécurité pour les manifestations.

4) L'ACTIVITE DU DELEGATAIRE

4.1 – Les chiffres clés du service

Durant l'année 2006, 28 364 spectateurs ont fréquenté les Trinitaires pour un peu plus de 222 manifestations dont une majorité de concerts ou spectacles et d'événements spéciaux ou festivals. Cela correspond à 184 jours d'occupation du bâtiment (dont 172 ouvertures au public + montage/démontage, répétition). En moyenne, cela représente en moyenne 15 représentations par mois (de 5 à 27 répétitions).

43 % de la programmation regroupe les concerts, 23 % les événements et festivals, 17 % les conférences, lectures, ..., 12 % la partie action culturelle et 4 % les expositions et 1 % les événements économiques.

Parmi les 138 artistes programmés, les courants musicaux les plus mis en avant sont par ordre décroissant : les musiques électroniques et soirées techno (46 concerts en 2006), le rock pop métal punk ska hardcore (38), la chanson française (22) et les musiques du monde reggae (16). La diversité des genres musicaux est assurée par une programmation également en jazz (8), en rap (5), folk (2) et musique contemporaine (1).

En dehors du festival des Musiques Volantes, le Nancy Jazz Pulsations décentralisé à Metz et la finale régionale du Printemps de Bourges, 10 autres « festivals et soirées événements spéciaux » sont recensés par le délégataire. On note ainsi 2 shows cases (caractère commercial), 2 festivals étudiants (festival des arts par Supelec, Zikamine n°3) et des festivals « underground » (l'entonnoir insomniaque, festival de la francophonie par l'association Nan Bara, festival flamenco par Alegria...).

Le « cycle jeune public » rassemble 9 manifestations qui ont présenté essentiellement des artistes locaux ou émergents.

8 expositions ont été organisées présentant essentiellement des artistes locaux.

Enfin, 14 conférences ont été proposées dont 2 sur un thème en lien avec les musiques actuelles et 12 à caractère littéraire (5 autour de la psychanalyse, 7 de la littérature). Elles ont été organisées essentiellement dans les salles d'exposition.

Le découpage mensuel de la programmation par semaine (entre la programmation directe et celle de l'ACNT) a été arrêté en septembre 2006. Sur toute l'année, 57,2 % des manifestations ont été organisées par l'ACNT (127) et 42,8 % par des organisateurs extérieurs (95).

Les espaces les plus utilisés sont le caveau (26 %), la Chapelle (19 %), les galeries d'exposition (15 %), le Petit Théâtre (10 %).

La fréquentation a progressé régulièrement avec des chiffres mensuels compris entre 2800 et 4000 personnes.

Parmi les 28 364 spectateurs, 51,6 % des entrées (14 629) le furent à titre gratuit (dont 24 % correspondent à Metz en Fête) et près de 48,4 % à titre payant (13 735).

4.2 – Les activités d'accompagnement des pratiques et de l'action du délégataire en direction des associations culturelles

Le délégataire mentionne des soirées « Scène ouverte » où l'ACNT apporte une aide technique, une aide à la promotion de la manifestation et une contribution financière aux associations porteuses d'un projet intéressant. La recette billetterie de la soirée est partagée.

Il cite également le travail mené dans le cadre de la sensibilisation aux pratiques dans le cadre d'un module de formation, 3 ateliers d'expression culturelle (danse hip hop, théâtre), des master classes et des clinic sessions. L'essentiel de ces activités ont eu lieu dans le Petit Théâtre.

Afin de présenter les nouvelles modalités de fonctionnement des Trinitaires, le délégataire a aussi mené un travail de médiation auprès d'une vingtaine d'associations culturelles (Musiques Volantes, Magdalena, Zikamine, Essdeuza, Pushing...). Le délégataire leur a ainsi présenté les nouvelles prestations de qualité offertes du fait des travaux, de l'achat de matériel et de la présence de personnel professionnel et la tarification en vigueur.

5) INFORMATIONS FINANCIERES

Le chiffre d'affaires se monte à 198 736 €.

La contrainte particulière pour service public versée en 2006 par la Ville est de 180 000 € HT (article 21 du contrat).

La redevance perçue par la Ville se monte à 1000 €HT par an (article 20 du contrat).

Le compte de résultat 2006 se décompose comme suit :

OPÉRATIONS	2006
Chiffre d'affaires	198 736 €
Subventions	180 000 €
Autres produits d'exploitation	11 038 €
TOTAL	389 774 €
Charges de personnel	112 411 €
Autres charges	248 849 €
Dotations aux provisions	10 000 €
Résultat d'exploitation	4 167 €
Résultat financier	- 478 €
Résultat exceptionnel	0 €
RESULTAT NET (excédent)	3 689 €

6) LES PISTES DE PROGRES POUR L'AMELIORATION DE LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC

Les pistes de réflexion envisagées par le délégataire pour l'exercice 2007 portent sur l'amélioration de l'accueil du public et la qualité du service notamment dans la mise en œuvre de manifestations artistiques et culturelles de qualité, visibles et qui permettent de fidéliser le public.



STUDIOS D'ENREGISTREMENT

1) INTRODUCTION GENERALE

Conformément aux articles 23 à 26, le délégataire a remis son rapport annuel qui comprend en un seul document les comptes rendus technique et financier. Ce rapport présente l'exploitation des studios de répétition et d'enregistrement de la Ville du 1^{er} janvier au 31 décembre 2006.

2) LA VIE JURIDIQUE DU CONTRAT

2.1 – Le délégataire du service

Il s'agit l'association la Battucada, dont le siège social est situé 74/76 route de Thionville à Metz.

2.2 – Date d'entrée en vigueur du contrat

30 décembre 2005.

2.3 – Date de fin du contrat

30 décembre 2010.

3) L'EXPLOITATION DU SERVICE EN 2006

3.1 – La nature du service exploité

Le délégataire est chargé de gérer les studios de répétitions et d'enregistrement sis 74/76 route de Thionville à Metz, constitués d'un bâtiment disposant de 3 studios de répétition et d'enregistrement ainsi que d'un studio dédié à la danse ainsi que d'un bâtiment situé à Metz-Borny disposant de 4 studios de répétition uniquement, en assurant les missions décrites ci-après et selon des contraintes d'exploitations précisées dans l'article 19 du contrat :

La promotion et le soutien des jeunes artistes locaux musiciens et danseurs dans une mission d'encadrement, d'aide à la professionnalisation et à l'insertion professionnelle dans ces disciplines artistiques, ainsi qu'une mission d'accompagnement et de développement de carrière ;

La mise en place de partenariats avec les structures à vocation culturelle principalement Messines, mais pas seulement ;

La mise en place de temps de rencontres jeunes artistes locaux/professionnels ;

Une gestion rigoureuse et patrimoniale des équipements mis à disposition par la Collectivité dans le cadre du contrat.

3.2 – Le nombre de salariés affectés au service

Au 31 décembre 2006, 5 personnes sont affectées au site dont 1 directeur, 1 secrétaire, 1 régisseur technique, 1 animateur studio, 1 agent d'entretien.

Il est précisé dans le rapport pour chaque salarié une unité de décompte à savoir l'heure d'équivalent temps en présence (ETP) comme suit :

- directeur : 0,33 ETP
- secrétariat : 0,15 ETP
- régisseur technique : 0,75 ETP
- animateur studio : 0,75 ETP
- agent d'entretien : 0,33 ETP

3.3 – Les travaux et investissements réalisés (état de l'équipement)

Le délégataire n'a pas réalisé de travaux dans le bâtiment.

4) L'ACTIVITE DU DELEGATAIRE

4.1 – Les chiffres clés pour la pratique musicale

Le nombre d'heure d'utilisation des studios augmente depuis 2003 (de 1173 à 1328 soit 155 heures de plus).

Selon le délégataire, le nombre potentiel d'heures annuelles réalisables est de 1451 heures. Le nombre d'heures d'utilisation réelle des studios de musique (enregistrement + répétition) pour 2006 est de 1328 heures réparties entre 735 heures pour de la répétition et 593 heures pour de l'enregistrement. Le taux d'occupation global est donc de 91,5 %.

75 « groupes, associations ou personnes » ont utilisé les studios de répétition et d'enregistrement dont 34 pour de la répétition et 41 pour de l'enregistrement. Cela représente 300 personnes physiques¹ au total et correspond à 980 passages² dans les studios de répétition et à près de 800 dans ceux d'enregistrement, soit un total de près de 1800 passages. Le délégataire estime par ailleurs à 245 les séances sur l'année dans les studios de répétition et à 198 dans ceux d'enregistrement.

Les utilisations les plus significatives sont les suivantes :

- pour les répétitions : 58,6 % en rock, 14,3 % en jazz, 11,4 % en rap et 7,6 % en « divers ».
- pour l'enregistrement : 31 % en « divers », 29,3 % en rock et 28 % en hip hop / culture urbaine (= rap)

Dans les autres genres référencés (blues, chanson, électro, variété, classique,..), l'occupation se situe de moins de 1 et près de 4 %.

¹ Personnes physiques : personnes différentes ayant utilisé les studios au cours de l'année. Une même personne peut être venue à plusieurs reprises.

² Passages : personnes accueillies au cours de l'année. Une même personne pouvant venir à plusieurs séances, le nombre de passages renseigne le mouvement annuel.

Ce sont les musiciens rock (45,6%) qui fréquentent le plus les studios, dont les deux tiers pour des répétitions et un tiers pour de l'enregistrement. Viennent ensuite les musiciens rap (18,8%) davantage pour de l'enregistrement que pour des répétitions, de style « divers » (18,1%) essentiellement pour de l'enregistrement puis ceux de jazz (9,6%) plutôt pour des répétitions.

Les artistes réguliers sont :

- pour enregistrer : Charge 69 (100h), Ferdji : 45h d'enregistrement
- pour répéter : JeFF (73h), Generation Of Dawn (58h), Doll's Noise (57h), After gloW (56h), les chprogg's (46h).

L'accès des studios est possible de 10 heures à 22 heures, y compris le dimanche, sauf le lundi, sur 8 mois de l'année (fermeture août-septembre et décembre-janvier).

Les plages horaires fixes permettent à un groupe de réserver les studios de manière répétitive (ex : le mardi de 18h à 20h sur 3 mois). Les plages horaires variables correspondent par exemple aux séances d'enregistrement.

Le mardi, le jeudi et le vendredi, seules les séances de répétition sont possibles (plages horaires variables 10h-12h, 14h-18h et fixes 18h-22h). Le mercredi, le samedi et le dimanche, les studios sont réservés en priorité pour de l'enregistrement pendant les tranches horaires suivantes : 10h-12h et 14h-22h. Sinon, les studios restent ouverts aux répétitions.

les horaires habituels de fréquentation des studios indiqués par le délégataire sont les suivants :

- de 18h à 22h mardi, jeudi, vendredi.
- de 14h à 22h mercredi, samedi et dimanche.

4.2 – Les chiffres clés pour la pratique de la danse

L'activité du studio de danse représente environ 50 % du nombre d'heures potentielles utilisables. 21 utilisateurs ont fréquenté le studio de danse sur l'année. Cela correspond à 205 séances sur l'année. Le délégataire estime à près de 2000 le nombre de passages³. Les utilisateurs les plus présents sont :

- Ph7 100h (16,2%)
- CCAS 73h (11,8%)
- CNFPT 65h (10,5 %)

La part d'occupation par les associations représente 52,2 %, celle des organismes 45,5 % et celle des particuliers 2,3 %.

4.3 – Autres activités du délégataire

Le délégataire précise qu'il a utilisé directement en tant que prestataire :

- les studios de musique : dans le cadre de formations djing pour la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports (DDJS), l'UFCV et l'IRTS et dans le cadre d'un atelier musique pour la Protection Judiciaire de la Jeunesse (finalisation d'un CD enregistré dans la section mineurs de la Maison d'arrêt de Metz).
- le studio de danse, dans le cadre de formations danse hip hop pour la DDJS (40h), l'UFCV (28h) et l'IRTS (10h payant).

5) INFORMATIONS FINANCIERES

Le chiffre d'affaires se monte à 13 726 € et les subventions s'élèvent à 58 450 €.

La contrainte particulière pour service public versée en 2006 par la Ville est de 50 000 € (article 19 du contrat).

³ Voir définition page 6.

La redevance perçue par la Ville se monte à 100 € par an (article 18 du contrat).

Le compte de résultat 2006 se décompose comme suit :

OPÉRATIONS	2006
Chiffre d'affaires	13 726 €
Subventions	58 450 €
Autres produits d'exploitation	6 500 €
TOTAL	78 676 €
Charges de personnel	48 123 €
Autres charges	20 803 €
Dotations aux provisions	2 000 €
Résultat d'exploitation	7 750 €
Résultat exceptionnel	-7 589 €
Résultat net (excédent)	161 €

6) LES PISTES DE PROGRES POUR L'AMELIORATION DE LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC

Les pistes de réflexion envisagées par le délégataire pour l'exercice 2007 portent sur l'amélioration de l'accueil du public et de la qualité du service notamment dans l'accueil de musiciens et chanteurs professionnels ou amateurs qui oeuvrent dans le champ des musiques actuelles aux fins de répétition et d'enregistrement ainsi qu'à l'accueil de danseurs et chorégraphes professionnels ou amateurs.

Il s'agit pour les années à venir notamment de développer la communication et la fréquentation du studio de danse.

EAU POTABLE



EAU POTABLE

I. PRESENTATION GENERALE DU SERVICE

Description
Faits marquants de l'exercice
Qualité du service

II. INDICATEURS TECHNIQUES

Origine de l'eau
Récapitulatif des chiffres clés
Nombre d'abonnés par commune
Evolution des volumes vendus
Qualité de l'eau

III. INDICATEURS FINANCIERS

Tarifs
Facture type
Autres indicateurs financiers

IV. TRAVAUX

Travaux réalisés en 2006
Propositions d'amélioration du service

I. PRESENTATION GENERALE DU SERVICE

1.1- Description

Le Service des Eaux de la Ville de METZ assure l'alimentation en eau potable des 191 248 habitants des communes suivantes

- | | |
|----------------------------------|-------------------------------------|
| - ARGANCY-OLGY-RUGY | - METZ |
| - AY-SUR-MOSELLE | - MEY |
| - LE BAN-ST-MARTIN | - MONTIGNY-LES-METZ (partiellement) |
| - CHARLY-ORADOUR | - MOULINS-LES-METZ (partiellement) |
| - CHIEULLES | - NORROY LE VENEUR (partiellement) |
| - ENNERY | - PELTRE |
| - FAILLY | - PLAPPEVILLE |
| - FLEVY | - SAINT-JULIEN |
| - HAUCONCOURT | - SANRY-LES-VIGY - MECHY |
| - JURY | - SCY-CHAZELLES (partiellement) |
| - LONGEVILLE-LES-METZ | - TREMERY |
| - LORRY-LES-METZ (Partiellement) | - VANTOUX |
| - MAIZIERES-LES-METZ | - VANY (VILLERS L'ORME) |
| - MALROY | - WOIPPY |

et la fourniture d'eau en gros de manière continue ou en secours, aux collectivités et tiers suivants :

- | | |
|------------------------------|--|
| - ARS-SUR-MOSELLE | - SERVICE DES EAUX DE MONTIGNY |
| - HAGONDANGE | - SILLON DE L'EST MESSIN |
| - LA MAXE | - SYNDICAT DE GRAVELOTTTE ET DE
LA VALLÉE DE L'ORNE |
| - UCKANGE | - SYNDICAT DE FLORANGE |
| - SYNDICAT DES EAUX DE VERNY | - MONTREQUIENNE |
| - THIONVILLE | - MONDELANGE |
| - GUENANGE | - RICHEMONT |
| - NORROY LE VENEUR | - TALANGE |
| - SAFE ASCOMETAL | |

La gestion du service d'alimentation en eau potable de Metz a été confiée à la Société Mosellane des Eaux (SME) par un contrat de type affermage en date du 23 juin 2003 pour une durée de 15 années avec date d'effet au 1^{er} juillet 2003

En application du contrat du 23 juin 2003, les missions de la SME sont ainsi définies :

- Assurer la production, le transport et la distribution de l'eau potable nécessaire aux besoins de :
 - 31150 abonnés en 2006 qui se répartissent sur 28 communes pour la fourniture au détail.
 - 17 collectivités, établissements publics ou tiers situés à l'extérieur du périmètre d'affermage (vente d'eau en gros de manière continue ou en secours)
- Assurer l'exploitation notamment l'entretien et la surveillance des installations
- Réaliser les travaux mis à la charge du Fermier par le contrat
- Conduire les relations avec les usagers du service
- Assurer le financement et la réalisation de travaux concessifs

L'agence de Metz située 9, rue Teilhard de Chardin à Metz, réalise tous les travaux de construction et d'entretien d'ouvrages connexes aux activités de gestion des services d'eau et d'assainissement :

- Branchements individuels
- Extensions de réseaux
- Protection incendie
- Construction de stations de reprise
- Construction de postes de relevage des eaux usées
- Travaux électriques et de surveillance
- Construction de stations de traitements

L'agence de Metz est composée de 75 agents.

Pour assurer la continuité du service en dehors des heures ouvrées, une astreinte (24 H/24, samedis, dimanches et jours fériés) est composée de 10 agents.

La Société Mosellane des Eaux est rattachée à VEOLIA EAU – Région Est, laquelle est présente dans les régions Champagne-Ardennes, Lorraine et Alsace

La Direction Régionale Est de VEOLIA EAU est située à Metz 103, rue aux Arènes.

L'eau distribuée provient des installations de production suivantes :

Usine de traitement des eaux de Moulins les Metz	60 000 m ³ /jour
Station de pompage de Hauconcourt	9 600 m ³ /jour
Usine Sud	6 000 m ³ /jour
Station de pompage de Saint-Eloy	7 500 m ³ /jour
Source de Gorze	12 000 m ³ /jour
Sources de Lorry les Metz	400 m ³ /jour

La capacité totale de stockage des 12 réservoirs ou châteaux d'eau est de 84200m3.

Noms des principaux réservoirs	Capacité des réservoirs (m3)
Haut de Wacon (semi enterré)	30 000
Haut de Bevoye (semi enterré)	20 000
Borny (semi enterré)	20 000
Plappeville bas (enterré)	2 500
Grimont (sol)	3 000
Maizières les Metz (tour)	1 000

Il y a **761 477 mètres linéaires** de canalisations (réseau d'adduction + réseau de distribution) soit 5699 mètres linéaires supplémentaires par rapport à 2005.

31 150 clients ont été recensés au 31.12.2006 (461 clients supplémentaires par rapport à l'année 2005, soit +1,5 %).

18 527 232 m3 d'eau ont été vendus par la Société Mosellane des Eaux en 2006 soit une légère diminution de la vente d'eau en 2006 (- 1 % par rapport à 2005).

Répartition des 18 527 232 m3 d'eau vendus en 2006 :

- 11 % vendus aux clients industriels
- 53 % vendus à des particuliers
- 33 % vendus à d'autres collectivités
- 3 % vendus à des bâtiments communaux

1.2. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Pour l'année 2006, les principaux événements ont été les suivants :

La crue de la Moselle du 5 octobre 2006 : la SME a été contrainte de mettre à l'arrêt l'usine de production sud pendant quelques jours. Cet arrêt n'a pas eu de conséquence sur la continuité du service. Une adaptation du site est cependant à envisager pour éviter à l'avenir d'avoir à se priver de cette ressource en de pareilles circonstances.

Réhabilitation de l'usine de traitement d'Hauconcourt : mise en œuvre d'un traitement du fer et du manganèse par oxydation catalytique et d'un affinage au charbon actif en grains.

La capacité nominale de la station est de 400 m³/h

Ces travaux ont entièrement été réalisés par la SME dans le cadre des investissements concessifs prévus au contrat de délégation.

L'usine a été inaugurée par la Ville de Metz le 27 novembre 2006 en présence de ses différents partenaires.

Le raccordement de la Ville de Thionville au réseau de la Ville de Metz : la prise d'eau s'est élevée à 780 000 m³, ce qui en fait le quatrième client du service.

L'augmentation sensible du rendement de réseau qui s'établit pour 2006 en moyenne à 77,5 %.

A la fin de l'année 2006, 8 364 compteurs sur 31 442 ont été remplacés par la SME. Le remplacement des compteurs se poursuit à un rythme soutenu dans le cadre de la mise en œuvre de la radio-relève.

1.3. QUALITE DU SERVICE

Accueil de la clientèle

Tous les clients peuvent se présenter dans les bureaux de la Société Mosellane des Eaux, 9 rue Teilhard de Chardin à METZ.

De plus, a été mis en service en avril 1999 le Centre Service Client «région Est» au 0 810 463 463 à l'écoute des clients : ce centre offre la possibilité aux clients d'effectuer directement l'ensemble de leurs démarches par téléphone, sans avoir à se déplacer ou à écrire.

www.veoliaeau.fr et www.mosellane-des-eaux.fr : les sites internet clients permettent :

- . d'accéder en direct aux informations (prix, qualité de l'eau, travaux ...)
- . de gérer leur compte-client, régler leur facture
- . de communiquer avec les conseillers clientèle par e-mail
- . de souscrire les différents " services plus " comme la mensualisation.

Eau potable et qualité de l'eau

Le décret 2001-1220 du 20/12/2001 relatif à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine est entré en application le 24/12/2003.

La nouvelle réglementation vise à accroître encore davantage la sécurité sanitaire des eaux distribuées.

La qualité de l'eau est conforme et d'excellente qualité.

II. INDICATEURS TECHNIQUES

2.1 – Origine de l'eau

Installations de production (en m3)	2005	2006 A/A-1	%
Usine de traitement de Moulins	16 138 812	15 819 414	-2,0
Usine Sud	1 837 002	1 712 539	-6,8
Sources de Gorze	2 171 557	2 711 649	+24,9
Usine de Hauconcourt	2 135 637	2 135 178	-0,0
Usine de Saint Eloy	2 319 687	2 214 305	-4,5
Sources de Lorry	212	0	-100,0
Montigny eau brute	434 427	438 465	+0,9
VOLUME PRODUIT TOTAL (m3)	25 037 334	25 031 550	

Les Sources de Lorry n'ont pas été utilisées en 2006 (surveillance de la qualité de l'eau) alors qu'elles produisaient encore en 2003 un volume de 71 000 m3. Un traitement complémentaire sur ce site vulnérable sera étudié.

2.2 – Récapitulatif des chiffres clés

	2005	2006	Evolution
Nombre de clients	30 689	31 150	+1,5 %
Nombre d'habitants	191 248	191 248	+0,0%
Volumes produits (eau potable) en m3	25 037 334	25 031 550	-0,0 %
Volumes vendus total (en m3)	18 718 060	18 527 232	-1,0 %
Rendement du réseau	75,5 %	77,5 %	

L'augmentation du rendement du réseau a permis d'économiser 2 500 000 m3 d'eau entre 2003 et 2006.

2.3 – Nombre d'abonnés par commune

	2005	2006
ARGANCY-OLGY-RUGY	489	493
AY-SUR-MOSELLE	567	573
BAN-SAINT-MARTIN	810	818
CHARLY-ORADOUR	217	217
FLEVY	206	208
CHIEULLES	134	134
ENNERY	687	700
FAILLY	109	110
HAUCONCOURT	311	322
JURY	337	338
LONGEVILLE-LES-METZ	878	897
MAIZIERES-LES-METZ	2 627	2 732
MALROY	160	165
METZ	16 470	16 647

MEY	66	73
PLAPPEVILLE	779	779
PELTRE	638	681
ST-JULIEN-LES-METZ	1 086	1 105
SANRY-LES-VIGY	189	191
TREMERY	441	443
VANTOUX	329	330
VANY	137	147
WOIPPY	2 191	2 203
LORRY (desserte partielle)	120	119
MONDELANGE	3	3
RICHEMONT	2	2
TALANGE	1	1
MONTIGNY-LES-METZ (desserte partielle)	1	1
MOULINS (desserte partielle)	213	214
NORROY-LE-VENEUR (desserte partielle)	28	28
SCY-CHAZELLES (desserte partielle)	441	449

2.4 – Evolution des volume vendus (en m3)

	2005	2006
- Particuliers	9 491 155	8 937 925
- Industriels	2 172 719	2 042 753
- Administrations (Municipalités, Services d'Etat, Hôpitaux ...)	1 386 115	1 352 617
- Ventes en gros (clientèle autres collectivités + sociétés)	5 668 071	6 193 937
TOTAL	18 718 060	18 527 232

Les ventes d'eau en gros (Thionville en particulier) sont en augmentation. Ces ventes d'eau ne permettent pas de compenser les baisses significatives des consommations des clients domestiques et industriels. Pour ce qui concerne ces deux derniers, la baisse entamée début 1990 à un rythme d'1% par an s'accroît aujourd'hui à 2 %. On observe donc une réelle prise de conscience du citoyen consommateur, face au problème de gestion durable du cycle de l'eau.

2.5 – Qualité de l'eau

L'eau est le produit alimentaire le plus contrôlé.

Les dispositions réglementaires (code de la Santé Publique – articles R. 1321-1 à R. 1321-66 et annexes 13-1 à 13-3) imposent des normes très strictes aux eaux destinées à la consommation humaine :

- ne pas contenir de micro-organismes, de parasites ou toutes autres substances constituant un danger potentiel pour la santé des personnes,
- être conforme à des limites de qualité pour les paramètres susceptibles de générer des effets immédiats ou à plus long terme sur la santé des consommateurs,
- satisfaire à des références de qualité, valeurs indicatives établies à des fins de suivi des installations de production et de distribution d'eau et d'évaluation de risques pour la santé des personnes.

Ce texte définit précisément le contrôle officiel (paramètres à analyser et fréquence d'analyse) et la surveillance à mettre en place par le délégataire. Cette surveillance comprend notamment :

- l'examen régulier des installations
- le contrôle de l'efficacité de la désinfection
- un programme de tests et d'analyses en fonction des risques identifiés que peuvent présenter les installations.

Le tableau ci-dessous dénombre les analyses effectuées selon le type de paramètres (bactériologique ou physico-chimique) et le contexte de l'analyse. Ces chiffres intègrent les prélèvements réalisés à la ressource, sur l'eau produite et sur l'eau distribuées.

	Contrôle officiel	Surveillance par le Délégué	Analyses Supplémentaires
Bactériologique	1927	3021	1043
Physico-chimie	8678	8373	3903

Le tableau ci-dessous présente les taux de conformité (eau traitée et distribuée) des 4 dernières années. Sur la base du contrôle officiel, le taux de conformité en 2006 s'établit à 100 % pour les paramètres bactériologiques et à 100 % pour les paramètres physico-chimiques

	2003	2004	2005	2006
Taux de conformité des analyses bactériologiques DDASS	99,00%	100,00%	99,70%	100,00%
Taux de conformité des analyses physico-chimiques DDASS	97,00%	99,70%	96,70%	100,00%

Qualité de la desserte en 2006 :

- La qualité de l'eau est conforme aux normes et d'excellente qualité.

III - INDICATEURS FINANCIERS

3.1 - Tarifs

La tarification et ses modalités sont conformes à la loi sur l'eau parue au Journal Officiel du 4 janvier 1992. Elle comporte un abonnement et une part variable fonction de la quantité d'eau réellement consommée.

3.2 – Facture type

La facture ci-après représente la facture d'eau établie sur la base des tarifs connus au 31/12/2006 d'un client ayant consommé 120 m3

	M3	Prix unitaire HT au 31/12/06	Montant HT au 31/12/06	Montant HT au 31/12/05	% 2006/ 2005
DISTRIBUTION DE L'EAU					
Abonnement (part SME)			16,56	15,84	
Consommation					
Consommation (part distributeur) 1 à 10 m3	10	1,0057	10,06	9,71	
Consommation (part distrib.) 11 à 500 m3	110	0,6034	66,37	66,31	
Consommation (part communale)	120	0,0985	11,82	13,91	
Préser. des ressources en eau (Ag. de l'Eau)	120	0,0268	3,22	3,32	
TOTAL DISTRIBUTION DE L'EAU			108,03	109,09	-0,9
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES					
Consommation					
Consommation assainissement (part du Synd. Mixte Agglomération Messine)	120	1,23	147,60	116,40	
TOTAL COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES			147,60	116,40	+26,7
ORGANISMES PUBLICS					
(taxes et redevances)					
Taxe sur les consommations d'eau (Etat)	120	-	-	-	
Lutte contre la pollution (Agence de l'eau)	120	0,505	60,60	60,48	
Redevance Voies Navigables de France	120	0,0003	0,04	0,04	
TOTAL ORGANISMES PUBLICS			60,64	60,52	+0,2
TOTAL HT de la facture			316,27	286,01	
TOTAL TTC de la facture			333,66	301,74	+10,58
Prix TTC du m3 hors abonnement			2,63	2,38	+10,50

3.3 - AUTRES INDICATEURS FINANCIERS

BUDGET ANNEXE DES EAUX DE LA VILLE DE METZ

* Recettes d'exploitation 2006

Surtaxe : 1 552 281€

* Dettes du Service des Eaux

En-cours total de la dette au 31.12.06 : 630 126 €

Montant des annuités (capital + intérêts)
payés au cours de l'exercice 2006 : 532 303 €

IV - TRAVAUX

4.1 – Travaux réalisés en 2006

Travaux sous maîtrise d'ouvrage de la Collectivité :

Lieu ou ouvrage	Description
PELTRE	renforcement réseau AEP rue de Metz
FAILLY	extension réseau AEP rue du 19 mars
METZ	extension réseau AEP chemin Haute Bevoye à Grigy
CHARLY ORADOUR	extension réseau ferme du Paouilly
WOIPPY	renforcement réseau rue Victor Hugo
METZ	extension réseau route de Woippy
METZ	renforcement réseau rue G. Ducrocq
METZ	extension réseau rue Lotissement Arical à Queuleu
MEY	renforcement réseau AEP dans la commune

Travaux réalisés par le délégataire :

Lieu ou ouvrage	Description
TREMERY	renouvellement de 1080 ML de réseau
VANY VILLERS L'ORME	renouvellement de 539 ML de réseau
CHARLY ORADOUR	renouvellement de 265 ML de réseau
METZ route de Thionville	renouvellement d'1 vanne de 600 MM et d'1 de 100 MM
WOIPPY	remplacement d'une vanne de 250 MM Maison Neuve
RESERVOIR H. BEVOYE	remplacement du moteur de la pompe 1 de refoulement
RESERVOIR PLAPPEVILLE	remplacement du poste de distribution
RESERVOIR SCY BAS	remplacement des conduites de trop plein de 2 cuves
STAT. PRECHLORATION	remplacement de l'installation de télétransmission
ST ELOY USINE	mise en place mesure de PH sur distribution
ST JULIEN	remplacement du ballon du surpresseur
USINE DE MOULINS	mise en peinture d'une partie des locaux modification injecteur ozone dans les tours de contact remise en état ozoneur A remplacement de 3 groupes de relevage de la bache eaux sales remplacement turbimètre arrivée eau de Gorze remplacement de la nourrice de refoulement des pompes de la baches eaux sales
USINE HAUCONCOURT	remplacement débitmètre mesure arrivée siphon nord remplacement de la pompe à vide N°2 remplacement de l'installation de chloration sortie bache de mélange rénovation des peintures du bâtiment (intérieur + extérieur)
USINE SUD	remplacement de l'installation de télétransmission
ZAC H. GRIMONT	remplacement de l'installation de télétransmission

4.2 – Propositions d'amélioration du service

INSUFFISANCES

Parmi les insuffisances identifiées diagnostiquées par la SME :

1. Pour assurer ponctuellement l'approvisionnement en eau brute de l'Usine de Moulins en cas d'arrêt de la prise au barrage d'Arnaville (pollution de la ressource, panne électrique, rupture

canalisation d'adduction), il convient d'augmenter la capacité de pompage dans le canal de la Moselle (1 500 m³/h à 3 000 m³/h).

2. Conformément au cahier des charges, la Ville de Metz doit réaliser une étude diagnostique de son réseau de transport et de distribution. Cette étude essentielle permettra à la Ville de disposer :
 - d'un état des lieux sur la base des éléments historiques dont disposent la Ville et son fermier avec une étude approfondie des défaillances,
 - d'une base de données informatisées exploitées dans un système d'information géographique et sa mise à disposition régulière à la Collectivité,
 - d'une approche prédictive des défaillances futures,
 - d'une proposition de définition d'une politique appropriée de gestion patrimoniale.
3. La canalisation de 600 mm qui dessert le secteur de Devant les Ponts, Longeville, Woippy a connu 2 ruptures en décembre 2006 provoquant des baisses de pression sur toute l'agglomération. Un renforcement de la canalisation située chemin sous les vignes pourra utilement pallier cet inconvénient et permettra au réservoir du haut de Wacon de rester pleinement opérationnel lors d'une rupture de la canalisation en sortie de réservoir.
4. L'ancienne liaison entre les réseaux d'adduction des rives droite et gauche de la Moselle pourrait être renforcée au niveau de la commune d'Uckange. Cette liaison en diamètre 300 mm pourrait s'avérer insuffisante dans le cas d'une augmentation des ventes d'eau au Syndicat Intercommunal des Eaux de Florange et/ou en cas de rupture d'une des canalisations principales.
5. Le renforcement sur environ 1 600 mL en diamètre 200 mm route de Lorry à Metz s'avère nécessaire à moyen terme pour améliorer la desserte de ce secteur.

TRAVAUX A PREVOIR

1. La déviation de la canalisation d'adduction Arnaville/Moulins-lès-Metz doit être envisagée. Trois zones de risques majeures ont été identifiées :
 - la traversée de la Moselle en souille à Arnaville
 - les gravières de Novéant sur Moselle
 - la zone de glissement de Corny sur Moselle
2. Le traitement par U.V. des eaux de Gorze et de l'usine sud est à mettre en œuvre pour couvrir le risque sanitaire lié à la présence de parasites dans les eaux brutes.
3. L'enceinte de l'usine de Moulins n'est pas clôturée le long de l'autoroute A31 : 400 mL de clôture et un portail sont à prévoir.
4. Afin de garantir tout à la fois la sécurisation de l'alimentation de l'hyper-centre de Metz et la qualité de l'eau distribuée, le maillage entre la rue du Trou aux serpents et Saint Eloy devrait être réalisé.
5. Le maillage des communes de Peltre et de Jury permettra la sécurisation de l'alimentation de ces communes.
6. Alimentation en eau du CHR de Mercy.

7. Mise en place d'un traitement spécifique capable d'assurer en cas de pollution accidentelle le traitement de pointes des pesticides et des pollutions accidentelles sur le site de l'Usine de Moulins-lès-Metz. La technique retenue sera l'injection de charbon actif en poudre pulvérulent.

CHAUFFAGE URBAIN



CHAUFFAGE URBAIN

1) INTRODUCTION

La période retenue pour les rapports est l'année civile. Le présent rapport porte sur la période du 1^{er} janvier 2006 au 31 décembre 2006.

2) VIE JURIDIQUE DU CONTRAT

2.1 – Le délégataire du service

Il s'agit de l'Usine d'Electricité de Metz en remplacement de la Société Technique d'Exploitation du chauffage à distance de Metz-Borny (STEB) suite à la nouvelle Délégation de Service Public pour la Production et la Distribution de Chaleur sur Metz Est.

2.2 – Date d'entrée en vigueur du contrat

1^{er} juillet 2005

2.3 – Date de fin du contrat

30 juin 2015

3) L'EXPLOITATION DU SERVICE EN 2006

3.1 – La nature du service exploité

Le Concessionnaire est chargé de gérer, entretenir et d'exploiter, développer les ouvrages du réseau de chaleur de Metz Est que la Ville de Metz lui a confiés à la fin de la précédente Délégation de Service Public

Ces ouvrages sont composés notamment de :

A) Une chaufferie centrale, située 1, rue des Nonnetiers à Metz, d'une puissance totale de 74,3 MW équipée des 4 générateurs suivants :

- 1 chaudière à tubes de fumées (Fioul lourd TBTS) d'une puissance de 7MW
- 1 chaudière à tubes d'eau (Fioul lourd TBTS) d'une puissance de 29 MW
- 1 chaudière à tubes d'eau fonctionnant au charbon d'une puissance de 15 MW
- 1 chaudière à tubes d'eau fonctionnant au charbon d'une puissance de 23,3 MW

B) Une distribution de fluide calorifique qui alimente les sous-stations par deux réseaux :

- Un réseau haute pression d'une longueur d'environ 16 Km, fonctionnant en régime nominal sous une pression de 25 bars et à des températures de 170 °C à l'aller et 90°C au retour
- Un réseau basse pression d'une longueur d'environ 4 Km fonctionnant en régime nominal avec des températures de 105 °C à l'aller et 75°C au retour

C) Des sous-stations de chauffage urbain alimentées par le réseau de distribution :

- 51 sous-stations à haute pression
- 24 sous-stations à basse pression
- 5 sous-stations mixtes

Le réseau de chaleur de METZ Est assure le chauffage et la production d'eau chaude sanitaire de logements (plus de 5100) et d'équipements (représentant environ 4900 équivalents logements).

Au total ce sont un peu plus de 10 000 équivalents logements qui sont desservis par ces installations. Les besoins de l'ensemble des usagers sont d'environ 150 000 m³ d'eau chaude sanitaire et d'environ 91 000 MWH de chaleur par an pour le chauffage ce qui représente globalement 110 000 MWH distribués dans les sous-stations par an.

3.2 – Le nombre de salariés affectés au service

Onze personnes sont affectées au service concédé (1 responsable de site, 2 techniciens de centrale, 5 chauffeurs postés et 3 techniciens réseau chauffage urbain).

3.3 – Les travaux et investissements réalisés (état des équipements)

Les investissements les plus importants réalisés par le délégataire sont :

1) Nouveaux raccordements

- Raccordement de l'ONL Rue de Belletanche en réseau BP depuis la piscine. La mise en service est prévue en été 2007.
- Début des travaux de pose de réseaux BP vers la Halle des Sports de Blémont, en coordination avec la création du giratoire (DDE). La mise en service est prévue en 2008.

2) Coordination avec le GPV

En 2006, l'UEM s'est inscrite dans le programme de travaux du GPV, et a rénové prioritairement les réseaux impactés par ce programme. Les chantiers suivants ont été engagés :

- Rue des Flandres (110 ml entièrement rénovés)
- Rue de Picardie : réhabilitation complète de 120 ml de réseau
- Rénovation complète d'une chambre à vanne principale en DN 400
- Rénovation d'un tronçon de 25 ml DN 400 rue du Barrois sous le tracé de la nouvelle voirie.
- Création d'un nouveau réseau en caniveau DN 100 sur 124 ml rue de la Maine en vue d'une restructuration de ce secteur, afin d'amener la puissance pour la future Halle des Sports intégrant également une station d'échange HP/BP.

3) Projet d'interconnexion des réseaux METZ CITE – METZ EST

Les études détaillées ont commencé dès 2005, avec la réalisation de sondages sur le tracé. Les appels d'offres ont été lancés début 2006, et les premiers travaux de pose au niveau des carrefours sensibles ont commencé en juillet 2006. La technique de la double enveloppe acier préfabriquée

utilisée a permis de limiter l'ouverture de tranchée à quelques centaines de mètres, par rapport à une longueur totale de réseau de 2400 m. En avril 2007, la pose du réseau sera achevée. L'objectif est de mettre cette liaison en service pour la rentrée 2007.

4) Principales interventions notées dans le journal des pannes et interventions :

Travaux de recherches de fuites durant l'année 2006 :

- Réseau Aurélia, fuite sur le pré-isolé
- Carrefour Boulevards de Guyenne et de Provence, fuite sur une vidange
- Fosse à vanne rue de Champagne
- Rue d'Artois (fuite sur une vanne en fosse à vanne)
- Rue du fort des Bordes, fuite sur une vidange
- Rue de Picardie, fuite sur le retour réseau dans la fosse à vanne
- Rue du Nivernais, fuite sur le retour réseau alimentant la sous station 10

5) Principaux travaux neufs dans la centrale

- Mise en service d'une nouvelle chaîne d'eau déminéralisée
- Mise en place d'une passerelle de mesures et d'une ouverture sur la cheminée de la chaudière N°5 qui permet d'avoir une mesure en continue de CO, donc une meilleure maîtrise des rejets.
- Mise en place d'une injection d'acide dans l'eau recyclée pour permettre sa neutralisation.

4) L'ACTIVITE COMMERCIALE

4.1 – Les chiffres clés du service

La chaufferie est équipée de 2 générateurs fioul (total de 36MW) et de 2 générateurs charbon (total de 38,3 MW).

Au 31/12/2006, le nombre d'Unité de Répartition Forfaitaire est de 97 974. Par rapport à la précédente période, l'impact de la suppression de la sous-station 3 est de – 3455 URF et de – 3273 URF pour la sous-station 6.

En moyenne, les sous-stations ont été arrêtées le 14 juin 2006 et ont été démarrées le 23 septembre 2006. La durée moyenne de la saison de chauffe est de 262 jours avec 2626 degré-jours.

Le rendement 2006 de la chaufferie atteint 80,7 %.

S'agissant de la première année d'exploitation, le rendement global du réseau de chaleur (chaufferie + réseau) atteint 73,9 %.

4.2 – Observations sur les consommations

En 2006, les quantités de chaleur produites par l'installation de production alimentant le réseau sont de 100 661 170 KWH. Les quantités de chaleur exportées à l'extérieur du service concédé sont nulles, tout comme les quantités de chaleur importées.

Les pertes réseaux, lesquelles caractérisent l'évolution de l'état du calorifuge, atteignent 9,2 % soit une valeur inférieure de 3 points par rapport au second semestre 2005.

5) INFORMATIONS FINANCIERES

5.1 – Tarifs et chiffre d'affaires

Les tarifs variables au 31/12/2006 étaient :

- 1) 24,26 € HT par MWH pour le chauffage (contre 22,79 € HT au 31/12/2005) soit une hausse de 6,4%.
- 2) 3,09 € HT par m³ pour l'eau chaude sanitaire (contre 2,90 € HT au 31/12/2005) soit une hausse de 6,5%.

Ces hausses des tarifs s'expliquent par l'augmentation du coût des matières premières (charbon et fioul).

A ces tarifs dits variables s'ajoutent un tarif forfaitaire R2 pour le renouvellement des équipements. Ce prix de 17,97 € HT par URF est en légère hausse (+2,9%) par rapport au 31/12/2005.

Il est à noter que depuis le 16 juillet 2006, un taux de TVA réduit (19,6 à 5,5 %) s'applique sur le tarif forfaitaire des abonnés.

L'UEM a envoyé un courrier d'information sur la baisse du taux de TVA à l'ensemble de ses abonnés.

5.2 – Produits, charges et résultat économique de la gestion du service concédé (2006)

CHARGES en euros

Charbon	1 596 312
Fuel	286 796
Electricité	178 316
Renouvellement pour grosses réparations	481 319
Autres frais d'entretien	273 123
Rémunération Délégation de siège	468 204
Impôt et Taxes	163 267
Charges personnel	608 267
Autres charges de gestion courante ¹	548 704
Amortissements	136 205
Assurance	40 000
Redevance Ville de METZ	37 548
Redevance d'occupation domaine public	56 183

TOTAL CHARGES

5 874 244

RECETTES en euros

Fourniture de chaleur et d'eau chaude	4 178 818
Travaux pour tiers	15 053
Autres produits	1 738 209
TOTAL RECETTES	5 932 080

5.3 – Résultat net

Le délégataire présente pour 2006 un résultat net de 57 836 euros.

6) LES PISTES DE PROGRES POUR L'AMELIORATION DE LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC

L'interconnexion des deux réseaux messins METZ Est et Metz Cité sera terminée au cours du 1^{er} semestre 2007 pour une mise en service effective au cours du 2^{ème} semestre 2007.

Cette liaison permettra d'alimenter depuis la centrale de Chambière, les 2 réseaux pour la totalité de sa puissance appelée.

La nouvelle configuration permettra :

- de mieux optimiser les outils de production simultanée d'électricité et de chaleur par la cogénération existante à la centrale de Chambière
- d'utiliser prioritairement, pour les besoins de chauffage urbain, la vapeur de l'Usine de Valorisation Energétique
- de limiter le recours à la centrale de Borny, moins performante sur le plan énergétique et environnemental, aux seuls besoins de secours et au complément de production de pointe si nécessaire
- d'économiser l'énergie primaire pour l'équivalent de 4300 tonnes de charbon par an et de diminuer les émissions de CO2 de 20 000 tonnes par an
- d'apporter, à moyen terme, les capacités de production nécessaires au développement de nouvelles zones d'activités.

Le réseau devrait également se développer avec le raccordement des nouveaux bâtiments suivants :

- IPEFAM
- ENIM
- Halle des sports

CREMATORIUM



LE CREMATORIUM

1) INTRODUCTION GENERALE

Conformément aux articles 38 à 41 du contrat de concession, le délégataire a remis son rapport annuel qui comprend en un seul document un état des comptes du délégataire ainsi qu'une analyse de la qualité du service et des conditions d'exécution du service. Ce rapport présente l'exploitation du Crématorium de Metz du 6 juillet 2006, date de sa mise en service, au 31 décembre 2006.

2) LA VIE JURIDIQUE DU CONTRAT

2.1 – Le délégataire du service

Il s'agit de la Société des Crématoriums de France (SA), dont le siège social est situé à Bailleul, 144, avenue de la Libération (59270). La Société des Crématoriums de France gère d'autres crématoriums en France (dont Poitiers, Saint-Ouen l'Aumône, Nîmes, Aix-en-Provence, Fort-de-France, Caen).

Le délégataire est titulaire, depuis le 5 juillet 2006, de l'habilitation préfectorale lui permettant d'exploiter le crématorium. Cette habilitation est valable six ans.

Le délégataire n'exerce aucune activité de Pompes Funèbres, ce qui lui permet d'assurer une stricte égalité de traitement entre les différents opérateurs funéraires du secteur.

2.2 – Date d'effet du contrat

23 juillet 2004.

2.3 – Date de fin du contrat

6 juillet 2026.

3) L'EXPLOITATION DU SERVICE EN 2006

3.1 – La nature du service exploité

La concession porte sur la conception, la construction, l'aménagement et l'exploitation d'un crématorium dans l'enceinte du cimetière de l'Est.

3.2 – Le nombre de salariés affecté au service

Au 31 décembre 2006, 2 personnes sont affectées au site dont 1 directeur et 1 agent technique représentant 1,5 emploi équivalent temps plein.

On rappellera à cet égard qu'en vertu du contrat de délégation (art. 26), il est fait obligation au concessionnaire d'affecter 3 personnes à temps partiel au service, dès l'ouverture du crématorium afin de pouvoir disposer en permanence de deux équivalents temps plein pour assurer le service. Au-delà de 1000 crémations par année civile, les trois salariés doivent être employés à temps complet.

3.3 – Les travaux et investissements réalisés

Les investissements les plus importants réalisés par le délégataire sont :

- la construction, sur un terrain d'une superficie de 2 950 m², d'un crématorium d'une surface totale de 705 m², lequel comprend :

- a) une partie publique, composée en particulier d'un espace d'accueil, d'un salon d'attente, du bureau de la direction, d'un bureau d'accueil des familles, de deux salles de recueillement, d'un condouloir, d'une salle de remise des urnes et de visualisation et des sanitaires publics.
- b) une partie technique à l'usage exclusif du délégataire, composée en particulier de deux sas de départ, d'un accès technique pour les pompes funèbres, d'une salle de transfert, d'une salle technique pouvant accueillir 2 appareils de crémation et équipée à ce jour d'un seul four, d'un pulvérisateur de calcius et d'une armoire de transfert des cendres, d'un local de dépôt provisoire des urnes, d'une salle de détente pour le personnel, de vestiaires et sanitaires, d'un local matériel et d'un local chaufferie.

4) L'ACTIVITE COMMERCIALE

4.1 – Les chiffres clés du service

Durant l'année 2006, le crématorium a effectué 185 crémations dont 179 crémations d'adultes, 1 crémation d'enfant de 1 à 12 ans, 4 crémations d'enfants de moins d'un an, et 1 crémation de reliquaire de restes mortels, ce qui correspond à un taux d'utilisation de 27 % (le taux d'utilisation est obtenu en comparant le nombre effectif des crémations à la capacité maximale du crématorium).

Par ailleurs, on dénombre en 2006, 128 locations de salles de recueillement, 175 remises d'urnes et 10 dispersions de cendres au Jardin du Souvenir.

Pour l'année 2007, le délégataire prévoit de réaliser 601 crémations, soit une augmentation de 225% par rapport à l'année 2006. Il est rappelé qu'en vertu du contrat de délégation (art.6), le concessionnaire devra procéder à l'installation d'un second four dès que le nombre de crémations sera supérieur à 1000 par an.

Conformément aux dispositions de l'article 36 du contrat de concession, le délégataire s'est acquitté auprès de la Ville, pour la période du 06 juillet 2006 au 31 décembre 2006, d'une redevance d'exploitation d'un montant de 1 358,97 euros et d'une redevance d'occupation du domaine public d'un montant de 776,52 euros.

4.2 – La tarification

Les tarifs du crématorium en 2006 se décomposent comme suit :

Crémation adulte	454 euros TTC
Crémation d'indigents, d'enfants de 1 à 12 ans ou de moins de 1 an	gratuit
Crémation de restes anatomiques	215 euros TTC
Crémation de restes mortels exhumés	215 euros TTC
Crémation d'ossements pour la Ville de Metz (reliquaire de la taille d'un cercueil)	353 euros TTC
Location salle de recueillement (45 mn)	108 euros TTC
Location salle de recueillement (1h30)	161 euros TTC
Dispersion anonyme des cendres au Jardin du Souvenir	37 euros TTC

4.3 – Observation de la clientèle

Elles sont recensées dans le Livre d'Or mis à disposition des familles au crématorium. Les familles soulignent pour l'essentiel la qualité de l'accueil et de l'accompagnement par le personnel du crématorium. Un grand nombre de remarques portent également sur l'absence d'un parking aux abords immédiats du crématorium. Ce dernier point a été résolu en 2007 par l'aménagement d'un parking dans l'enceinte du crématorium et à l'usage exclusif de cet équipement. Il s'agit d'un parking comprenant 12 places dont 2 pour personnes à mobilité réduite. Ce parking est d'ores et déjà utilisé avec satisfaction par les familles.

En 2006, aucune réclamation de familles n'a été enregistrée.

Par ailleurs, une brochure du crématorium est disponible depuis octobre 2006 pour améliorer l'information du public notamment par l'intermédiaire des entreprises de pompes funèbres.

5) LES PISTES DE PROGRES POUR L'AMELIORATION DE LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC

Pour 2007, la principale mesure d'amélioration de l'accueil du public passait par la réalisation d'un parking à l'usage exclusif du crématorium. Comme précisé précédemment, ce parking a été réalisé par les services techniques municipaux et est d'ores et déjà utilisé par les familles, répondant ainsi à une véritable attente.

La Direction du crématorium considère comme suffisante l'amplitude horaire de l'ouverture au public du crématorium. Ce dernier est ouvert du lundi au vendredi de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 18 heures, ainsi que le samedi de 10 heures à 12 heures pour l'accueil des familles et les crémations. Toutefois, la Direction du crématorium n'exclut pas la possibilité de prolonger l'ouverture de l'équipement au public le samedi après-midi si le besoin s'en faisait effectivement sentir.

Le crématorium organise actuellement une fois par an, à la Toussaint, une journée « portes ouvertes » pour permettre aux familles qui le souhaitent de visiter l'équipement et obtenir tous renseignements relatifs à la crémation. La Direction du crématorium évoque la possibilité à partir de 2008, d'organiser une journée « portes ouvertes » supplémentaire aux Rameaux.

Enfin, le crématorium offre depuis 2006 la possibilité aux familles qui le souhaitent d'organiser à

l'issue du recueillement un moment convivial permettant aux personnes de se retrouver dans le conduloir pour prendre une collation. Le crématorium loue aux familles cet espace et les familles font ou non appel aux services d'un traiteur (dans ce cas, la location de la salle de recueillement est de 1h30 au lieu de 0h45 habituellement). Cette possibilité représente en 2006 environ 5% du nombre de recueils et est en légère évolution en 2007, ce qui semble traduire un certain besoin des familles.

En dehors de ces actions, la Direction du crématorium n'envisage pas d'autres mesures dans l'immédiat, considérant que le niveau et la qualité des prestations offertes par le crématorium répondent bien aux besoins et aux attentes des familles.

RAPPORTS PRODUITS PAR LA CA2M



RAPPORT ANNUEL 2006

SUR LE PRIX ET LA QUALITE

DU SERVICE D'ELIMINATION DES DECHETS

Décret n° 2000-404 du 11 mai 2000

INTRODUCTION

Le décret n° 2000-404 du 11 mai 2000 prévoit que chaque collectivité territoriale compétente produise un rapport annuel que le prix et la qualité du service d'élimination des déchets.

Ce rapport, outre sa fonction de communication et de transparence avec les usagers, permet à la collectivité de présenter la vie du service et les indicateurs techniques et financiers qui la caractérise.

Contenu du rapport :

- | | |
|---|-----------|
| 1. <i>Indicateurs techniques</i> | - page 2 |
| - collecte | |
| - traitement | |
| 2. <i>Indicateurs financiers</i> | - page 20 |
| - collecte | |
| - traitement | |
| 3. <i>Régie de traitement HAGANIS</i> | - page 25 |
| - introduction | |
| - l'incinération | |
| - le tri des matériaux recyclables | |
| 4. <i>Synthèse</i> | - page 29 |
| - principaux indicateurs | |
| - prestations rémunérées à des entreprises sous contrat | |
| - synthèse 2006 et perspectives 2007 | |

INDICATEURS TECHNIQUES

INDICATEURS TECHNIQUES - LA COLLECTE

1. Le territoire desservi

1.1 Le périmètre

En 2006, la CA2M a assuré le service de collecte des ordures ménagères sur le territoire de 38 communes représentant 220 413 habitants.

Amanvillers	Méry
Ars Laquenexy	Montigny lès Metz
Ars sur Moselle	Moulins lès Metz
Augny	Nouilly
Ban Saint Martin	Noisseville
Châtel Saint Germain	Plappeville
Chieulles	Pouilly
Coin lès Cuvry	Pournoy la Chétive
Coin sur Seille	Rozérieulles
Cuvry	Saulny
Gravelotte	Saint Julien lès Metz
Jussy	Saint Privat La Montagne
La Maxe	Sainte Ruffine
Laquenexy	Scy Chazelles
Lessy	Vantoux
Longeville lès Metz	Vany
Lorry lès Metz	Vaux
Marly	Vernéville
Metz	Woippy

1.2 L'organisation

Ordures ménagères

En 2006, la CA2M a assuré en régie la collecte des ordures ménagères sur tout son territoire.
La collecte est assurée d'une à six fois par semaine, en fonction de la commune (population, habitat collectif, ...)

Collecte sélective

Chaque habitant de la CA2M bénéficie d'une collecte sélective par semaine.
Cette collecte est assurée en régie pour toutes les communes, sauf pour Metz.
Ce service est assuré par la Société SOMERGIE, titulaire d'une délégation de service public, sur le territoire de la Ville de Metz.

Autres services

Tous les habitants de la CA2M ont accès aux déchèteries de l'agglomération.
Ils bénéficient tous du service d'enlèvement des encombrants et de la distribution des sacs poubelles.
Des composteurs sont également mis à leur disposition, sur inscription.

INDICATEURS TECHNIQUES - LE TRAITEMENT

Depuis le 01 janvier 2005, la CA2M a transféré la compétence traitement à sa régie HAGANIS.

Les ordures ménagères de la CA2M sont acheminées sur le centre de valorisation énergétique

La collecte sélective est amenée sur le centre de tri

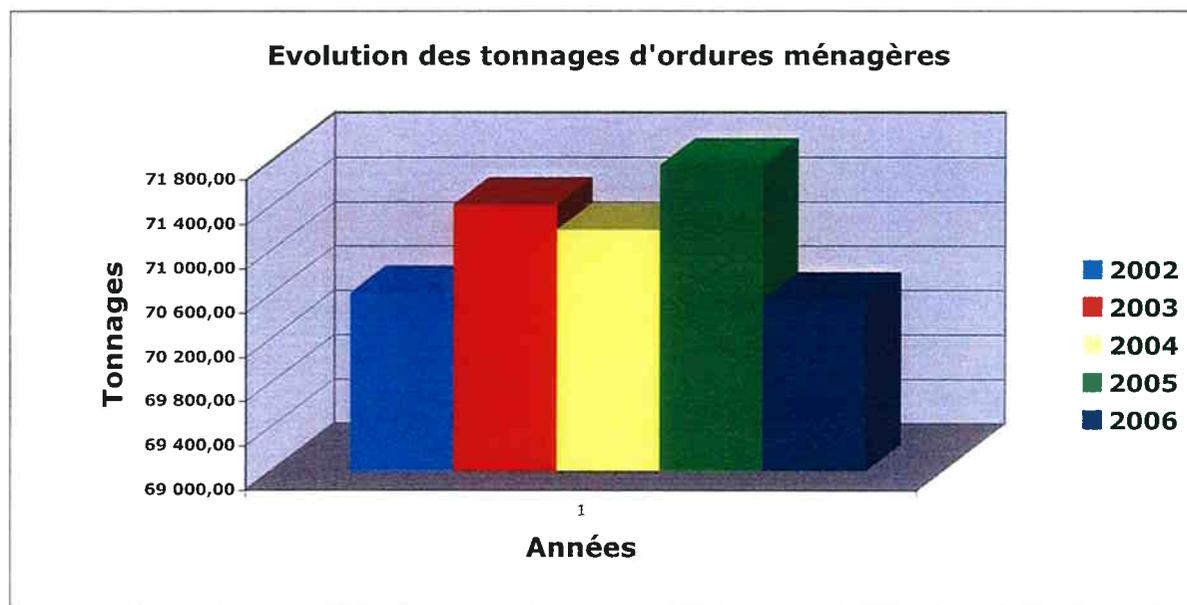
Une partie des objets encombrants transitent également par les installations de la régie, tout comme les journaux magazines collectés en apport volontaire.

INDICATEURS TECHNIQUES

2. Données chiffrées

2.1 Ordures ménagères

Années	2002	2003	2004	2005	2006	Variation 06/05
Tonnages	70 608,34	71 392,80	71 169,93	71 751,98	70 548,98	- 1,67 %
Nbre communes	28 communes	35 communes	37 communes	38 communes	38 communes	

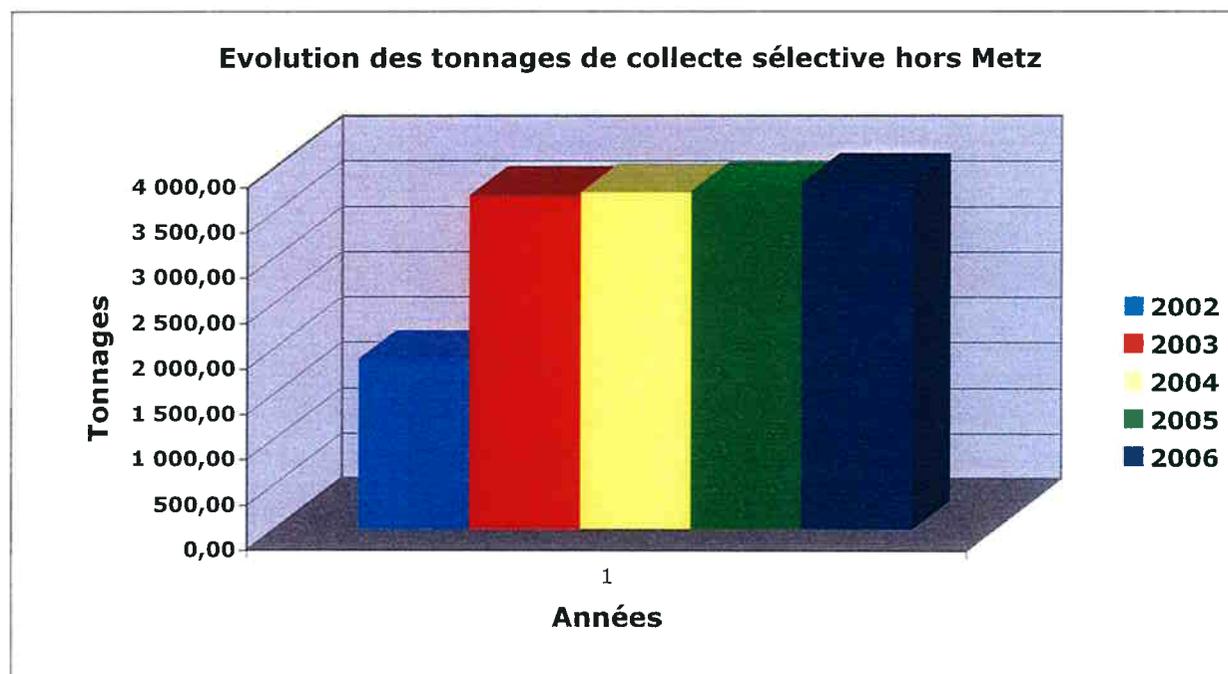


Le tonnage d'ordures ménagères collectées en 2006 a diminué de 1,67 %, soit de 1 203 tonnes. Cette diminution s'explique par l'augmentation de la collecte sélective, la mise en place des composteurs chez l'habitant et la communication au travers des documents édités par la CA2M ou par le message oral.

2.2 Collecte sélective

Hors Metz

Années	2002	2003	2004	2005	2006	Variation 06/05
Tonnages	1 871,20	3 677,67	3 710,22	3 729,04	3 819,96	2,43%
Nbre communes	27 communes	34 communes	36 communes	37 communes	37 communes	



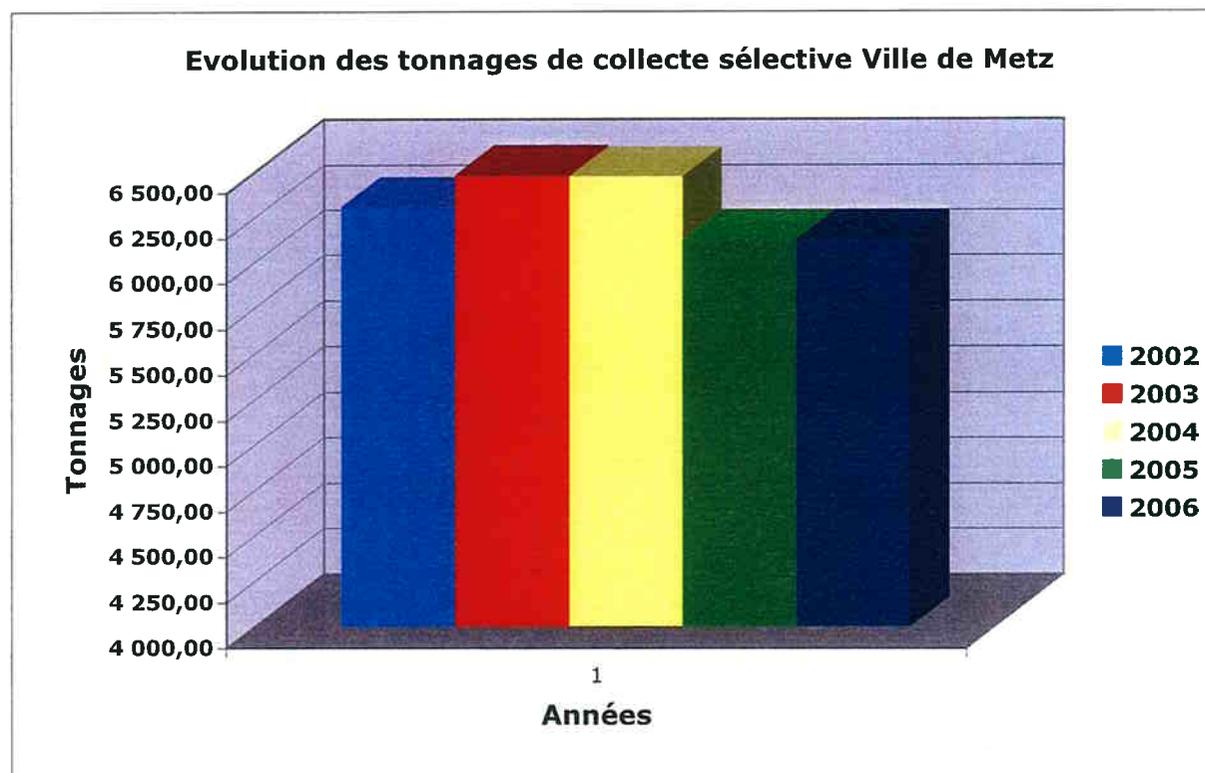
Le tonnage lié à la collecte sélective a progressé de 2,43 % par rapport à 2005, soit de 90,92 tonnes.

Ville de Metz

Années

Tonnages

2002	2003	2004	2005	2006	Variation 06/05
6 303,00	6 475,28	6 469,68	6 117,83	6 123,39	=

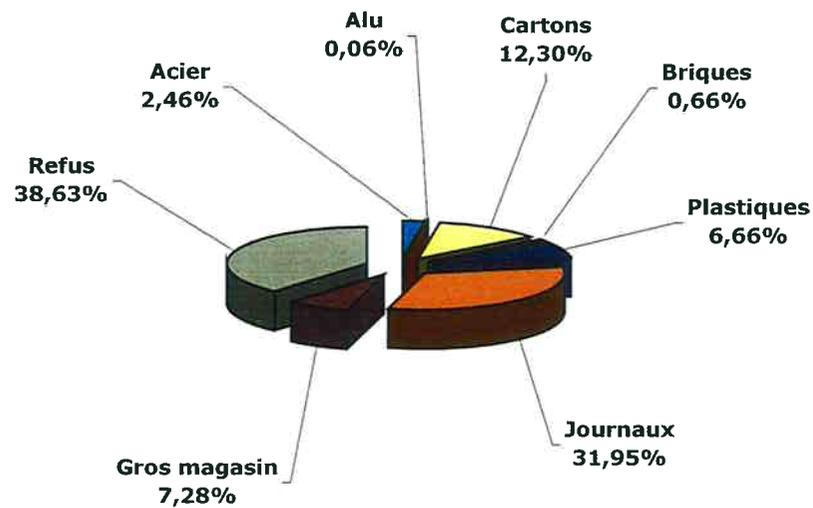


Le tonnage afférent à la collecte sélective, après avoir sensiblement diminué entre 2004 et 2005, se stabilise en 2006.

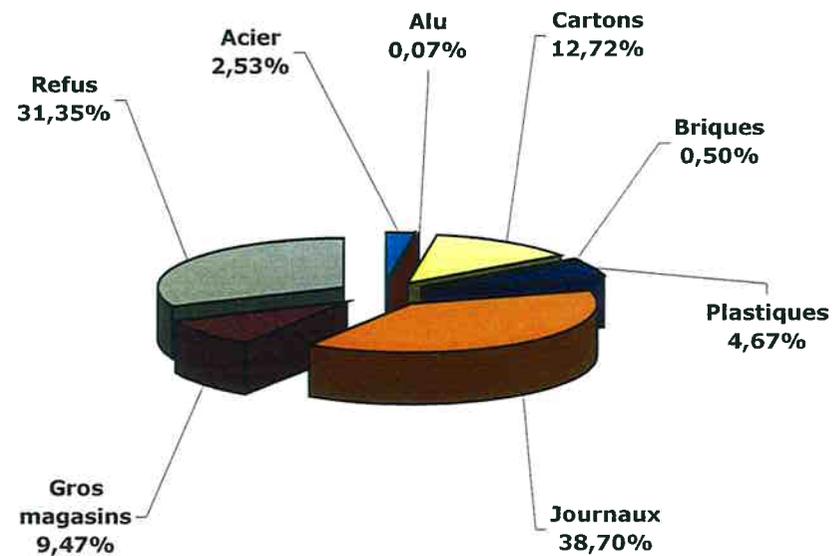
Résultats de la valorisation matière en tonnes

Matériaux	TOTAL CA2M				Variation 06/05 en %
	2003	2004	2005	2006	
Acier	238,94	253,53	167,29	223,60	+ 33,66
Alu	5,98	6,56	6,50	3,10	- 52,31
Cartons	1 193,87	1 277,63	1 259,34	1 379,29	+ 9,52
Briques	64,16	49,94	17,94	73,30	+ 308,5
Plastiques	646,09	468,47	516,39	559,53	+ 8,35
Journaux	3 101,50	3 885,25	4 219,28	5 141,45	+ 21,86
Gros magasin	706,97	951,00	889,16	583,47	- 34,38
Refus	3 749,42	3 148,03	3 118,77	3 068,06	- 1,63
Total	9 706,93	10 040,41	10 194,67	11 031,80	+ 8,21
Verre	5 914,73	5 992,06	6 163,42	6 196,98	+ 0,54
Total	15 621,66	16 032,47	16 358,09	17 228,78	+ 5,32

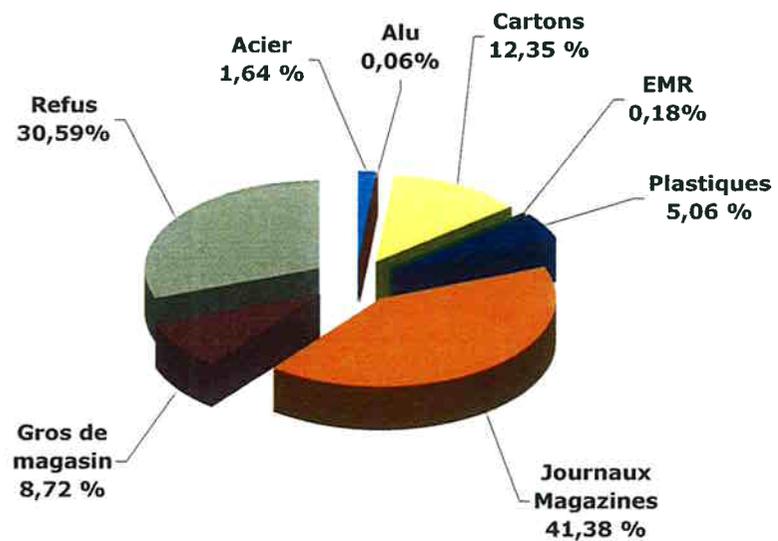
Répartition globale par matières Année 2003



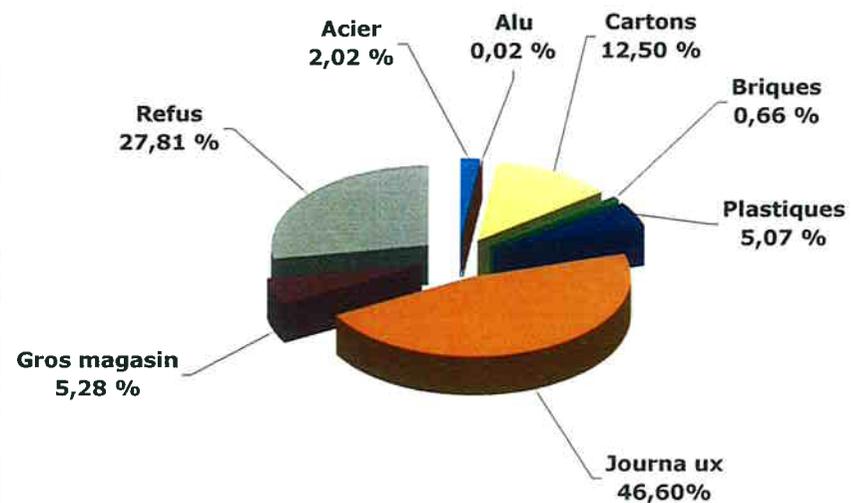
Répartition globale par matières Année 2004



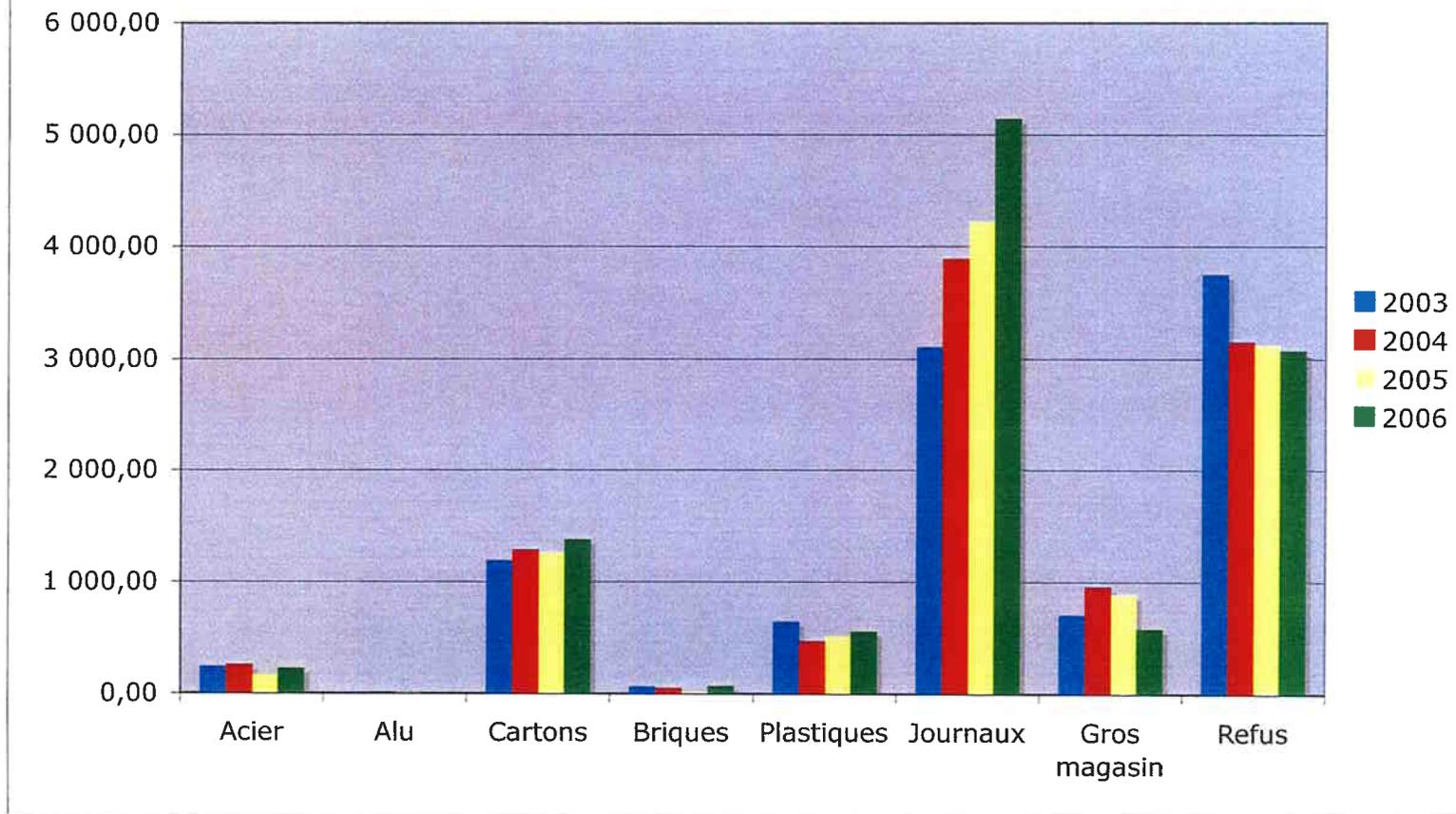
Répartition globale par matières Année 2005



Répartiton globale par matières Année 2006

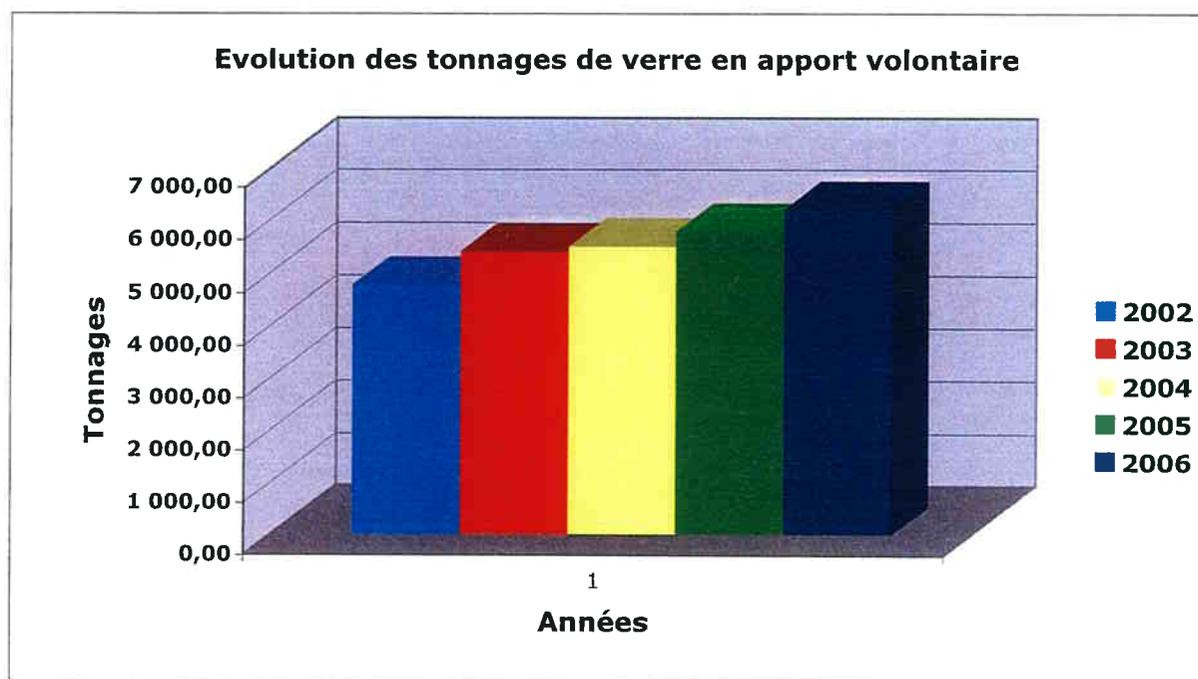


Evolution tonnages des matériaux par années



2.3 Le verre (en apport volontaire)

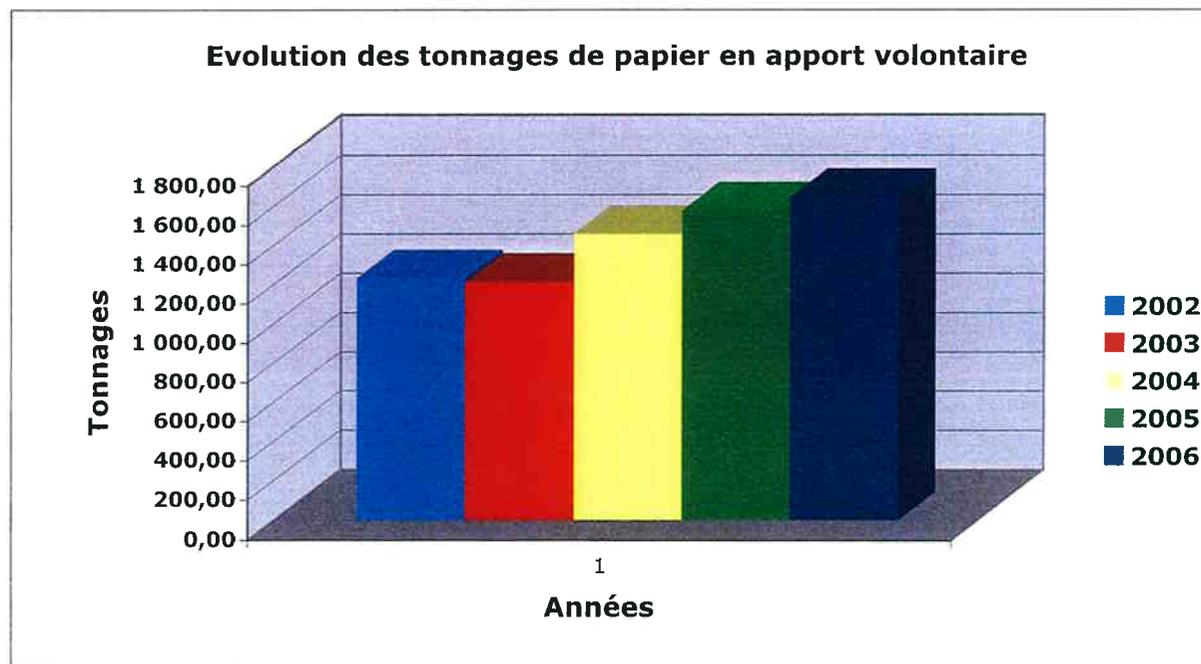
Années	2002	2003	2004	2005	2006	Variation 06/05
Tonnages	4 763,17	5 397,99	5 494,19	5 772,75	6 196,98	+ 7,34 %
Production/Hbt/en Kg	23,61	24,32	24,67	26,19	27,22	



La progression constatée en 2005 est confirmée par une évolution de 7,34 % en 2006. La continuation de la densification du parc peut expliquer cette hausse, ainsi que celle de la production par habitant.

2.4 Le papier (en apport volontaire)

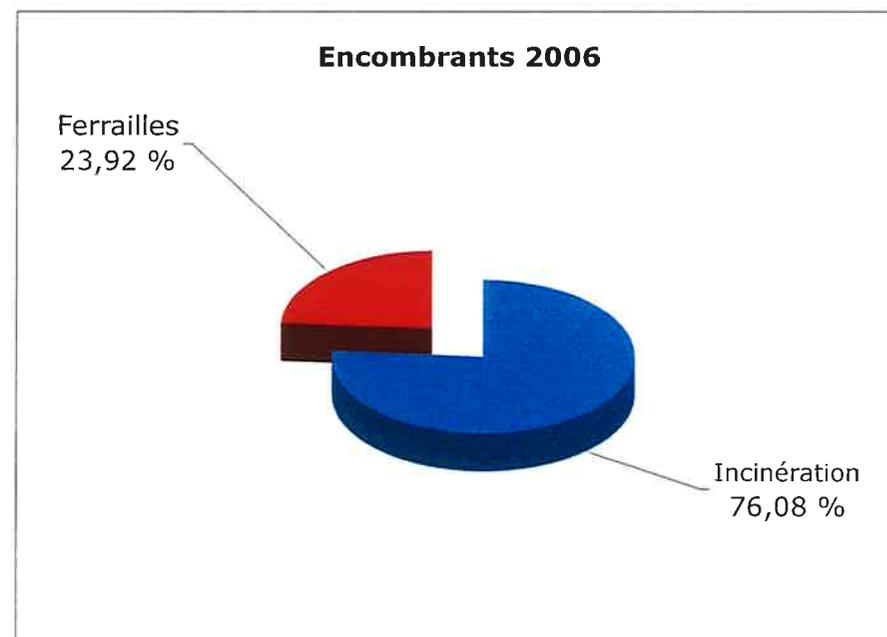
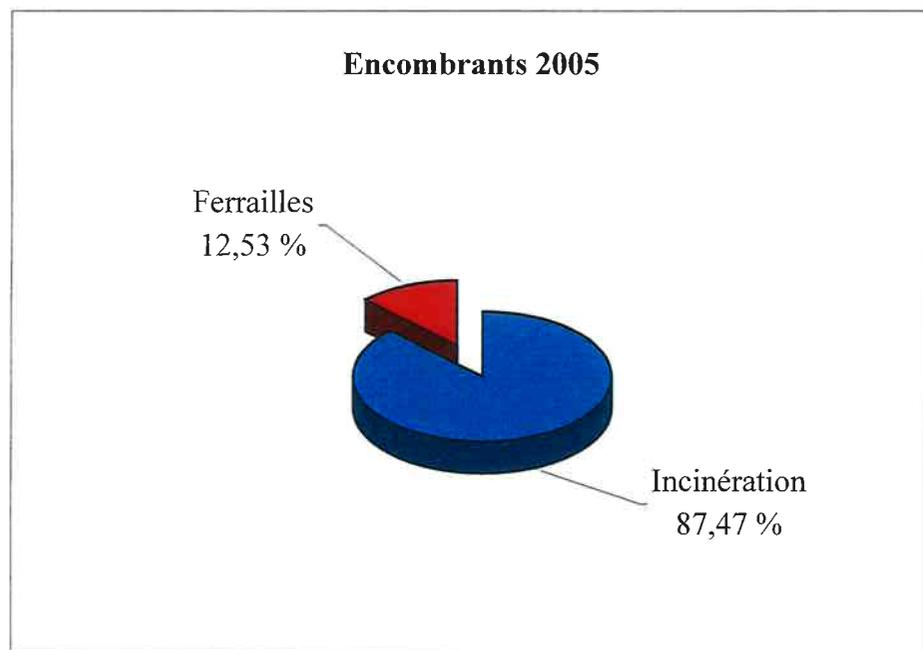
Années	2002	2003	2004	2005	2006	Variation 06/05
Tonnages	1 224,00	1 206,00	1 449,47	1 566,96	1 634,36	+ 4,30 %
Production/Hbt	8,31	8,19	9,21	7,69	7,32	



En 2006, le tonnage de papier collecté en apport volontaire continue à progresser. Il est en augmentation de 4,30 % par rapport à 2005. L'accroissement du nombre de cubi papier sur les communes explique cette évolution de tonnage.

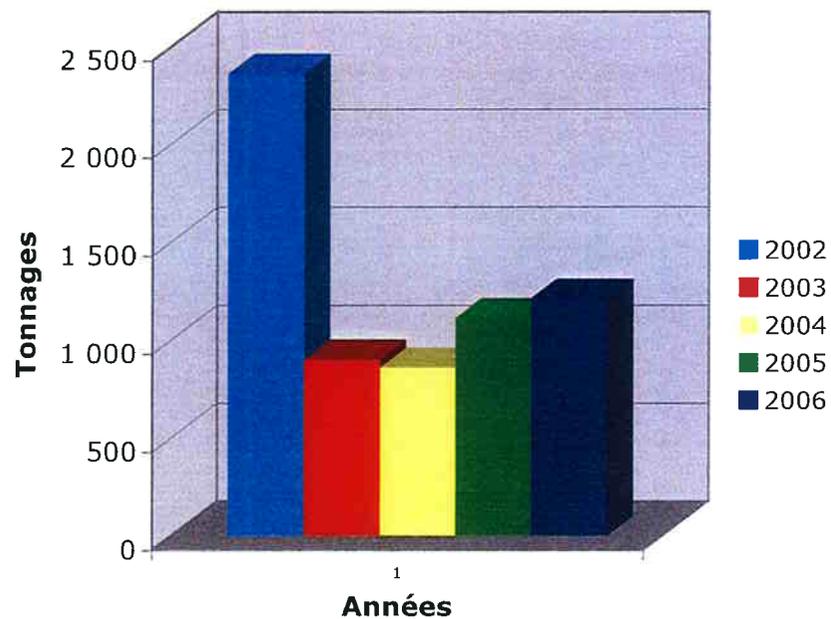
2.5 Les encombrants

	2002	2003	2004	2005	2006	Variation 06/05
Incineration	2 357	900	859	1 110	1 210,48	+ 9,05 %
Ferraille	322	270	349	158,93	380,61	+ 139,48 %
TOTAL	2 679	1 170	1 207	1 269	1 591	+ 25,38 %

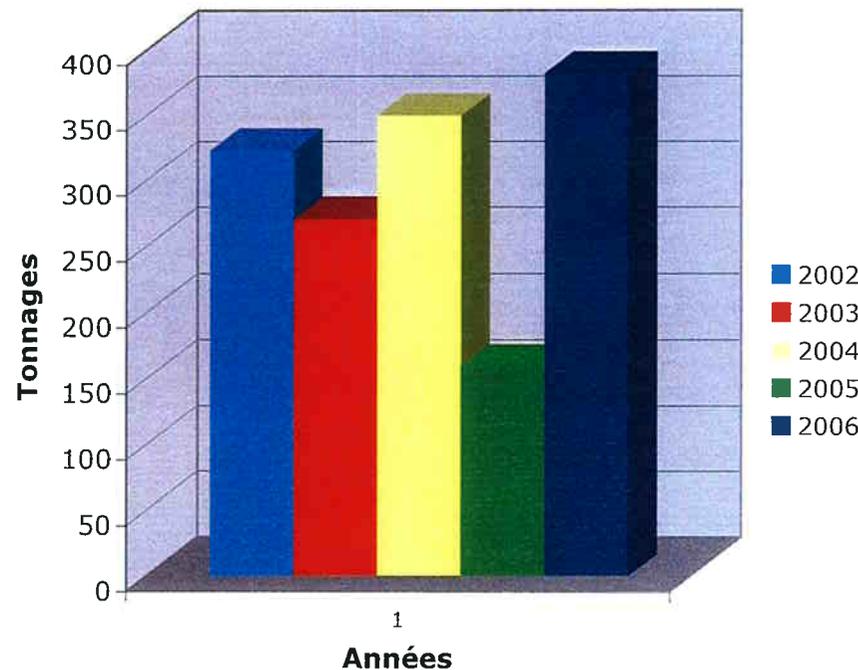


Le fort % de ferraille en 2006 consiste en un rattrapage d'une partie de tonnages qui n'avait pas été comptabilisée et facturée en 2005.

Evolution de la part incinération



Evolution de la part ferraille

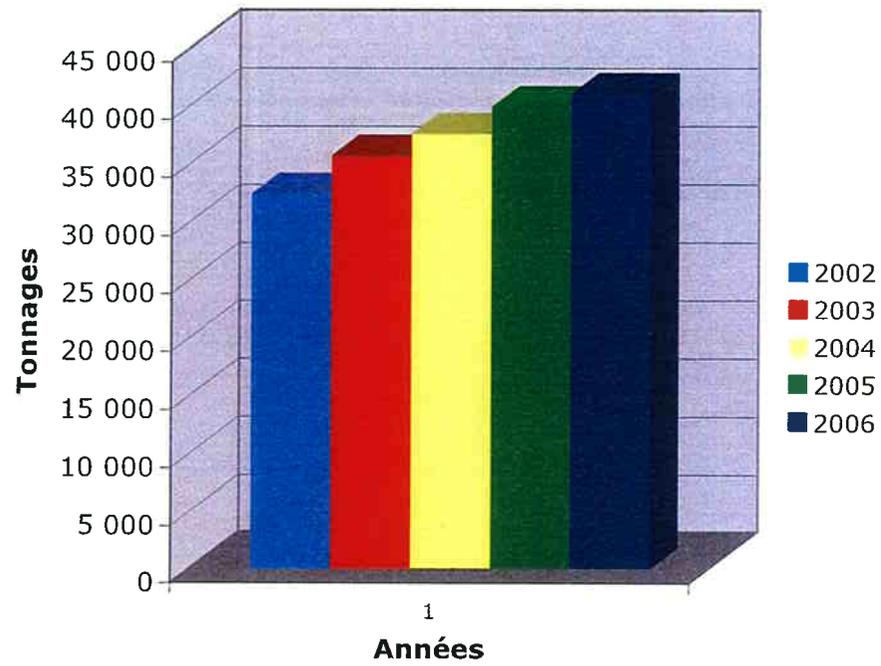


2.6 Les déchèteries

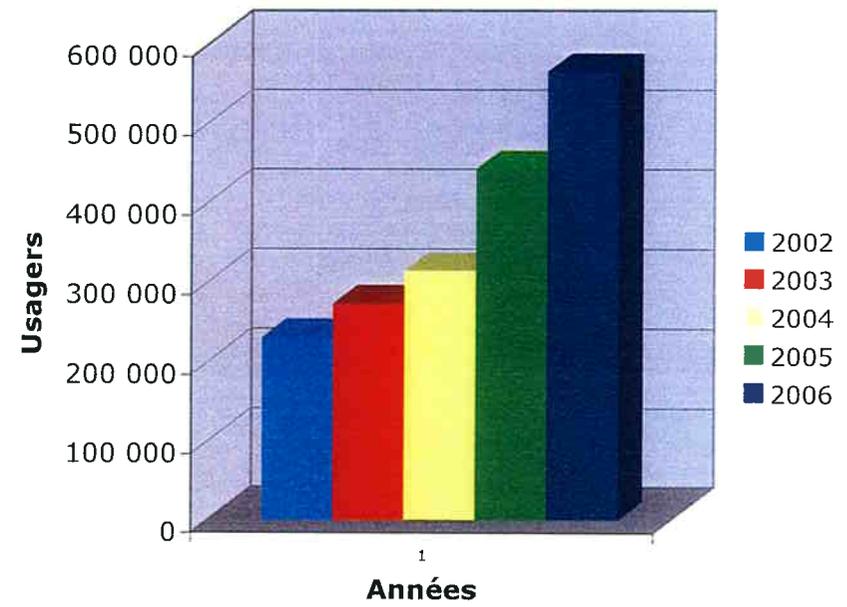
	2002	2003	2004	2005	2006	Variation 06/05
La petite Voevre	X	X	X	X	X	
Ars sur Moselle	X	X	X	X	X	
Montigny lès Metz	X	X	X	X	X	
La Houblonnière	X	X	X	X	X	
Marly/Augny	X	X	X	X	X	
Magny		X	X	X	X	
Vernéville					X	
Tonnages	32 330	35 550	37 460	39 780	40 920	+ 2,9 %
Usagers	229 000	271 000	313 000	441 800	563 238	+ 27,48 %

En 2006, on constate à nouveau une augmentation des tonnages et des usagers, mais dans une moindre mesure que la hausse des années précédentes.

Evolution des tonnages en déchèteries



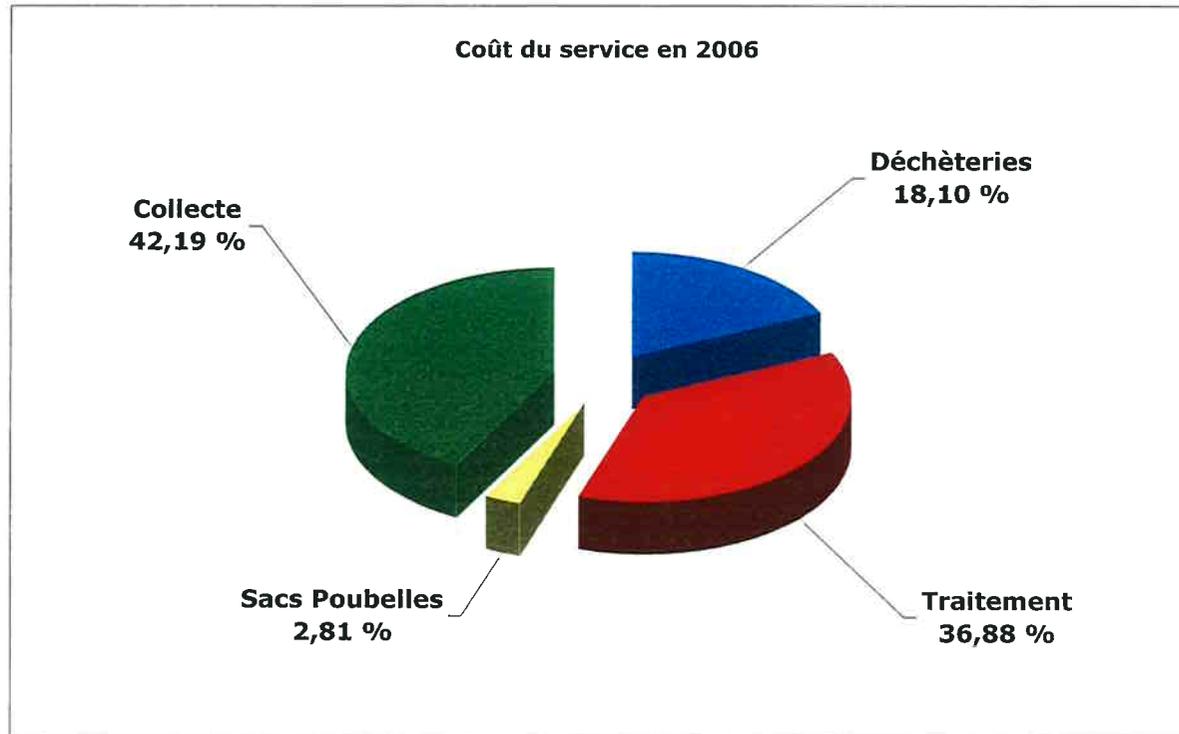
Evolution du nombre d'usagers en déchèteries



INDICATEURS FINANCIERS

2. RECAPITULATION GENERALE DES COUTS DE SERVICE

	2002	2003	2004	2005	2006	Variation 06/05
Déchèteries	2 794 673,79	2 878 599,12	2 911 061,16	3 528 148,14	3 815 911,11	+ 8,15 %
Traitement	6 543 045,15	7 015 963,01	7 287 682,15	7 474 459,50	7 773 230,43	+ 4,00 %
Sacs poubelles	499 879,18	469 498,04	506 731,08	726 358,88	592 446,48	- 18,43 %
Collecte	8 387 688,22	8 048 635,53	7 863 041,95	8 756 705,91	8 891 322,73	+ 1,53 %
TOTAL	18 225 286,34	18 412 695,70	18 568 516,34	20 485 672,43	21 072 910,75	+ 2,86 %



Les coûts liés aux déchèteries et au traitement ont évolué en 2006 respectivement de 8,15 % et de 4,00 %, ce qui représente une augmentation brute de 586 533,90 €.

Le coût des sacs poubelles a diminué de 18,43 % (incidence de l'évolution des coûts du pétrole), pour une baisse brute de 133 912,40 €.

La collecte a évolué de 1,53 % en plus, soit 134 616,82 € brut. Cette hausse se décompose globalement ainsi :

+ hausse des frais de personnel de 7 %, soit 314 734,49 €

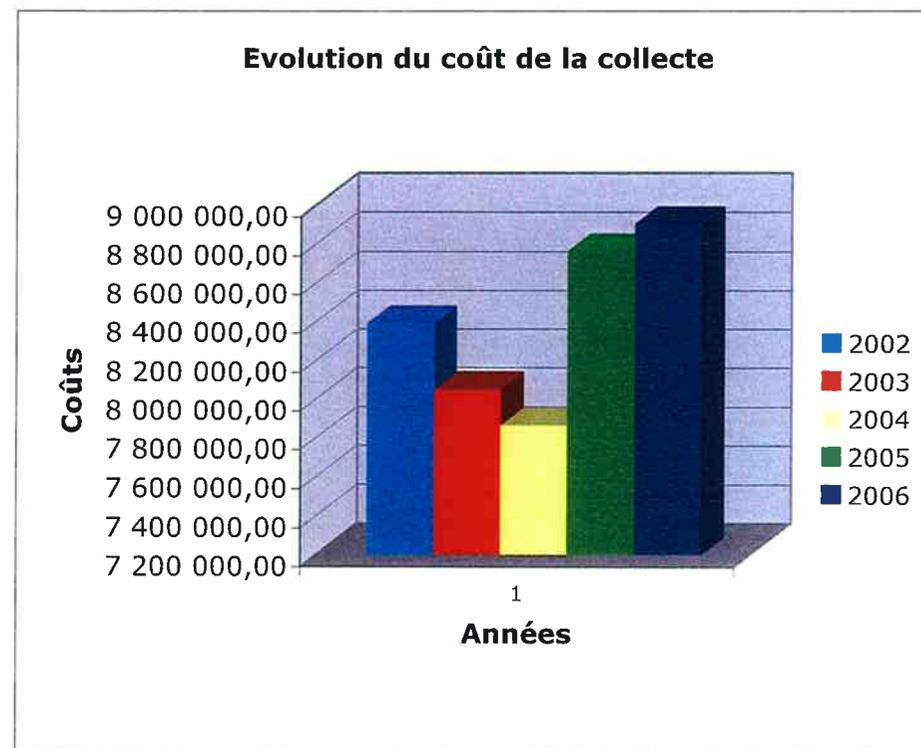
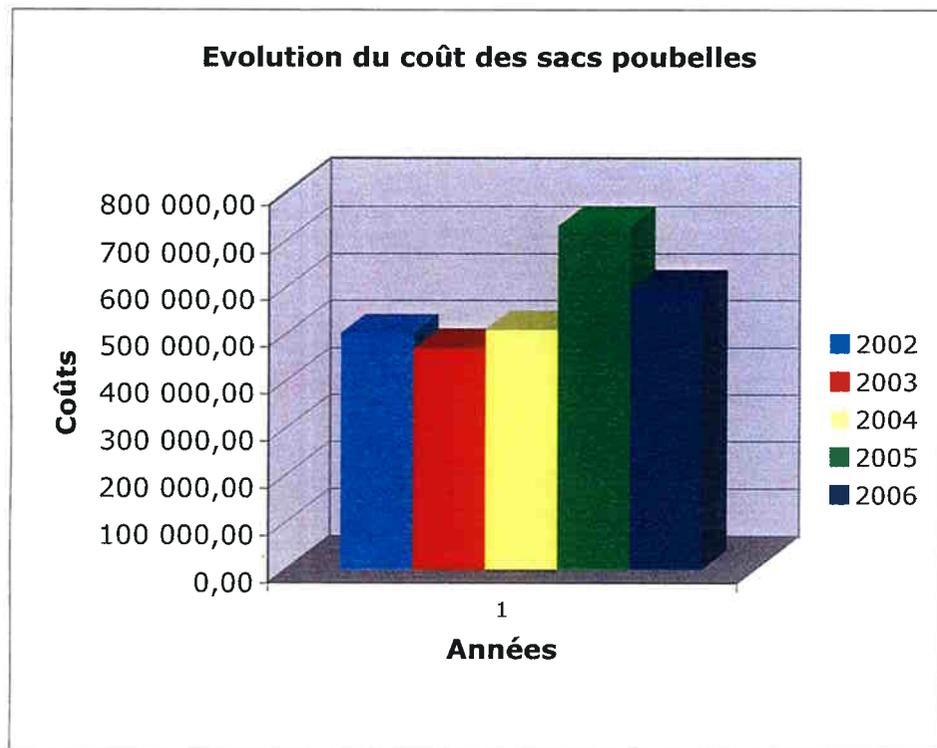
+ hausse de la rémunération du prestataire de 5,5 %, soit 184 326,41 €

+ augmentation globale du budget et notamment des frais relatifs aux véhicules (carburants et réparations) pour environ 188 000,00 €.

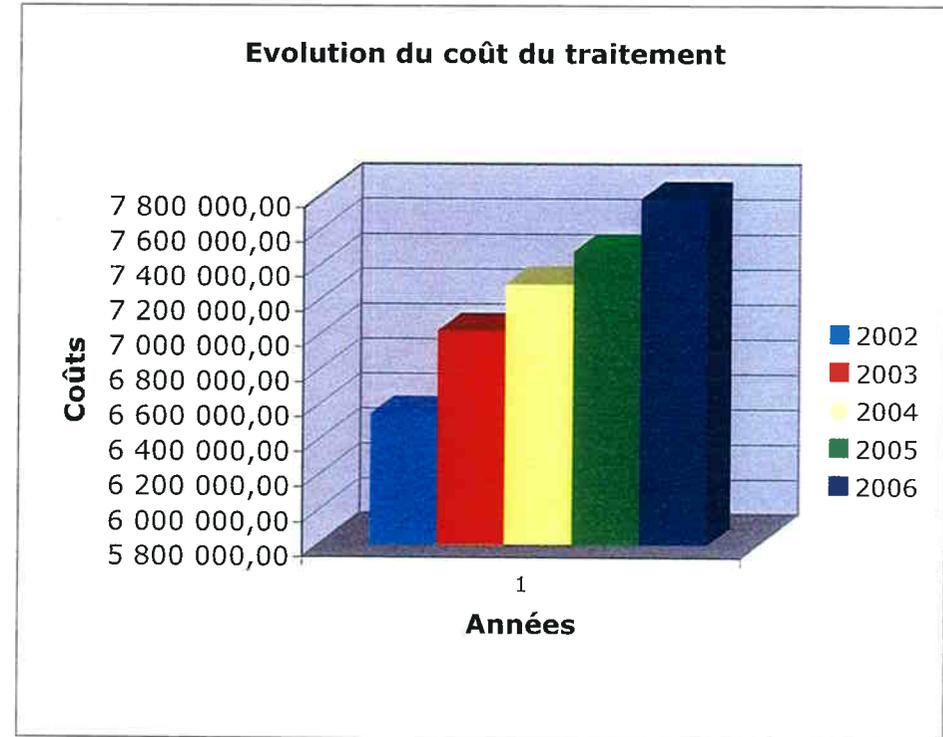
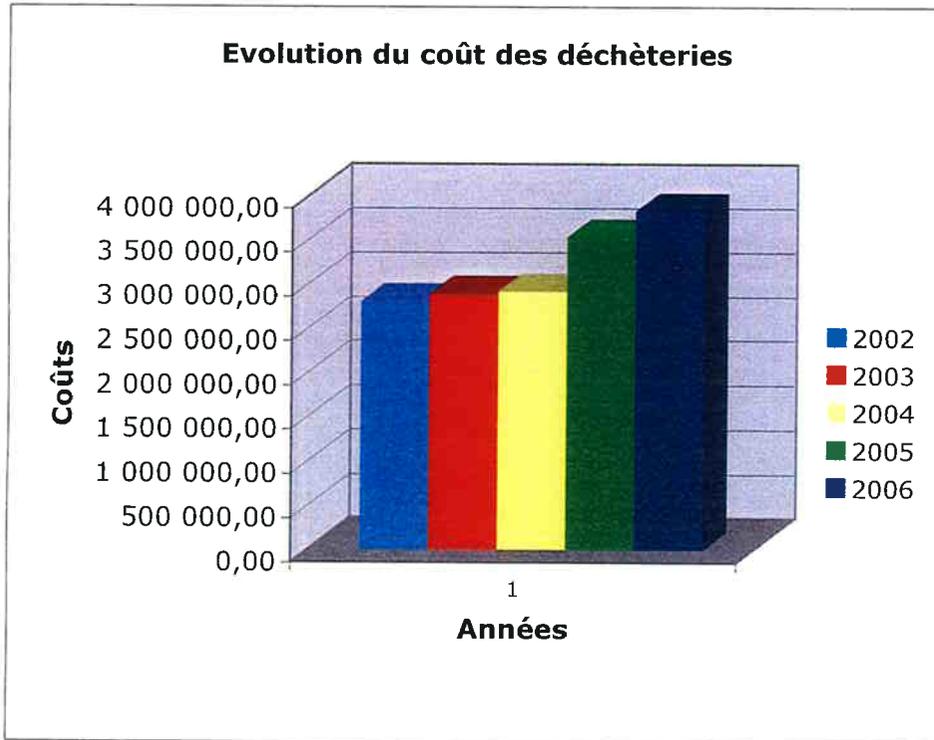
+ augmentation des recettes de près de 254 000,00 €.

+ stagnation, voire diminution des autres postes budgétaires.

2.1 La collecte



2.2 Le traitement



RÉGIE DE TRAITEMENT HAGANIS

INTRODUCTION

Le 9 décembre 2004, le Syndicat Mixte de l'Agglomération Messine a été dissous, et est devenu régie de la CA2M.

La régie est dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière.

Elle assure la gestion et l'exploitation technique et commerciale des services confiés dans deux domaines :

- l'assainissement
- le traitement des déchets ménagers et assimilés

La régie HAGANIS assure les différents traitements nécessaires à la valorisation, à l'élimination des déchets, au tri des déchets à recycler pour les 38 communes de la CA2M, ainsi que des prestations pour des collectivités voisines, des entreprises et des particuliers.

De plus amples informations se trouvent dans le rapport d'HAGANIS.

L'INCINÉRATION

En 2006, l'unité d'incinération a traité 92 581 tonnes d'ordures ménagères :

Chiffres en tonnes

Années	Éléments entrants	Éléments sortants				Production Vapeur
	OM - DIB - REFUS	Acier Métaux	Produit sodique	Mâchefers valorisés	REFIOM	
2005	90 988	1 896	820	17 859	1 740	281 152
2006	92 581	1 570	856	15 758	1 787	282 601

Les tonnes de vapeur sont vendues à l'Usine d'Electricité de Metz.

LE TRI DES MATÉRIAUX RECYCLABLES

La capacité maximale du centre de tri d'HAGANIS est de 54 000 tonnes par an.

Elle possède deux lignes de tri des matériaux à recycler et une ligne de broyage destinée au traitement des encombrants.

Chiffres en tonnes

Années	Éléments entrants	Éléments sortants							
	EMBALLAGES RECYCLABLES - CARTONS - REFUS	JRM	Papier	Plastiques	Brique alimentaire	Aluminium	Carton	Acier	Refus
2005	11 372	4 083	862	766	76	8,8	1 512	308	3 810
2006	11 626	4 127	1 059	820	67	9	1 518	290	3 716

68 % des éléments entrants sur le centre de tri sont recyclés par réemploi.

Les 32 % de refus de tri sont valorisés par incinération, pour la production de vapeur.

SYNTHESE

BILAN 2006 - Principaux indicateurs de coût

Coût de la collecte (sacs poubelles inclus) par tonne collectée

<u>9 483 769,21</u>	105,48 euros
89 914,76	

Coût de la collecte (sacs poubelles inclus) par habitant collecté

<u>9 483 769,21</u>	43,03 euros
220 413	

Coût du traitement par tonne collectée

<u>6 897 351,55</u>	97,77 euros
70 548,98	Ordures ménagères

<u>632 114,53</u>	165,48 euros
3 819,96	Collecte sélective

Coût du traitement par habitant collecté

<u>7 773 230,43</u>	35,27 euros
220 413	

Coût de la déchèterie par tonne

<u>3 815 911,11</u>	93,25 euros
40 920	

Coût de la déchèterie par habitant

<u>3 815 911,11</u>	17,31 euros
220 413	

Prestations rémunérées à des entreprises sous contrat

Société SOMERGIE

	D.S.P.	Vidage des cubis Verre
2003	3 066 594,83	131 262,16
2004	3 167 090,19	88 608,83
2005	3 332 677,15	98 149,70
2006	3 517 003,56	107 233,82
Variation 06/05	+ 5,53 %	+ 9,25 %

Les évènements marquants en 2006 dans la collectivité

Le nombre d'habitants desservi en 2006 est arrêté à 220 413 (sans double compte), à l'identique de 2005.

L'évolution du coût des déchèteries a été contenue à 8,15 % et celle du traitement des ordures à 4 % en 2006.

Il est constaté une diminution conséquente du coût des sacs poubelles en 2006 (- 48,43 %). Cette baisse est liée directement à l'incidence du coût du pétrole.

La collecte des ordures ménagères a quant à elle augmenté de 1,53 % entre 2005 et 2006.

Il convient de préciser que le coût de collecte intègre la rémunération de la société SOMERGIE (+ 5,53 % en 2006).

La hausse constatée résulte des frais de véhicules (carburants et réparations) pour environ 188 000,00 €, ainsi que la prise en compte de l'augmentation de la masse salariale (+ 314 000,00 €)

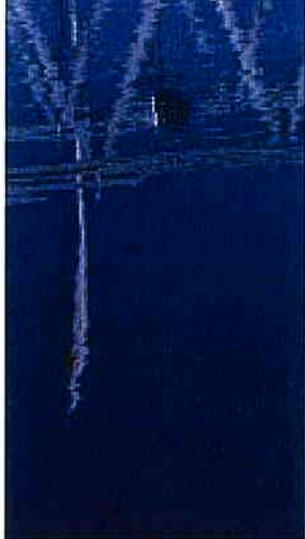
Synthèse du bilan 2006 et perspectives 2007

L'examen du bilan 2006 met en exergue la difficulté de maîtrise du coût global du service de collecte et de traitement des déchets, comme en 2005. En effet, la majorité des augmentations découlent directement d'éléments extérieurs à la collectivité.

L'homogénéisation et l'optimisation des collectes n'est plus suffisante pour maîtriser le coût global du service, d'autant que le service de collecte a atteint également ses limites de recherches d'économie dans le schéma organisationnel actuel.

Compte tenu de ces éléments, l'objectif pour 2007 consistera à :

- rechercher des recettes supplémentaires en matière de valorisation matières
- trouver des économies dans la réalisation des contrats existants avec les prestataires.
- étudier de nouveaux modes de collecte qui permettront de maîtriser la masse salariale et le coût de fonctionnement des matériels.
- centraliser les services opérationnels pour optimiser les moyens nécessaires à la réalisation du service.



RAPPORT D'ACTIVITÉ

Exercice 2006


HAGANIS

sommaire

• Synthèse du Directeur général	Page 2
---------------------------------	-----------

1 - LA RÉGIE D'EXPLOITATION

• Le Conseil d'administration	4
• L'établissement public	5
• L'organisation des services	6
• Le management de la Qualité et de l'Environnement	6

2 - L'ASSAINISSEMENT

• Le système d'assainissement et les collectivités assainies	7
• L'inventaire des ouvrages d'assainissement	8
• L'activité des services d'assainissement	8
• L'épuration	10
• La valorisation des boues	12
• Les faits marquants	13
• Les projets	13
• La Redevance d'Assainissement	15

3 - LE TRAITEMENT DES DÉCHETS

• Le tri des emballages à recycler	16
• La valorisation énergétique	17
• Le contrôle des émissions	18
• Le contrôle des impacts sur l'environnement	18
• Les faits marquants	19
• Les projets	20

ANNEXES

• 1 - Les indicateurs réglementaires de l'assainissement	
• 2 - Schéma de principe de l'assainissement	
• 3 - Bilans d'épuration	
• 4 - Schéma de la valorisation énergétique	
• 5 - Bilan des analyses des rejets atmosphériques	

Rapport établi en application du Code général des collectivités territoriales, article R.2221-50, présenté au conseil d'administration de la régie HAGANIS le 30 mai 2007.

SYNTHÈSE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Au début de 2006, avec l'achèvement d'une période de transition délicate, la régie Haganis est confrontée à des enjeux économiques, sociaux, mais aussi techniques et environnementaux. Le plan d'action et ses chantiers prioritaires déployés permettent à présent de constater une nette progression de la régie dans chacun de ces domaines.

Au plan économique, les opérations de rattachement des charges et des recettes à l'exercice comptable ont été menées à bien.

L'Assainissement dégage un excédent significatif lié à des recettes exceptionnelles (obtenues par un meilleur rattachement des recettes) et dû également au dépassement des objectifs de maîtrise des coûts. La régie a rétabli sa capacité d'autofinancement et peut faire face aux nouveaux investissements de son programme d'assainissement, sans modifier le montant de la redevance en 2007 ni, probablement, en 2008.

L'activité Déchets termine, quant à elle, l'exercice 2006 à l'équilibre. La reconstitution des amortissements du centre de valorisation des déchets, sur une durée de vie technique plus cohérente reste néanmoins à financer en 2007.

Est également à souligner la nette amélioration de la trésorerie, qui permet d'envisager le remboursement à la CA2M de la dotation initiale de 2002.

Au plan technique et environnemental, l'évolution de la régie est également significative.

En Assainissement, un gros travail de tri des stocks anciens de boues d'épuration a permis l'affectation privilégiée des tonnages vers les filières de valorisation agricole, moins onéreuses. L'évacuation du stock a gagné ainsi une année sur la prévision.

La filière de traitement des eaux de la station principale d'épuration a retrouvé ses performances grâce au colmatage de fuites d'air sur les nourrices des bassins de traitement biologique et, surtout, grâce à la fin de l'engorgement du process "eau" par les boues.

Par ailleurs, les essais menés avec l'entreprise Degrémont ont conduit à définir un mode de fonctionnement de l'usine de séchage, avec un mélange de boues primaires et secondaires, mieux adapté que la séparation des filières prévue à l'origine.

Au sein de l'activité de valorisation des déchets, l'effort a porté sur l'amélioration de la régulation des fours et l'anticipation des opérations de gros entretien et de renouvellement électromécanique, pour optimiser la maîtrise des rejets et la pérennité des installations.

Le bois des déchetteries, dont le pouvoir calorifique élevé perturbe l'alimentation des fours, a été orienté vers d'autres filières de valorisation. Parallèlement, la régie a conclu avec la Communauté de Communes du Pays Orne-Moselle un marché pour l'incinération annuelle d'environ 16 000 tonnes d'ordures ménagères. Ainsi, l'unité de valorisation énergétique sera mieux remplie et son fonctionnement plus régulier.

Un audit de l'état des installations électromécaniques du centre de valorisation des déchets a été confié au bureau d'étude Litwin, de manière à anticiper, pour chacune des dix prochaines années, les renouvellements et le gros entretien prévisibles. La société Litwin a conclu au bon état général d'entretien de l'installation et a confirmé la nécessité de constituer une provision annuelle de 1 200 K€ supplémentaires, pour faire face en toute sécurité aux grosses réparations et renouvellements des prochaines années.

Au plan social enfin, après une année 2005 marquée par l'inquiétude du personnel fonctionnaire sur l'avenir de la structure et du statut, l'année 2006 a vu la mise en place du Comité technique paritaire et du Comité d'hygiène et de sécurité nécessaires au dialogue social. Ces dispositions sont accompagnées d'un effort d'information par les réunions internes et la revue "Entre nous" ainsi que de la nomination d'un responsable de l'amélioration de la sécurité et des conditions de travail. Il est clair néanmoins que l'amélioration du climat social va demander un effort durable de la structure.

L'exercice 2006 s'achève ainsi sur une note positive avec une bonne progression des principaux chantiers.

L'année 2007 et les suivantes comportent plusieurs enjeux importants pour la pleine réussite de notre modèle de régie.

L'amélioration du service apporté à la CA2M, aux autres collectivités et aux particuliers dans le domaine de l'assainissement, est l'un de ces enjeux. Il passe par une évolution de l'organisation des services.

L'élaboration d'un schéma directeur anticipant sur une dizaine d'années les principaux investissements nécessaires est un autre enjeu, ainsi que la mise en place d'une équipe maîtrisant la définition précise des gros projets et le suivi de leur réalisation, conformément aux concepts du schéma directeur. Un renforcement du bureau d'étude est envisagé en 2007 dans ce sens.

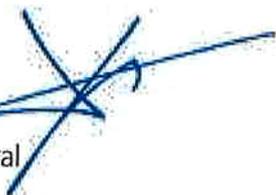
Parmi les principaux projets envisagés en assainissement dans les prochaines années, peuvent être cités la réalisation du programme de prévention des pollutions en temps de pluie sur le bassin de collecte de la Seille ; l'amélioration du prétraitement et de la déshydratation des boues au sein de la station d'épuration ; la mise en place d'un assainissement collectif à Marieulles-Vezon ; le traitement des eaux usées de Saint-Privat par les installations de la CA2M ; le raccordement de Laquenexy ou encore la question de l'avenir de la station de Noisseville.

Dans le domaine du traitement des déchets, des mesures doivent être envisagées pour accompagner, voire anticiper l'évolution réglementaire. La sensibilité particulière des riverains de l'environnement urbain nécessite une information plus complète sur le fonctionnement de l'incinérateur et les paramètres les plus sensibles tels que les teneurs en dioxine. Enfin, après le travail sur l'amélioration de la fiabilité et de la disponibilité de l'outil et des installations de traitement des fumées, un regard particulier sera porté sur le renforcement des dispositifs de détection incendie et des moyens de lutte, ainsi que sur la révision du plan d'opération interne et sur les mesures d'organisation en situation éventuelle de crise.

Enfin, s'il est établi que le financement des mesures spécifiques à l'assainissement est sécurisé par les mesures adoptées en 2005 et 2006, les moyens restent à trouver en 2007 pour financer le renforcement exceptionnel souhaité des provisions pour renouvellement et grosses réparations. La revalorisation du contrat de vente de vapeur à l'UEM, les recettes marginales supplémentaires en provenance de la CCPOM et une progression du prix à la tonne permettront de financer le dispositif prévu.

Metz, le 20 mai 2007

Luc Allard
Directeur général



Le Conseil d'administration

La régie est administrée par un Conseil d'administration formé de deux collèges : d'une part 18 membres élus par le Conseil de Communauté en son sein et d'autre part 9 membres désignés par le Conseil de Communauté en raison de leur compétence ou de leur situation particulière en regard du service, dont au moins un dans chaque catégorie suivante : représentants des usagers, personnes qualifiées, représentants du personnel.

• COLLÈGE DES REPRÉSENTANTS DE LA CA2M

- M. Jean-Marie RAUSCH**
Président du conseil d'administration d'HAGANIS
Maire de Metz, Président de la CA2M
- M. André NAZEYROLLAS**
1^{er} Adjoint au Maire de Metz
- M. Michel BURGAIN**
Adjoint au Maire de Montigny-lès-Metz
- M. Marc HENRION**
Maire de Coin-lès-Cuvry
- M. Roger GOERGEN**
Adjoint au Maire de Marly
- M. Marcel SIMON**
Maire de Saint-Julien-lès-Metz
- M. Yvon QUINIO**
Adjoint au Maire de Scy-Chazelles
- M. Alain FABISCH**
Adjoint au Maire de Plappeville
- M. Fredy LANGENFELD**
Adjoint au Maire de Châtel-Saint-Germain
- M. Jean-François MULLER**
Adjoint au Maire de Metz
- M. Jean-Claude WANNENMACHER**
1^{er} Vice-Président, Maire de Sainte-Ruffine
- M. Paul HAZEMANN**
Adjoint au Maire de Longeville-lès-Metz
- M. Henri STROHER**
Adjoint au Maire de Vantoux
- M. Christophe MARTIN**
Maire de Mey
- M. Norbert LAMBIN,**
Maire de La Maxe
- M. Pierre KELLER,**
Maire d'Amanvillers
- M. Roland SIMON,**
Maire de Vaux
- M. Jacques SCHAEFER,**
Adjoint au Maire de Metz

• COLLÈGE DES PERSONNES QUALIFIÉES

- M^{me} Catherine BARTHÉLÉMY**
PDG de Manuloc SA
- M. Jean-François TONNELIER**
Chambre des Métiers de la Moselle
- M. Claude BERTSCH**
Associations de protection de l'environnement
- M. Patrick MANDERSCHIED**
Président section UNSA-FA fonction publique
- M. Jean JACQUET**
Président de Somergie, Président de l'Usine d'Électricité de Metz
- M. Gérard LEJEALLE**
Maire de Noisseville
- M. André MORHAIN**
Communauté de Communes du Val de Moselle
- M. Bernard FONTAINE**
Usine d'Électricité de Metz
- M. Michel DEFLOIRINE**
Président de la Chambre d'Agriculture de la Moselle

Par décision du Conseil d'administration en date du 28 mars 2007, le collège des personnes qualifiées est passé de 9 à 10 membres, et a intégré M. Roger WATRIN, en tant que délégué de la Communauté de Communes du Pays Orne-Moselle.

1 - LA RÉGIE HAGANIS

L'établissement public,
opérateur du traitement des déchets ménagers
et de l'assainissement de l'agglomération messine



HAGANIS a été créée au 1^{er} janvier 2002, en tant que régie d'exploitation du Syndicat Mixte de l'Agglomération Messine (SMAM), en application de l'article 62 de la loi du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale, codifié par l'art. L. 1412-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui prévoit que les collectivités territoriales et les établissements publics doivent individualiser les services publics industriels et commerciaux (SPIC) dont ils assurent la gestion directe (sans délégation).

Par son statut de régie dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière, HAGANIS gagne la souplesse de fonctionnement nécessaire à la conduite d'activités industrielles complexes, tout en restant soumise aux règles de gestion et de contrôle des établissements publics.

Depuis le 1^{er} janvier 2005, suite à la cessation du syndicat mixte, HAGANIS est la régie opérationnelle de la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole (CA2M). Forte de 250 salariés, HAGANIS assure la gestion et l'exploitation technique et commerciale des services confiés dans deux domaines :

• L'ASSAINISSEMENT

HAGANIS assure la construction, l'exploitation et l'entretien des ouvrages nécessaires à la collecte, au transport, et à l'épuration des eaux usées avant rejet dans le milieu naturel.

L'évacuation des eaux de pluie relève d'une réglementation bien distincte de l'assainissement des eaux usées. Aussi, HAGANIS n'assume pas les responsabilités de la conception et de la construction des ouvrages dédiés aux eaux pluviales, mais seulement les tâches d'exploitation et d'entretien qui lui ont été confiées par la CA2M.

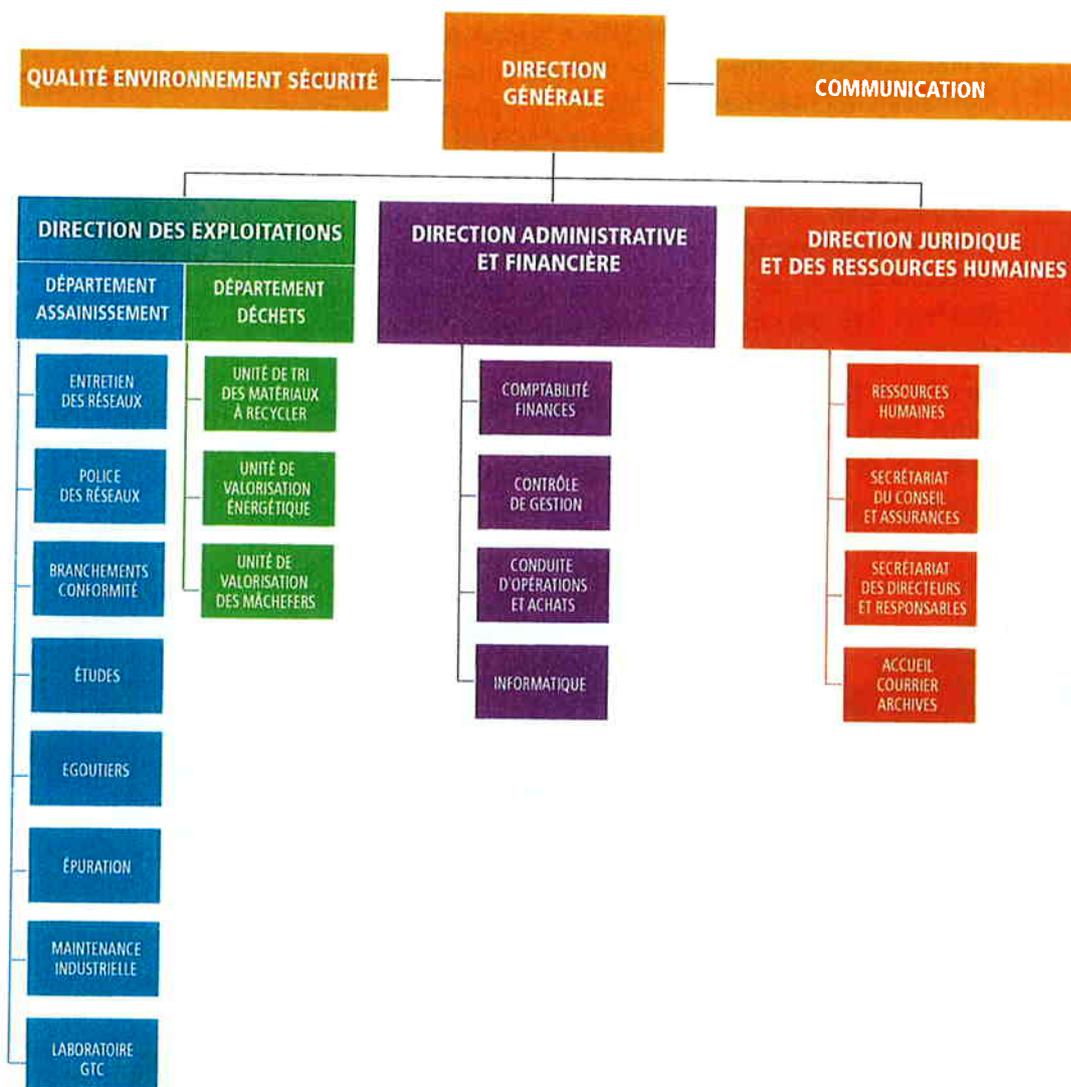
• LE TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

HAGANIS assure les différents traitements nécessaires à la valorisation ou à l'élimination des déchets produits par les ménages, et des autres déchets assimilés aux ordures ménagères, par le tri des matériaux à recycler, par la valorisation énergétique des déchets incinérables, voire par d'autres modes de traitement. (Les opérations de collecte des déchets ne sont pas de la compétence d'HAGANIS.)

En étant l'établissement public opérateur de la collectivité, HAGANIS est directement au service des 230 000 habitants des 38 communes membres de la CA2M au 31 décembre 2006 (les communes de Marieulles-Vezon et Fey ont été intégrées à compter du 1^{er} janvier 2007). La régie assure également des prestations à des collectivités voisines, des entreprises et des particuliers.

L'organisation des services

La régie emploie 253 personnes. Au 31 décembre 2006, l'effectif compte 208 agents mis à la disposition d'HAGANIS par la CA2M, 2 agents en détachement, 43 collaborateurs contractuels. Cet effectif est réparti entre la Direction Générale, la Direction Administrative et financière, la Direction Juridique et des Ressources Humaines qui totalisent 44 collaborateurs, et la Direction des Exploitations qui emploie 151 personnes dans les services d'assainissement et 58 personnes au traitement des déchets.



Une politique Qualité-Environnement certifiée

La politique Qualité-Environnement est au cœur de la démarche d'amélioration continue des prestations d'HAGANIS. Elle est articulée autour des exigences de la norme ISO 9001 qui vise la satisfaction du client et de l'utilisateur du service public. De plus, la démarche de progrès d'HAGANIS prend naturellement en compte les exigences du référentiel environnemental ISO 14001, en complément des obligations réglementaires.

Après audit par l'organisme certificateur SGS-ICS, du 17 au 19 octobre 2006, les deux certifications ISO 9001 et ISO 14001 ont été renouvelées pour l'ensemble des activités de valorisation des déchets et d'assainissement.



2 - L'ASSAINISSEMENT

Le système d'assainissement

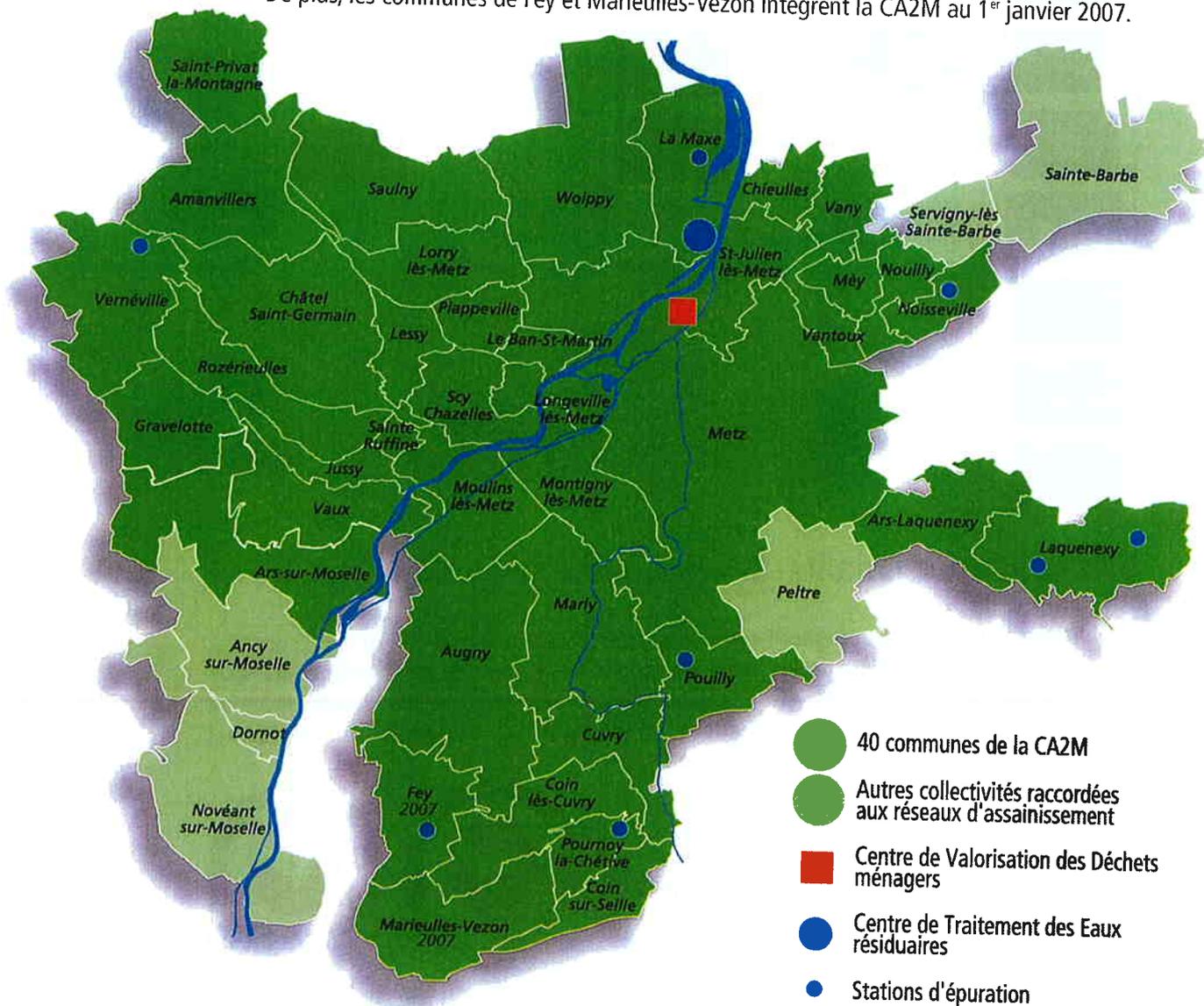
Depuis la création du premier syndicat intercommunal d'assainissement, en 1967, le système d'assainissement de l'agglomération messine a été essentiellement constitué de réseaux connectés au centre de traitement des eaux résiduaires implanté à proximité du port de Metz, sur le ban de la commune de La Maxe.

Depuis 2002, le développement de l'agglomération avec la création de la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole a associé des communes distantes dont les réseaux d'assainissement alimentent six stations et une lagune d'épuration. HAGANIS assure l'ensemble des opérations de collecte, de transport et de traitement des eaux usées. La redevance d'assainissement rémunère HAGANIS.

Quelques communes doivent être distinguées : Coin-sur-Seille, Saint-Privat-la-Montagne, Chieulles, Vany, sont membres de la CA2M, mais sont raccordées respectivement aux réseaux du Syndicat Mixte d'Assainissement de la Seille Aval, du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de l'Orne Aval, de la Communauté de Communes de Maizières-lès-Metz. Ces organismes épurent leurs eaux. HAGANIS leur verse à ce titre une rémunération.

Par ailleurs, 6 communes non membres de la CA2M (Sainte-Barbe, Servigny-lès-Sainte-Barbe, Peltre, Ancy, Dornot et Novéant) sont raccordées à ses réseaux. HAGANIS assure l'entretien des réseaux et le traitement de leurs eaux.

De plus, les communes de Fey et Marieulles-Vezon intègrent la CA2M au 1^{er} janvier 2007.



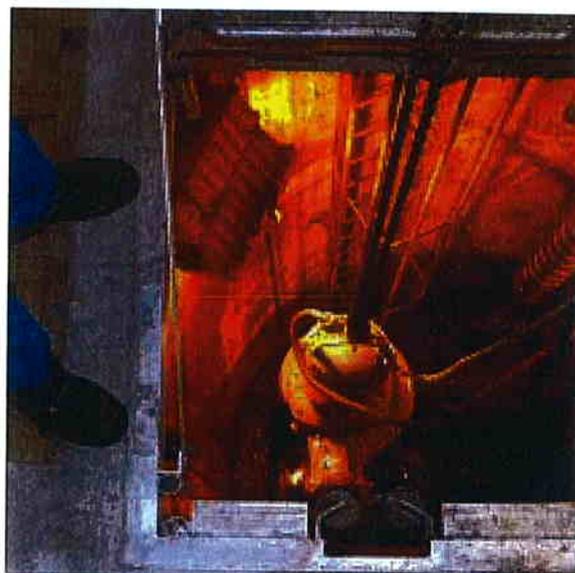
Les ouvrages d'assainissement : inventaire général

	EGOUTS UNITAIRES	EGOUTS EAUX USÉES	EGOUTS EAUX PLUVIALES	DÉVERSOIRES D'ORAGE	BASSINS DE RETENUE DE POLLUTION	STATIONS DE RELÈVEMENT DES EAUX	STATIONS DE PROTECTION ANTICRUES	BASSINS DE RETENUE PLUVIALE
CA2M	217 km	480 km	455 km	144	15	105	8	10
Autres collectivités	29 km	25 km	19 km	19	—	16	1	2

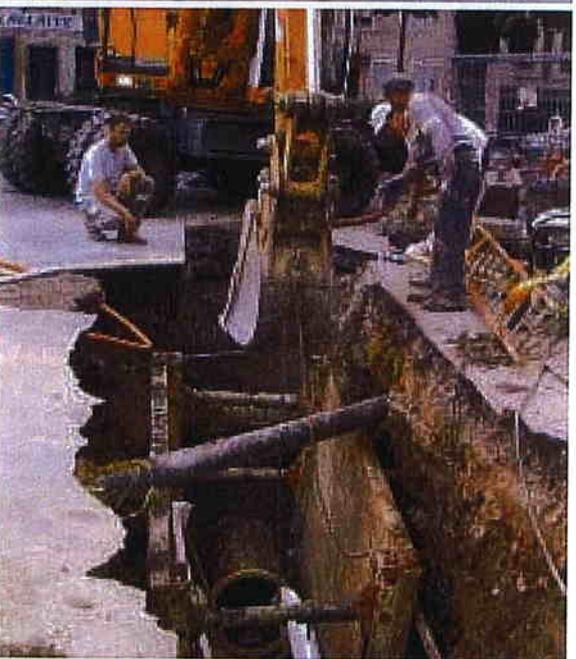
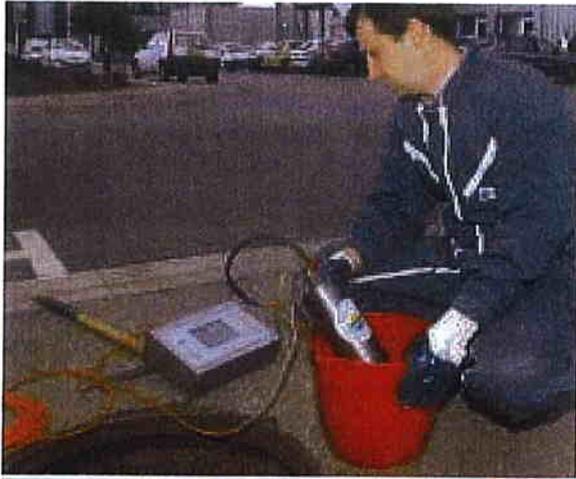
1 225 km d'égouts (visibles ou non) et 157 ouvrages annexes, un centre principal de traitement des eaux résiduaires (à proximité du port de Metz), une lagune et six stations d'épuration équipent l'agglomération. L'exploitation, la maintenance, l'entretien et le curage de l'ensemble du dispositif sont assurés par les équipes spécialisées d'HAGANIS.

L'activité des services d'assainissement

- Outre les interventions quotidiennes de maintenance mécanique, électrique ou électronique – préventives ou curatives – sur les équipements d'épuration des eaux et de traitement des boues d'épuration, le service de **Maintenance industrielle** assure le bon fonctionnement de quelque 157 ouvrages qui permettent le transport des effluents (stations de pompage ou de refoulement, stations de protection des réseaux contre les crues de la Moselle, bassins de retenue, etc).
- Les opérations d'entretien des réseaux ont mobilisé les services spécialisés pour le curage manuel des égouts visitables et le **curage par engin hydrocureur** de 372 km de conduites et 23 559 avaloirs ; l'**inspection video** de 27 km de conduites ; 152 opérations de **débouchage** de branchements ; 45 **vidanges** de fosses septiques ; la **réparation** de 171 regards ou avaloirs et la pose de 75 **tampons** neufs.
- 107 ouvrages de la CA2M sont raccordés par liaison téléphonique au centre de **Gestion Technique Centralisée** qui supervise à distance leur bon fonctionnement. En 2006, un important travail de rationalisation des paramètres mesurés et des ouvrages équipés a permis de réduire le flot des informations transmises, d'améliorer le traitement des informations et d'abaisser le coût annuel des liaisons téléphoniques de 24 000 € à 13 000 € par an.
- Le service des Branchements a examiné 501 demandes de **permis de construire** (39 avis ont été défavorables en raison d'un dispositif d'assainissement prévu non satisfaisant, ou en raison de la composition imprécise de l'immeuble, ne permettant pas de fixer le montant de la participation pour raccordement à l'égout) et 19 demandes de permis de lotir (un avis défavorable), outre 90 déclarations de travaux et 25 permis de démolir.
- 150 **branchements** ont été réalisés, correspondant à 88 immeubles.
- 978 **contrôles de conformité** des branchements anciens ont permis le constat de 361 anomalies (eaux usées déversées dans la conduite pluviale ou inversement).



Presque invisibles, de nombreux ouvrages souterrains permettent l'assainissement de l'agglomération. Leur maintenance mobilise les équipes d'HAGANIS.



- Le service de **Police des réseaux** est intervenu sur 31 pollutions des réseaux ou du milieu naturel (rejets d'hydrocarbures, de peinture, d'eaux usées dans le réseau pluvial). Les origines des pollutions ont été retrouvées dans 24 cas (soit 77%). 93 contrôles inopinés d'entreprises ont donné lieu à 10 contrôles positifs.

Par ailleurs, 32 autorisations de rejet à l'égout public ont été délivrées à des entreprises, éventuellement complétées d'une convention spéciale de déversement lorsque les rejets sont importants.

- Le **Laboratoire d'analyse** a géré 29 726 analyses, dont 97 % ont été effectuées en interne et 3 % sous-traitées. 70 % des analyses concernaient la matrice eau, notamment pour la surveillance de l'épuration, le contrôle de l'effluent dans les réseaux, ou la surveillance du milieu naturel. Les autres analyses portaient sur la matrice boues.

Cette augmentation de 42 % de l'activité par rapport à l'exercice 2005, est dû aux campagnes de mesure des boues pour l'optimisation du sécheur, ainsi qu'aux analyses permettant l'étalonnage et le suivi des sondes des stations de mesure et d'alerte.

- Le **Bureau d'Étude** et le service de **Conduite d'opérations** ont réalisé de nombreuses opérations pour un budget total de 2 400 000 € : mise en séparatif du quartier Saint-Rémy à **Woippy** (388 000 €HT) ; restructuration des réseaux et construction d'un bassin de retenue de pollution, rue du ruisseau, à **Metz Borny** (706 000 €HT) ; création d'antennes de branchement d'eaux usées, rue de Verdun, à **Ars-sur-Moselle** (43 000 €HT) ; mise en séparatif, rue de Plappeville à **Lessy** (122 000 €HT) ; dépose et repose d'un collecteur unitaire, place Mazelle, à **Metz** (65 000 €HT) ; mise en séparatif de la rue des Marronniers à **Vany** (164 000 €HT) ; outre diverses opérations de réparation, réhabilitation, mise en sécurité (880 000 €HT).

Ci-dessus, le contrôle de la qualité des rejets à l'égout public, les analyses en laboratoire, le suivi des chantiers (photo ci-dessus : chantier Place Mazelle), sont quelques uns des nombreux métiers d'HAGANIS qui concourent à la santé publique et à la préservation de l'environnement.

Ci-contre, une portion de l'égout unitaire ancien de l'avenue R. Schuman, à Metz, est fracturée. (Réhabilitation programmée pour l'été 2007)

L'épuration des eaux

LE CENTRE DE TRAITEMENT PRINCIPAL

Le centre de traitement principal, implanté à proximité du Port de Metz, sur le ban de La Maxe, assure la dépollution de la majeure partie des eaux usées de l'agglomération. Il est dimensionné pour traiter aussi les eaux de ruissellement qu'apportent les réseaux unitaires, et peut donc recevoir un débit pouvant varier de 3 000 m³ / heure par temps sec à 10 800 m³ / heure par temps de pluie.

La capacité nominale de 440 000 équivalent-habitants permet la prise en compte des eaux domestiques de 230 000 habitants, plus les eaux produites par les entreprises et les services, ainsi qu'une part importante des effluents unitaires en temps de pluie. Les matières de vidange de fosses septiques et les boues liquides de stations d'épuration livrées par les entreprises spécialisées sont également acceptées.

La filière moderne de traitement assure une élimination poussée des matières organiques, ainsi que de différentes formes de l'azote et du phosphore. Les phases successives des traitements sont les suivantes : relèvement, prétraitement (dégrillage, dessablage, dégraissage, dégrillage fin), décantation, traitement biologique des pollutions carbonées et azotées, clarification, traitement physico-chimique des phosphates, rejet dans le ruisseau de Woippy.

En temps de pluie, le débit entrant supérieur à 7 600 m³ / heure est dévié en sortie de prétraitement et est dirigé vers une cellule spécialisée de l'ouvrage de traitement tertiaire, qui suffit à réduire les faibles concentrations aux niveaux réglementaires de rejet, sans que la qualité de l'épuration ne fléchisse devant la quantité traitée.

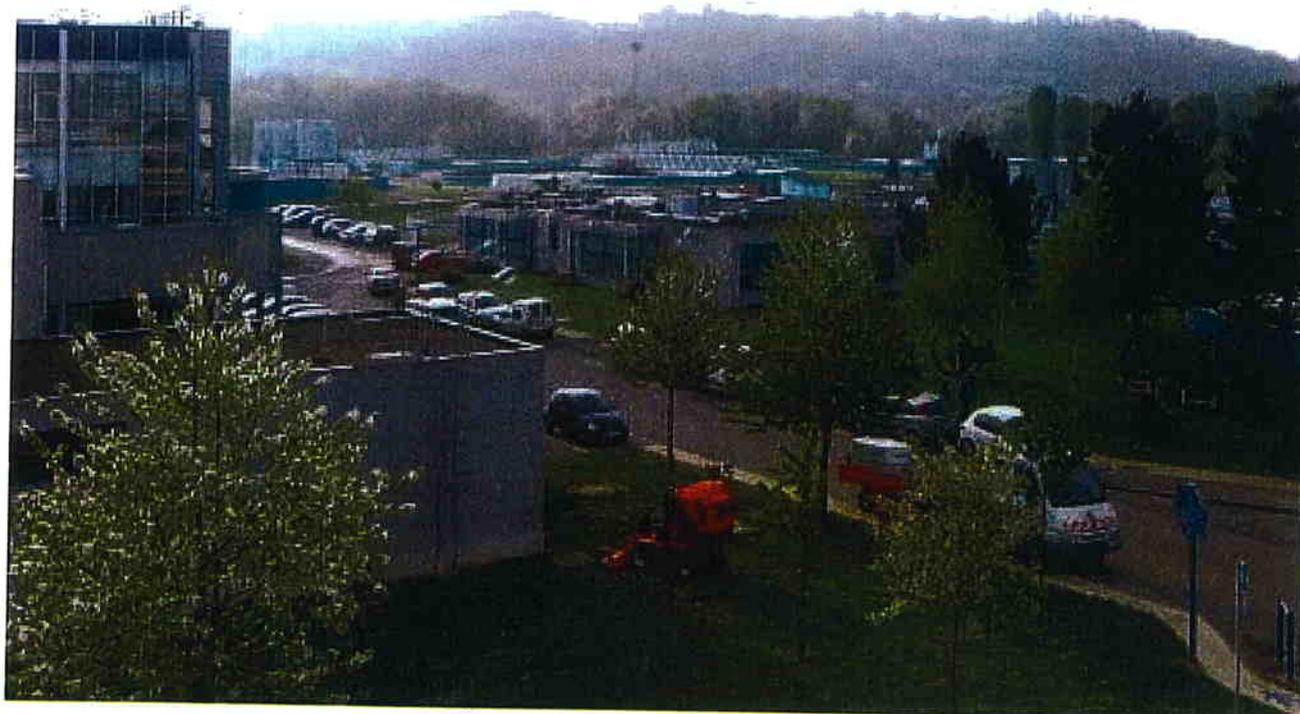
(Voir schéma de principe - ANNEXE 1)



CHIFFRES CLÉS 2006

Pollution domestique*	259 348 EH
Pollution industrielle*	37 058 EH
Pollution potentielle totale*	296 406 EH
Volume épuré	23 502 000 m ³
Matières de vidange traitées	9 450 m ³

* Données Agence de l'Eau 2006
EH : équivalent-habitant



Le centre de traitement principal s'étend sur 12 hectares à proximité du port de Metz.
Ci-dessus, de gauche à droite : les bâtiments de la filière de traitement des boues ; le laboratoire d'analyses ; à l'arrière plan, les bassins de traitement biologique sont une partie de la filière de traitement de l'eau.



La réparation des fuites sur les conduites d'alimentation en air surpressé des ouvrages d'épuration biologique, et le retour à un rythme normal d'extraction des boues ont permis à la filière de retrouver ses performances élevées.

Ci-contre, en juin 2005, les boues en excès engorgent les clarificateurs. Ci-dessus, en juin 2006, avec leur "miroir" les clarificateurs ont visiblement retrouvé un fonctionnement normal.

• **Des performances d'épuration à nouveau très élevées**

En 2006, 23,5 millions m³ d'eaux usées et unitaires ont été épurés, ainsi que 9 450 m³ de matières de vidange et de boues liquides provenant des stations d'épuration des alentours. L'épuration a consisté en la dépollution chaque jour, en moyenne, de 64 400 m³ d'effluent chargé de 12,4 tonnes de matières en suspension, 12,8 tonnes de matières oxydables, 2,8 tonnes d'azote, 380 kg de phosphore.

L'Arrêté préfectoral du 3 avril 1996 précise les exigences à satisfaire, à la fois en terme de rendement des traitements, et en terme de concentrations résiduelles dans le rejet. L'autocontrôle réglementaire donne lieu au prélèvement quotidien d'échantillons permettant de déterminer les caractéristiques de l'effluent en entrée et en sortie de station. En l'occurrence, la qualité moyenne de l'effluent rendu au milieu naturel et le rendement des traitements selon les différents critères chimiques dépassent les exigences.

La réglementation prévoit un maximum annuel de 26 échantillons hors normes. L'exercice 2005 n'avait pu respecter cette tolérance et avait atteint 32 échantillons hors normes en raison de dépassements liés aux difficultés rencontrées sur la filière "boues" et sur l'alimentation en air des ouvrages de traitement biologique. L'exercice 2006 a été limité à 3 dépassements sur un total de 1 440 analyses (selon les critères de la demande chimique en oxygène, de la demande biochimique en oxygène, de la teneur en azote, phosphore, matières en suspension).

Les contrôles effectués par le SATESE pour les services de l'État mettent également en évidence des rendements épuratoires très élevés pour tous les paramètres, et des concentrations moyennes dans le rejet extrêmement faibles. (ANNEXE 2)

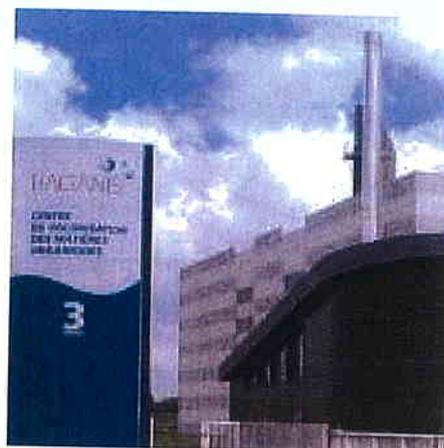
LES STATIONS D'ÉPURATION ANNEXES

Le fonctionnement des stations d'épuration de La Maxe, Pouilly, Laquenexy, Noisseville, Pournoy-la-Chétive, et de la lagune de Vernéville est contrôlé par le SATESE. Le volume global traité par ces ouvrages, de l'ordre de 400 000 m³ par an, est relativement faible. Leur niveau de performance est inégal ainsi qu'en attestent les bilans du SATESE. Les boues liquides produites par ces stations sont traitées par le centre de traitement principal. (ANNEXE 2)

Le traitement des boues d'épuration

Les boues d'épuration produites par HAGANIS ont deux origines : les boues primaires issues des décanteurs d'une part, et d'autre part les boues biologiques issues des clarificateurs, augmentées des boues de déphosphatation. Les boues primaires sont déshydratées par les rouleaux presseurs de filtres à bande, dont le fonctionnement est continu. Quant aux boues biologiques et phosphorées, après épaissement par décantation, elles sont stabilisées par adjonction de chlorure ferrique et de chaux avant déshydratation par des filtres-presses.

A ce stade de la déshydratation, les boues des deux types se présentent sous la forme d'un matériau pelletable, d'une siccité de l'ordre de 30 %. Les performances épuratoires élevées entraînent une production importante : près de 30 000 tonnes de boues humides par an (soit environ 10 000 tonnes de matière sèche) résultent des traitements.



La valorisation des boues d'épuration

CHIFFRES CLÉS	2004	2005	2006
Boues en stock	?	?	13 900 t
Boues produites	28 024 t	24 700 t	31 630 t
Enfouissement	15 577 t	7 400 t	4 350 t
Compostage	—	10 400 t	16 970 t
Épandage agricole	5 350 t	12 990 t	17 470 t
Séchage	6 160 t	3 790 t	5 890 t
TOTAL	27 087 t	34 580 t	44 680 t

La production de l'exercice 2006 a atteint 31 630 tonnes de boues humides, auxquelles s'ajoutaient 13 900 t en stock. Outre le suivi quotidien par le laboratoire d'HAGANIS, ces tonnages ont subi 56 séries d'analyses réalisées par un laboratoire extérieur et portant particulièrement sur les éléments-traces métalliques et les micropolluants organiques.

Parmi les lots du stock ancien, 2 863 t se sont révélées de qualité non-satisfaisante et ont été traitées en centre de stockage des déchets ultimes. 1 475 t ont connu la même destination en raison du manque de place de stockage. Pour le reste, tous les contrôles ont confirmé la parfaite qualité des boues. En effet, les valeurs mesurées sur tous les échantillons sont au moins trois fois inférieures aux limites réglementaires. (Voir tableau ci-après)

Ainsi en 2006, un tonnage record a été évacué prenant en compte le stock ancien et la production due à un fonctionnement épuratoire redevenu normal. Un effort soutenu a permis une valorisation optimale de 34 440 t dans les filières de l'épandage agricole et du compostage, tandis que l'enfouissement – traitement le plus coûteux – était réduit à 4 350 t. Par ailleurs, 5 900 t ont fait l'objet d'essais de séchage et ont donné lieu à la production de granulés dont 867 t ont été traités en valorisation thermique par la papeterie de Golbey et par les installations d'HAGANIS.

Récapitulation des analyses de boues valorisées

MÉTAUX	Cd	Cr	Cu	Hg	Ni	Pb	Zn	Cr+Cu+Ni+Zn
Moyenne 2006	0,75	39,47	197,20	0,26	15,91	40,32	647,80	900,38
Valeur MAX. 2006	1,00	54,40	229,00	0,50	20,10	51,10	743,00	1022,20
Valeur limite	10	1 000	1 000	10	200	800	3 000	4 000

COMPOSÉS ORGANIQUES	7 PCB	Fluoranthène	Benzo(b)fluoranthène	Benzo(a)pyrène
Moyenne 2006	0,15	0,19	0,24	0,17
Valeur MAX. 2006	0,23	0,48	0,84	0,39
Valeur limite	0,8	5,0	2,5	2,0

Le projet d'extension du périmètre d'épandage agricole

Conformément à la réglementation relative au recyclage des boues de station d'épuration par l'agriculture, HAGANIS a mis en place un plan d'épandage soumis à la procédure d'autorisation préfectorale. Après enquête publique dans les communes concernées, les arrêtés préfectoraux en date des 27 mars 2001 et 19 septembre 2001 autorisent l'épandage de 8 000 t de matière sèche, sur des parcelles agricoles répertoriées totalisant 4 137 ha, selon des modalités précisément définies (par exemple, la distance réglementaire d'isolement des habitations est de 100 m).

Les boues sont livrées et épandues selon le principe "rendu racine" à la charge d'HAGANIS, par le prestataire spécialisé TERRALYS.

Les demandes nouvelles d'agriculteurs ont conduit HAGANIS à solliciter l'extension du plan d'épandage sur environ 1 000 ha, concernant 22 exploitations intéressées (dont 11 déjà utilisatrices des boues d'HAGANIS) réparties sur 32 communes de Moselle. Cette demande d'autorisation a donné lieu au dépôt en Préfecture d'un dossier soumis à enquête publique en mai 2007.

La redevance d'assainissement

La redevance d'assainissement, payée par les usagers du service public de distribution d'eau potable en proportion de leur consommation, finance la construction, l'exploitation et l'entretien des ouvrages nécessaires à la collecte, au transport et à l'épuration des eaux usées.

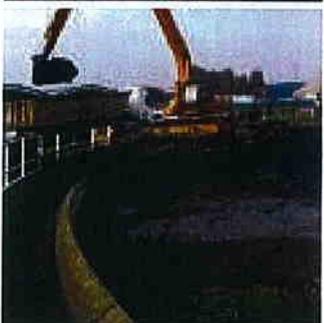
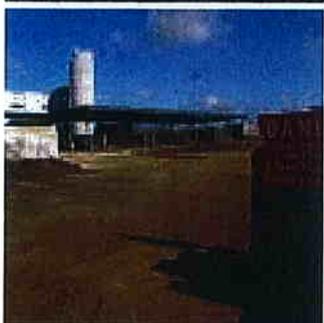
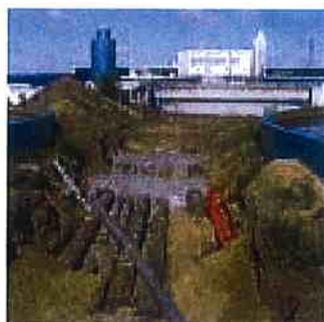
Pour l'exercice 2006, la redevance avait été fixée à 1,23 € HT par m³, par décision du Conseil d'administration en date du 14 décembre 2005. La redevance a été maintenue inchangée pour l'exercice 2007 (ainsi que les autres tarifs de l'activité assainissement), par décision du conseil d'administration du 21 décembre 2006.

L'évolution de la redevance d'assainissement

	2003	2004	2005	2006	2007
REDEVANCE € / m ³	0,94	0,94	0,97	1,23	1,23
ÉVOLUTION		0 %	+3,2 %	+27 %	0 %
TOTAL ANNUEL € HT*	112,80	112,80	116,40	147,60	147,60
TVA 5,5 %	6,20	6,20	6,40	8,12	8,12
TOTAL € TTC	119,00	119,00	122,80	155,72	155,72

* Montant de la Redevance d'assainissement pour une consommation de référence définie par l'INSEE, de 120 m³.

Les faits marquants et les projets concernant l'assainissement



*Ci-dessus,
les conduites d'air
surpressés à découvert ;
l'aire de stockage des boues
en juin 2005 et un an plus tard ;
un pelle excavatrice à long
bras extrait les boues stockées
dans un ancien clarificateur ;
des granulés produits par le
sècheur à boues.*

• La réparation des conduites d'alimentation en air

L'exercice 2005 avait été marqué par les dysfonctionnements dont souffraient les deux filières de l'eau et des boues. La réparation des conduites d'alimentation en air surpressé de l'étage biologique a permis de rétablir les performances d'épuration. (Cette remise en état est provisoire, les suites de l'appel en responsabilité étant soumises aux conclusions d'une expertise en cours).

• La résorption du stock de boues

Un important stock de boues anciennes encombrait les aires de stockage et les ouvrages désaffectés, ce qui conduisait à réduire les extractions de boues en excès dans les ouvrages d'épuration. L'attribution d'un marché multifilière autorisant l'enlèvement annuel de 40 000 t a permis de dégager les aires de stockage et de désengorger les ouvrages d'épuration. En outre, le tri méticuleux des boues anciennes et leur contrôle ont permis de les valoriser préférentiellement dans l'agriculture ou le compostage, avec un coût maîtrisé.

• La mise au point du sècheur à boues

Les campagnes d'essais conduites avec le constructeur de l'usine de séchage des boues d'épuration, Degremont, ont permis de définir la teneur en chaux et le mélange optimal (70 % de boues biologiques avec 30 % de boues primaires). La production des granulés de boues mixtes est désormais assurée régulièrement. Des adaptations périphériques, sur les transporteurs de granulés et les silos de stockage, restent à réaliser.

• La protection de la Seille contre les surverses par temps de pluie

Après le jugement du Tribunal administratif (juillet 2005) d'annuler la décision du comité autorisant la signature du marché de construction d'un collecteur intercepteur des surverses des déversoirs d'orages dans la Seille, le marché a été résilié par le Conseil d'administration d'HAGANIS en juin 2006. Par ailleurs, une étude confiée au bureau d'étude SAFEGE a confirmé la pertinence d'un volume global de 11 000 m³ à créer en centre-ville pour respecter les enjeux de la Directive européenne.

• Le raccordement de Saint-Privat , Noisseville, Laquenexy

HAGANIS et le Syndicat Intercommunal d'Assainissement de l'Orne Aval ont convenu du raccordement futur des réseaux de la commune de Saint-Privat au système d'assainissement de l'agglomération messine. Le raccordement de Laquenexy et de Noisseville est également projeté

• Le rejet dans le ruisseau de Woippy

L'autorisation de rejet dans le ruisseau de Woippy du centre principal de traitement des eaux est arrivée à échéance le 30 juin 2006. Un dossier a été déposé auprès de la MISE de la Moselle visant l'autorisation de l'ensemble du système d'assainissement et particulièrement l'autorisation de rejet dans le ruisseau. Une ligne budgétaire de 935 000 € est prévue en 2007 pour permettre, en cas de refus, la mise en place d'une conduite reliant la station d'épuration à la Moselle.

2 - LE TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS

Le Centre de Valorisation des Déchets ménagers et assimilés (avenue de Blida, à Metz) a été mis en service en 2001, afin de répondre aux obligations réglementaires d'élimination et de valorisation des déchets ménagers et assimilés, des déchets banals d'entreprises, des boues et graisses d'épuration, des déchets encombrants, des collectes sélectives d'emballages à recycler, des refus de tri. Trois unités distinctes composent le centre : une unité de tri des matériaux à recycler, une unité de valorisation énergétique, une unité de valorisation des mâchefers.



Le tri des emballages à recycler

L'unité de tri permet le traitement des matières recyclables suivantes : journaux-revues-magazines, emballages en carton, bouteilles et flacons en polyéthylène azur ou coloré (PET), flacons en polyéthylène à haute densité (PEHD), briques alimentaires, emballages en acier, en aluminium. Le traitement est effectué sur deux lignes de tri, d'une capacité de 3,5 t/h et 6 t/h.

Par ailleurs, une ligne de broyage (capacité 10 t/h) permet le traitement des déchets encombrants. En sortie de broyeur, une bande transporteuse transfère directement les déchets dans la fosse de l'unité de valorisation énergétique.

• **Les matériaux valorisés**

11 626 tonnes de déchets de collectes sélectives ont été réceptionnées. Avec l'écart de stock en place, 11 636 tonnes ont été triées, ce qui a permis la livraison de 8 307 t aux filières de recyclage, et la valorisation énergétique de 3 716 t de refus de tri. En outre, 7 257 t d'encombrants incinérables ont été réceptionnés, broyés, transférés dans la fosse de l'unité de valorisation énergétique.



MATÉRIAUX TRIÉS	TONNAGE	TAUX	INDUSTRIELS REPRENEURS
POLYÉTHYLÈNE azur, coloré, PEHD	820	9,9 %	Wellman, Freudenberg, Sorepla
CARTONNETTES	1 518	18,3 %	FS Karton, Sonoco, Stora Enzo
BRIQUES ALIMENTAIRES	67	0,8 %	Revipac
JOURNAUX, REVUES, MAGAZINES	4 127	49,7 %	Stora Enzo, Haindl, Norske-Skog
PAPIER - GROS DE MAGASIN	1 059	12,7 %	FS Karton, Sonoco
ACIER	290	3,5 %	Arcelor, Orne Métaux
ALUMINIUM	9	0,1 %	Affimet
VERRE	417	5,0 %	BSN
TOTAL	8 307	100 %	



La valorisation énergétique

• Le processus de traitement

Après pesée et passage devant un portique de détection des éventuels radioéléments, les bennes de collecte déversent les déchets dans la fosse de stockage de l'unité de valorisation énergétique. Cette fosse est surmontée de deux ponts roulants équipés chacun d'un grappin servant à homogénéiser le stock et à alimenter les deux fours de capacité nominale unitaire de 8 t/h.

La combustion se fait avec un excès d'air prélevé dans la fosse pour empêcher les dégagements d'odeurs. Un système de contrôle et régulation permet d'optimiser la qualité de combustion. Dès la chambre de combustion, de l'urée est pulvérisée afin de réduire la formation d'oxydes d'azote. Chaque four est surmonté d'une chaudière refroidissant les fumées. Ces chaudières alimentées en eau déminéralisée, produisent de la vapeur surchauffée, exportée vers l'Usine d'Électricité de Metz toute proche, via un réseau souterrain.

Avant rejet par deux cheminées de 36 m de hauteur, les fumées traversent successivement deux filtres qui assurent un traitement sec ne produisant qu'un faible panache de vapeur aux cheminées. En amont du premier filtre, la pulvérisation de "charbon actif" (coke de lignite) permet de piéger les particules polluantes, notamment les métaux lourds et les dioxines-furannes. En amont du deuxième filtre, l'injection de bicarbonate de sodium assure l'adsorption des polluants gazeux (composés chlorés, fluorés, sodés, etc). Les produits sodiques résiduels résultant de ce dernier traitement sont recyclés sous forme de bicarbonate de sodium. Les "résidus d'épuration des fumées d'incinération d'ordures ménagères" (REFIOM) formés des cendres et particules sont stockés en silos avant transfert par camion-citerne vers un centre de stockage.

Les mâchefers résultant de la combustion sont refroidis dans l'eau d'un extracteur au bas de chaque four, et sont dirigés par une bande transporteuse couverte, dans les installations de l'unité de valorisation des mâchefers. Les criblages successifs assurent la séparation des inertes, imbrûlés et grosses ferrailles, avant que différents appareils électromagnétiques séparent l'acier d'une part, les métaux non magnétiques d'autre part (aluminium notamment).



CHIFFRES CLÉS

Tri-Recyclage

Tonnage trié	11 636 t
Matériaux recyclés	8 307 t

Valorisation énergétique

Tonnage incinéré	92 581 t
Vapeur produite	282 601 t
Énergie vendue	199 430 MWh

Matériaux issus de l'incinération

Mâchefers valorisés	15 758 t
Acier recyclé	1 570 t
Aluminium recyclé	71 t
Déchets ultimes (REFIOM)	1 787 t

La caractérisation des mâchefers menée par le Laboratoire des Ponts et Chaussées de Nancy (en 2003) permet de classer les produits selon les guides de référence, en tant que remblais et couches de formes pour les terrassements, et en tant que grave pour un emploi en assise de chaussée. La qualité de la totalité de la production correspond à la catégorie "V" immédiatement valorisable selon la réglementation.

• **Les déchets valorisés**

En 2006, 92 161 tonnes de déchets ménagers et assimilés ont été réceptionnées, dont 14 034 t de déchets banals d'entreprises ou collectivités, y compris 7 257 t d'encombrants provenant de déchetteries et broyés, et 3 716 t de refus de tri. La totalité des déchets réceptionnés provenait du secteur dit Moselle-Ouest.

L'incinération de 92 581 t de déchets a permis de produire 282 601 t de vapeur livrée à 325°C à l'Usine d'Électricité de Metz, pour alimenter prioritairement le réseau de chauffage urbain de Metz (rendement énergétique le plus élevé), le surplus éventuel étant valorisé par les turbines de production d'électricité.

L'énergie vendue correspond à 199 430 MWh, soit 17 154 tonnes-équivalent pétrole (TEP), soit la quantité de chaleur qu'il est possible de recueillir par la combustion parfaite de 20,6 millions de litres de fioul domestique.

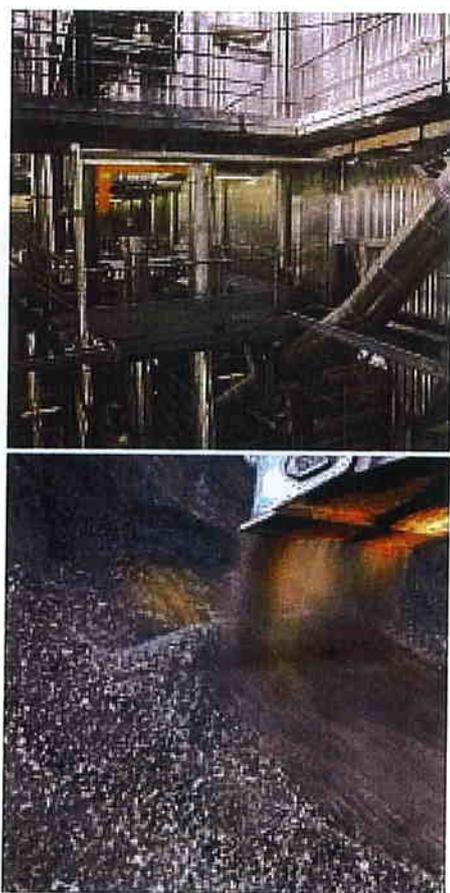
• **Les sous produits**

La combustion d'une tonne de déchets entraîne la production d'environ 200 kg de mâchefers, 19 kg d'acier et 1 kg de métaux non magnétiques. Au total, 15 758 t de mâchefers, d'une qualité correspondant en totalité à la catégorie "V" (immédiatement valorisable), ont été affinés et commercialisés pour utilisation en remblais, en alternative à l'extraction de matériaux alluvionnaires.

71 t d'aluminium et 1 570 t d'acier incinéré (plus 127 t d'encombrants métalliques non incinérés) ont été extraites et vendues pour recyclage (destinataires : Cornec à Lagny-sur-Marne, Rolanfer à Uckange, Arcelor).

La dépollution des fumées nécessite l'injection de bicarbonate de Sodium et de coke de lignite notamment. 28 kg de "résidu d'épuration des fumées d'incinération d'ordures ménagères" sont produits, par tonne incinérée. Un tiers de ces REFIOM est constitué de produits sodiques résiduels, et est recyclé sous forme de bicarbonate de Sodium. Les deux autres tiers, composés de cendres, suies et charbon actif usagé, sont inertés et traités en centre de stockage des déchets ultimes.

Précisément, en 2006, 856 t de produits sodiques résiduels ont été livrés à l'usine SOLVAY-RESOLEST de Rozières-aux-Salines (54). 1 787 t de REFIOM ont été traités par le centre de stockage de classe 1 de Jeandelaincourt (54).



Le contrôle des émissions aux cheminées

Un dispositif d'autosurveillance assure l'analyse continue des émissions de poussières et de gaz aux cheminées de l'incinérateur. L'enregistrement informatique de l'ensemble des mesures est transmis à la DRIRE. En outre, conformément aux exigences réglementaires, deux campagnes de mesures par an sont effectuées sur les émissions aux cheminées, par des laboratoires indépendants d'HAGANIS.

Depuis la mise en service des installations, en 2001, les concentrations mesurées sur chacune des deux lignes d'incinération respectent les valeurs réglementaires. (ANNEXE 5)

Le contrôle des impacts sur l'environnement

L'Arrêté préfectoral autorisant l'exploitation du Centre de Valorisation des Déchets prescrit un plan de contrôle de l'environnement. Dans ce cadre, des prélèvements et des analyses sont effectués périodiquement pour suivre l'état des différents compartiments environnementaux, et pour détecter les éventuels impacts dont l'origine resterait à déterminer.

(HAGANIS a volontairement diversifié les entreprises spécialisées prestataires des prélèvements et des analyses effectués tant dans le cadre du contrôle des rejets de l'installation, que dans le cadre du contrôle de l'environnement. Ainsi, cinq laboratoires indépendants d'HAGANIS sont attributaires du marché public pour les exercices 2006 à 2008.)

L'atmosphère, la nappe phréatique, et la biosphère (sols, végétaux bio-indicateurs et végétaux consommables, lait de vache) sont donc contrôlés chaque année. **Depuis la mise en service de l'incinérateur, les mesures n'indiquent aucune évolution marquée des teneurs. En outre, les concentrations relevées respectent les valeurs de référence disponibles. En conséquence, il apparaît que l'Unité de Valorisation Énergétique n'a pas d'impact significatif sur son environnement.** L'ensemble des données est publié dans le cadre du Dossier d'Information du Public disponible sur simple demande, et librement téléchargeable sur le site "www.haganis.fr".



L'ensemble des bilans des analyses de contrôle des émissions et des impacts sur l'environnement est téléchargeable sur "www.haganis.fr"

Les faits marquants, les objectifs, les projets

• **Commission Locale d'Information et de Surveillance**

L'ensemble du bilan d'exploitation du CVD, les données de contrôle des émissions du Centre de valorisation des déchets, et les données de contrôle de l'environnement a été présenté à la Commission Locale d'Information et de Surveillance (CLIS) réunie sous l'autorité de Monsieur le Préfet de la Moselle, le 26 octobre 2006, en présence des représentants des collectivités locales, des services de l'État, des associations (Les Amis de la Terre, Collectif d'Information sur le Traitement des Déchets, Air Vigilance).

• **Modification de l'Arrêté d'exploitation**

L'autorisation préfectorale d'exploiter le Centre de valorisation des déchets a été modifiée par arrêté préfectoral n°2006-AG/2-194 en date du 16 mai 2006. Particulièrement, la réception et le traitement des mâchefers bruts issus d'installations classées externes est autorisée. L'origine des collectes sélectives à trier est étendue à la Lorraine, l'origine des déchets à incinérer est étendue à la Moselle. La capacité d'incinération autorisée est maintenue à 110 000 t par an.

• **Stabilisation de l'alimentation des fours**

Depuis mars 2006, les déchets encombrants en provenance du réseau de déchèteries de la CA2M font l'objet d'un tri supplémentaire afin d'en extraire le bois et les déchets à fort pouvoir calorifique, et de permettre une meilleure régularité de l'alimentation des fours. Ainsi, les déchets de la Communauté de Communes du Pays Orne-Moselle, soit 16 000 t / an, ont pu être accueillis depuis novembre 2006.

• **Plan décennal de renouvellement et de grosses réparations**

Un audit technique de l'ensemble des installations a été réalisé par la société LITWIN, en novembre 2006. Le rapport d'audit indique que l'état général d'entretien des installations est conforme aux standards, et plutôt meilleur que la moyenne des installations de même âge et de capacité similaire.

En s'appuyant sur cet audit, un effort sans précédent (1 200 000 € / an) est engagé pour constituer les provisions comptables nécessaires au financement des grosses réparations et au renouvellement des biens, dans le cadre d'un plan sur 10 ans.

LES INDICATEURS RÉGLEMENTAIRES DE L'ASSAINISSEMENT

Le décret n° 2007-675 du 2 mai 2007 pris pour l'application du Code Général des Collectivités Territoriales (article L.2224-5), prévoit que – pour tout exercice ouvert **à compter de 2008** – la collectivité organisatrice du service public publie les caractéristiques et les indicateurs de performance du service de l'assainissement notamment. Un arrêté ministériel en date du 2 mai 2007, relatif aux rapports publics sur le prix et la qualité des services, précise la définition de ces indicateurs de performance.

Cette évolution réglementaire doit faciliter l'évaluation de l'efficacité des services publics par les usagers. Elle répond au souhait du public d'une gestion "transparente" et elle correspond à la démarche de progrès mise en œuvre par HAGANIS.

Les caractéristiques et les indicateurs mentionnés ci-après sont établis pour l'exercice 2006, ou au 31 décembre 2006, et pour l'ensemble du territoire pour lequel HAGANIS assure le service d'assainissement (sauf indication contraire). Ces données ne concernent que l'assainissement collectif, la responsabilité de l'assainissement non collectif n'étant encore pas prise en charge.

Le libellé des indicateurs et les définitions, extraits du décret et de l'arrêté précités, sont reproduits ci-après (textes en bleu).

1°- Caractérisation technique du service

– Présentation du territoire desservi ; mode de gestion du service et, s'il y a lieu, date d'échéance du ou des contrats de délégation du service.

HAGANIS, régie personnalisée de la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole, a pour mission statutaire d'assurer l'assainissement (eaux usées) de l'ensemble des communes membres de la communauté. Par ailleurs, des communes extérieures à la CA2M (Sainte-Barbe, Servigny-lès-Sainte-Barbe, Peltre, Ancy, Dornot, Novéant) sont raccordées aux réseaux d'assainissement de la communauté. Ces communes assurent une gestion en régie assortie d'un contrat d'exploitation pour l'entretien des ouvrages et l'épuration des eaux par HAGANIS.

– Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif, sur la base de la population totale des communes et de leur population totale majorée définie en application de l'article L. 2334-2 du code général des collectivités territoriales.

230 000 habitants

– Nombre d'abonnements : **46 510 (dont CA2M : 44 378)**

(Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L. 213-10-3 du code de l'environnement.)

– Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées : **209**

– Linéaires de réseaux de collecte des eaux usées selon leur typologie (séparatif ou unitaire) et, s'il y a lieu, identification des ouvrages existants afin de maîtriser les déversements d'effluents au milieu naturel par des réseaux unitaires en temps de pluie :

Conduites eaux usées : 505 km (dont CA2M : 480 km)

Conduites unitaires : 246 km (dont CA2M : 217 km)

Déversoirs d'orages : 163 (dont CA2M : 144)

– Identification des ouvrages d'épuration des eaux usées, capacités d'épuration et prescriptions de rejets pour les principaux éléments polluants. Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration.

OUVRAGES D'ÉPURATION	CAPACITÉ équivalent-habit.	DÉBIT m ³ / jour	DÉBIT m ³ / heure	BOUES	
				PRODUITES	MATIÈRE SÈCHE
Metz Nouveau Port	440 000	240 000	10 800	31 632 t	9 500 t
La Maxe	750	145	18	325 m ³	7 t
Pouilly	1 050	225	28	480 m ³	11 t
Pournoy	550	205	26	376 m ³	10 t
Vernéville	650	110	14	700 m ³	18 t
Noisseville	1 350	105	13	297 m ³	7 t
Laquenexy 1	120	24	3		
Laquenexy 2	260	70	9	223 m ³	7 t

PRESCRIPTIONS DE REJET (Centre de traitement de Metz Nouveau Port)

	Concentration maxi. du rejet	Efficacité mini. des traitements
Matières en Suspension	30 mg/l	—
Demande Chimique en Oxygène	100 mg/l	75 %
Demande Biochimique en Oxygène	25 mg/l	90 %
Azote Global	10 mg/l	75 %
Phosphore Total	1 mg/l	80 %

2°- Tarification de l'assainissement et recettes du service

– Présentation des modalités de tarification du service et des frais éventuels d'accès : références des délibérations de l'autorité organisatrice du service fixant les tarifs de l'assainissement et des autres prestations facturées aux abonnés.

La redevance d'assainissement, reversée à HAGANIS par les différents producteurs-distributeurs d'eau potable, est facturée aux usagers en proportion de leur consommation d'eau potable. La redevance avait été fixée à compter du 1er janvier 2006 à 1,23 € HT par m³ d'eau prélevé, par décision du Conseil d'administration en date du 14 décembre 2005. Pour l'exercice 2007, la redevance a été maintenue au même montant de 1,23 € HT par m³, par décision du Conseil d'administration en date du 21 décembre 2006.

Les tarifs des diverses prestations liées à l'assainissement (facturées dans le cadre de conventions, de marchés, ou après signature par l'utilisateur ou le client d'un devis ou d'une fiche d'intervention) ont été maintenus inchangés par les mêmes assemblées.

– Présentation d'une facture d'assainissement calculée au 1er janvier de l'année de présentation du rapport et au 1er janvier de l'année précédente, calculée pour une consommation d'eau de référence d'un ménage définie par l'INSEE. Cette présentation fait apparaître la rémunération du service public de l'assainissement collectif en distinguant le cas échéant la part revenant aux collectivités délégantes et celle revenant à l'entreprise délégataire. les redevances et les taxes afférentes au service. Elle fait également apparaître le montant de la facture non proportionnel au volume d'eau consommé, en distinguant le cas échéant la part revenant aux collectivités délégantes et celle revenant aux entreprises. Pour chacun des éléments ayant connu une évolution depuis l'année précédente, le rapport présente les éléments explicatifs.

L'ÉVOLUTION DE LA REDEVANCE D'ASSAINISSEMENT

	2006	ÉVOLUTION	2007
REDEVANCE	1,23 € / m ³		1,23 € / m ³
TOTAL ANNUEL HT pour 120 m ³	147,60 €	+ 0 %	147,60 €
TVA 5,5 %	8,12 €		8,12 €
TOTAL TTC	155,72 €		155,72 €

– Montants des recettes d'exploitation liées à la facturation du service d'assainissement aux abonnés, ainsi que des autres recettes d'exploitation constituées notamment de primes pour épuration de l'agence de l'eau, de contributions d'autres services, de contributions au titre des eaux pluviales et de contributions exceptionnelles du budget général.

LES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2006

Ventes de produits et prestations de services

Redevance d'assainissement	17 206 231
Contribution assainissement pluvial CA2M	1 918 790
Travaux de branchement	385 500
Traitement des matières de vidange	119 823
Hydrocurage	47 036
Contrôle video	39 168
Frais administratifs / raccordement à l'égout public	31 389
Maintenance	29 026
Analyses de laboratoire	7 573

Subventions d'exploitation (Agence de l'eau)

Prime pour épuration	1 550 846
Subvention / campagne de mesures substances dangereuses	1 650

Autres produits de gestion

Participation pour raccordement à l'égout	4 014 627
Redevance pour défaut de branchement à l'égout	133 070
Remboursement assurance / sinistre	14 449
Enquêtes pollutions	3 892
Vente de ferraille	2 106
TOTAL € HT	25 505 183

3°- Indicateurs de performance

– Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées

(Le taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées est défini comme le nombre d'abonnés du service public d'assainissement collectif rapporté au nombre potentiel d'abonnés eau des zones relevant de l'assainissement collectif dans l'agglomération d'assainissement au sens de l'article R. 2224-6 du code général des collectivités territoriales. Le taux de desserte ne peut être établi qu'après définition des zones d'assainissement collectif et non collectif. On estime qu'un abonné est desservi par un réseau d'assainissement dès lors qu'un réseau existe devant l'immeuble.)

Les zones d'assainissement non collectif restent à définir précisément avant que puisse être calculé le taux de desserte par les réseaux d'assainissement collectif.

– Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées

La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 100, avec le barème suivant, sous réserve de mise au point du barème :

0 point : Absence de plans du réseau ou plans couvrant moins de 95 % du linéaire estimé du réseau de collecte	0
10 points : Existence d'un plan du réseau couvrant au moins 95 % du linéaire estimé du réseau de collecte	10
20 points : Mise à jour du plan au moins annuelle	20
Les 20 points ci-dessus doivent être obtenus avant que le service puisse bénéficier des points suivants :	
+ 10 : Informations structurelles complètes sur chaque tronçon (diamètre, matériau, année approximative de pose)	0
+ 10 : Existence d'une information géographique précisant l'altimétrie des canalisations	10
+ 10 : Localisation et description de tous les ouvrages annexes (postes de relèvement, déversoirs...)	0
+ 10 : Dénombrement des branchements pour chaque tronçon du réseau (nombre de branchements entre deux regards de visite) localisation des emplacements des amorces de branchements suite à un repérage par caméra ou visuel	0
+ 10 : Définition et mise en œuvre d'un plan pluriannuel d'enquête et d'auscultation du réseau d'entretien préventif	0
+ 10 : Localisation et identification des interventions (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement)	0
+ 10 : Existence d'un plan pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif chiffré portant sur au moins 3 ans)	0
+ 10 : Mise en œuvre d'un plan pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement.	0
TOTAL	40

– Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié notamment par le décret du 2 mai 2006.

(Conformité de la collecte des effluents, des équipements des stations d'épuration et de la performance des ouvrages d'épuration : Une filière est dite « conforme » lorsqu'elle respecte les prescriptions définies en application des articles R. 2224-6 à R. 2224-17 du code général des collectivités territoriales.)

– Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié notamment par le décret du 2 mai 2006.

– Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié notamment par le décret du 2 mai 2006.

Le dossier de demande de renouvellement de l'autorisation du système d'assainissement de l'agglomération messine déposé en juin 2006 est en cours d'instruction par les services de l'État (mars 2007). Par ailleurs, l'ensemble des réseaux et des ouvrages d'épuration des communes récemment intégrées dans la Communauté d'agglomération est en cours d'étude ou de mise à niveau.

– Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation.

(Une filière est dite « conforme » si la filière de traitement est déclarée ou autorisée selon sa taille et si le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur. L'indicateur est le pourcentage de boues évacuées selon une filière conforme. Les rejets de dégrillage et les boues de curage ne sont pas pris en compte.)

FILIÈRES DE VALORISATION DES BOUES D'ÉPURATION	TONNAGE TRAITÉ
ÉPANDAGE AGRICOLE	39 %
COMPOSTAGE	38 %
CO-INCINÉRATION	13 %
ENFOUISSEMENT	10 %
CONFORMITÉ DES FILIÈRES	100 %

Les rapports devant être soumis à l'examen de la commission consultative des services publics locaux en application de l'article L. 1413-1 du code général des collectivités territoriales présentent en outre les éléments suivants :

– Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers

(Le nombre de débordements et d'inondations correspond au nombre de demandes d'indemnisation présentées par des tiers, usagers ou non du service. Le taux de débordement est obtenu, ce nombre étant divisé par 1, en rapportant le nombre de demandes d'indemnisation au millier d'habitants desservis. Les débordements résultant d'une obstruction du réseau due à l'utilisateur ne sont pas pris en compte.)

Nombre de demandes d'indemnisation : 3
 Milliers d'habitants desservis : 230
Taux de débordement : $0 / 230 = 0,01$

– Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau.

(Est recensé le nombre de points du réseau de collecte des eaux usées (unitaire ou séparatif) nécessitant au moins 2 interventions par an (préventives ou curatives). Ce nombre est rapporté à 100 km de réseaux de collecte des eaux usées, hors branchements.)

Nombre de points critiques : 120
 Réseaux unitaires ou séparatifs : 697
Points critiques / 100km : 17

– Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées.

(Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne annuelle du linéaire de réseaux (hors linéaires de branchements) renouvelés au cours des cinq dernières années par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées.)

– Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau.

(Parmi les bilans de fonctionnement des équipements d'épuration réalisés sur 24h, nombre de bilans conformes aux objectifs de rejet spécifiés par l'arrêté préfectoral rapporté au nombre total de bilans.)

Nombre d'analyses : 1 440
 Bilans non conformes : 3
Taux de conformité : 99,79 %

– Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées.

La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 120, les éléments indiqués aux points B et C n'étant pris en compte que si la somme des points mentionnés au point A atteint 80. Pour des valeurs de l'indice comprises entre 0 et 80, l'acquisition de points supplémentaires est faite si les étapes précédentes sont réalisées, la valeur de l'indice correspondant à une progression dans la qualité de la connaissance du fonctionnement des réseaux.

A – Éléments communs à tous les types de réseaux

20 points : Identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejets potentiels aux milieux récepteurs (réseaux de collecte des eaux usées non raccordés, déversoirs d'orage, trop pleins de postes de refoulement...)	20
10 points : Évaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel de rejet (population raccordée et charges polluantes des établissements industriels raccordés)	10
20 points : Réalisation d'enquêtes de terrain pour reconnaître les points de déversements et mise en œuvre de témoins de rejet au milieu pour identifier le moment et l'importance du déversement	20
30 points : Réalisation de mesures de débit et de pollution sur les points de rejet, suivant les prescriptions définies par l'arrêté du 22 décembre 1994 relatif à la surveillance des ouvrages de collecte et de traitement des eaux usées mentionnées aux articles L. 372-1-1 et L. 372-3 du code des communes.	30

10 points : Réalisation d'un rapport présentant les dispositions prises pour la surveillance des systèmes de collecte et des stations d'épuration des agglomérations d'assainissement et les résultats en application de l'arrêté du 22 décembre 1994 relatif à la surveillance des ouvrages de collecte et de traitement des eaux usées mentionnées aux articles L. 372-1-1 et L. 372-3 du code des communes.	10
10 points : Connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets sur le milieu récepteur.	10
B – Pour les secteurs équipés en réseaux séparatifs ou partiellement séparatifs	
10 points : Évaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70 % du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant a minima la pollution organique (DCO) et l'azote organique total.	0
C – Pour les secteurs équipés en réseaux unitaires ou mixtes	
10 points : Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du système d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage.)	10
TOTAL	110

– Durée d'extinction de la dette 24 ans

(La durée d'extinction de la dette, exprimée en année, est égale au rapport entre l'encours total de la dette de la collectivité contractée pour financer les installations et l'épargne brute annuelle. L'épargne brute annuelle est égale aux recettes réelles déduction faite des dépenses réelles incluant notamment le montant des intérêts des emprunts à l'exclusion du capital remboursé.)
Cet indicateur est calculable par les collectivités organisatrices d'un service à partir des données du plan comptable. Ne sont pas concernées les collectivités de moins de 500 habitants exploitant un service en régie.

– Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente —

Ce taux correspond au taux d'impayés au 31 décembre de l'année N sur les factures émises au titre de l'année N-1. Le montant facturé au titre de l'année N-1 comprend l'ensemble de la facture, y compris les redevances prélèvement et pollution, la taxe Voies Navigables de France et la TVA liée à ces postes. Pour une facture donnée, les montants impayés sont répartis au prorata hors taxes et redevances de la part « eau » et de la part « assainissement ». Sont exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers.

– Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations écrites reçues :

Taux de réclamations : $51 / 46,510 = 1,1 \%$

Ces réclamations peuvent être reçues par l'opérateur ou directement par la collectivité. Un dispositif de mémorisation et de suivi des réclamations écrites est à mettre en œuvre. Le taux de réclamations est le nombre de réclamations écrites rapporté au nombre d'abonnés divisé par 1 000. Sont prises en compte les réclamations relatives à des écarts ou des non-conformités vis-à-vis d'engagements contractuels, d'engagements de service, notamment au regard du règlement de service, ou vis-à-vis de la réglementation, à l'exception de celles relatives au niveau de prix.

4°- Financement des investissements

– Montants financiers des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire : 2 271 933 € HT

– Montants des subventions de collectivités ou d'organismes publics et des contributions du budget général pour le financement de ces travaux.

Conseil général de la Moselle :	139 787 € HT
Agence de l'eau Rhin-Meuse :	250 846 € HT
TOTAL :	390 634 € HT

– Encours de la dette : 9 393 018 € HT

– Annuités de remboursement de la dette : 1 121 808 € HT

Dont Capital :	648 455 € HT
Intérêts :	473 352 € HT

– Montant des amortissements : 5 965 631 € HT

– Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service : montants prévisionnels des travaux.

Les principaux projets visant la protection de l'environnement concernent :

- Système de collecte et de transfert des effluents par temps de pluie sur le réseau unitaire (estimé 3 M € à l'horizon 2009).

- Raccordement des communes de Laquenexy, Saint-Privat, Noisseville sur le système d'assainissement de l'agglomération messine (estimé 2,3 M €, réalisation 2007 à 2009).

- Raccordement direct à la Moselle de l'exutoire du centre de traitement des eaux de l'agglomération messine (estimé 935 000 €).

Les principales opérations de renforcement des réseaux, visant à améliorer l'assainissement, concernent les secteurs de Metz Borny (rue de Bourgogne, estimé 800 000 €), Metz avenue Louis-le-Débonnaire (estimé 500 000 €), Vaux, Vernéville, Vany, Ban-Saint-Martin, etc.

– Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice.

Lors de sa réunion du 15 décembre 2006, le Conseil d'administration a décidé le programme de travaux de l'exercice 2007, pour un coût total prévisionnel de 3 320 000 € HT, comportant les opérations suivantes :

Metz rue Clovis, réhabilitation ; Metz Avenue Louis-le-Débonnaire, équipement électro-mécanique ; Metz, installation d'antiflottants sur déversoirs d'orages ; Vany, suppression d'eaux claires parasites ; Laquenexy, mise à niveau des réseaux ; Metz, raccordement à la Moselle de la station d'épuration ; Metz, rue de la Garde, réhabilitation des réseaux ; Metz, rues Lyautey et Schuman, restructuration réseaux ; Metz Borny, rue de Bourgogne, redimensionnement des collecteurs ; Metz Sablon, suppression d'eaux claires parasites ; Noisseville, raccordement à la station d'épuration de l'agglomération ; Metz, route de Thionville, mise en place de pompes ; Metz Borny, assainissement ZAC grand projet de ville ; Woippy, ORU, assainissement prolongement rue Corneille Agrippa et voie nouvelle.

5°- Actions de solidarité et de coopération décentralisée

– Montants des abandons de créances ou des versements à un fonds de solidarité au titre de l'aide au paiement des factures d'eau des personnes en situation de précarité en application de l'article L 115-3 du code de l'action sociale et des familles

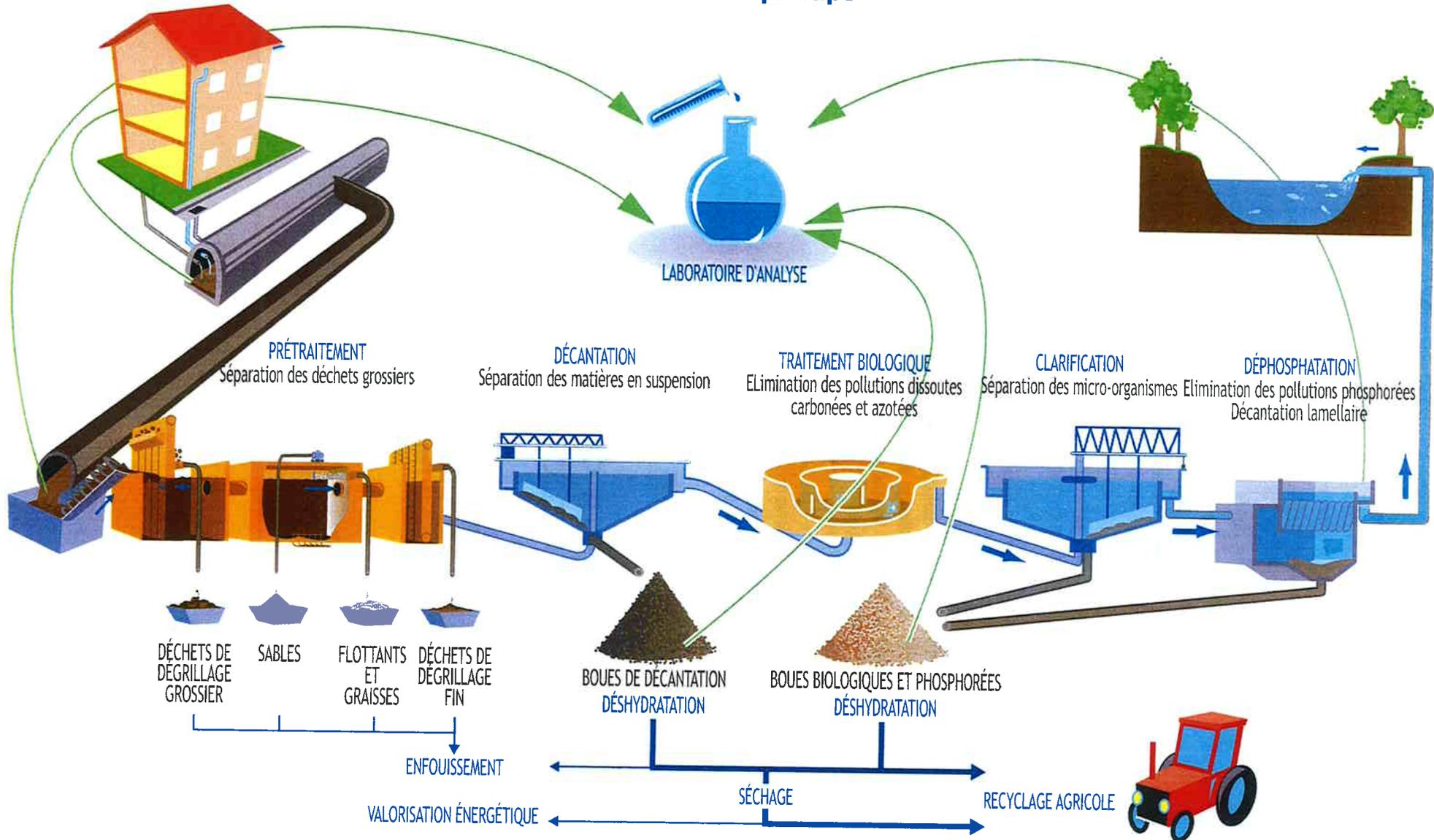
19 662 € HT

– Descriptifs et montants financiers des opérations de coopération décentralisée conduites en application de l'article L. 1115-1-1 du code général des collectivités territoriales.

Sans objet

L'ASSAINISSEMENT

Schéma de principe



CENTRE PRINCIPAL DE TRAITEMENT DES EAUX RÉSIDUAIRES

Efficacité des traitements

Moyenne des auto-contrôles journaliers réglementaires

BILAN 2006	CONCENTRATIONS mg/l			RENDEMENTS %	
	ENTRÉE	REJET	Valeur autorisée	Valeur mesurée	Valeur autorisée
Matières en suspension	196	3,5	30	98,2	-
Demande biochimique en oxygène	222	3,6	25	98,4	90
Demande chimique en oxygène	449	32,3	100	92,8	75
Matières oxydables	205	8,6	-	95,8	-
Azote global	44,8	2,3	10	94,8	75
Phosphore total	6,1	0,23	1	96,2	80

Contrôles par le Service d'Assistance Technique aux Stations d'Épuration (SATESE)

	Mat. en susp. %	Mat. oxydables %	Azote Global %	Phosphore %
février 2006	90	88	76	84
mai 2006	98	95	97	97
mai 2006	99	96	96	98
juillet 2006	99	96	95	97
juillet 2006	99	96	96	-
septembre 2006	99	97	97	98
septembre 2006	99	97	97	99
septembre 2006	99	97	97	99

STATIONS D'ÉPURATION ANNEXES

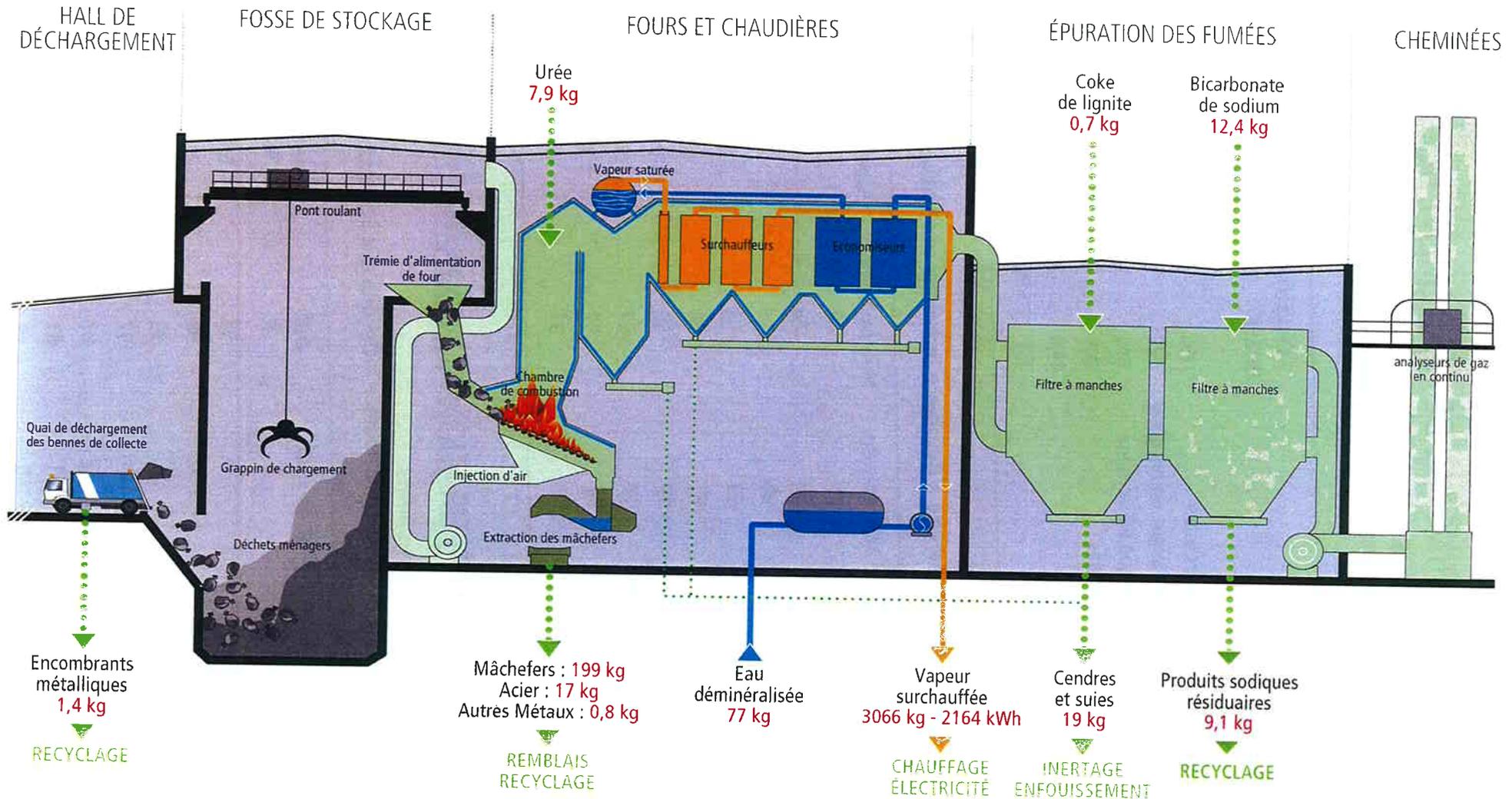
Efficacité des traitements

Contrôles par le Service d'Assistance Technique aux Stations d'Épuration (SATESE)

	Mat. en susp. %	DBO %	Azote total %	Phosphore %
LA MAXE	86	93	68	55
NOISSEVILLE	97	98	87	74
POUILLY	87	93	77	-
POURNOY LA CHETIVE	94	97	73	68
VERNEVILLE (Lagune)	79	87	72	56
LAQUENEXY station	81	83	59	69
LAQUENEXY lotissement	60	89	70	38

LA VALORISATION ÉNERGÉTIQUE DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

intrants et extrants (moyennes 2006 par tonne de déchets incinérés)



CONTROLES DES GAZ ÉMIS PAR L'UVE

Synthèse des données d'émissions atmosphériques 2001 à 2006

Ligne d'incinération N° 1

	Unités	2001	2002	2003	2004	2005	2006	Valeur limite	
		MOY	MOY	MOY	MOY	MOY	MOY	1/2 h	mesure
O ₂	%	8,9	9,3	9,9	10,4	10,7	9,3	-	-
CO ₂	%	8,4	8,9	8,4	8,2	8,4	10,0	-	-
CO	mg/Nm ³	24	13	5	11	17	11	100	-
NOx eq. NO ₂	mg/Nm ³	162	146	151	159	141	173	250	-
N ₂ O	mg/Nm ³	NM	19	95	57	12	46	-	-
SO ₂	mg/Nm ³	1,9	8,1	2,8	3,2	5,3	13,9	200	-
COT eq. CH ₄	mg/Nm ³	1,1	2,4	1,9	1,4	6,1	2,9	-	-
COT eq. C	mg/Nm ³	0,9	1,8	1,5	1,0	4,5	2,2	20	-
Poussières	mg/Nm ³	1,6	3,5	0,8	1,6	1,4	1,5	30	-
HCl	mg/Nm ³	4,4	3,4	5,3	6,8	7,5	9,8	60	-
HF	mg/Nm ³	0,4	1,1	0,4	0,3	0,3	0,2	4	-
NH ₃	mg/Nm ³	5,3	8,6	4,3	1,7	1,9	1,6	-	-
Hg	mg/Nm ³	0,005	0,002	0,001	0,003	0,001	0,002	-	0,05
Cd + Tl	mg/Nm ³	0,025	0,003	0,003	3,E-04	1,E-04	0,005	-	0,05
As + Cr + Cu + Mn + Ni + Pb + Co + Sb + V *	mg/Nm ³	0,498	0,180	0,060	0,067	0,033	0,1	-	0,5
PCDD/F	ng/Nm ³	0,012	0,013	0,019	0,031	0,014	0,004	-	0,1

* : Co, Sb et V ont été intégrés à ce groupe à partir de l'année 2004

NM : non mesuré

Ligne d'incinération N° 2

	Unités	2001	2002	2003	2004	2005	2006	Valeur limite	
		MOY	MOY	MOY	MOY	MOY	MOY	1/2 h	mesure
O ₂	%	8,6	9,0	8,6	9,4	8,2	8,7	-	-
CO ₂	%	8,0	9,0	8,5	8,3	8,6	10,4	-	-
CO	mg/Nm ³	14	21	9	11	12	10	100	-
NOx eq. NO ₂	mg/Nm ³	144	153	152	160	158	171	250	-
N ₂ O	mg/Nm ³	NM	22	91	47	10	14	-	-
SO ₂	mg/Nm ³	2,2	9,1	8,0	5,6	4,4	2,1	200	-
COT eq. CH ₄	mg/Nm ³	3,4	2,4	2,0	1,4	2,5	1,7	-	-
COT eq. C	mg/Nm ³	2,3	1,8	1,7	1,2	1,9	1,3	20	-
Poussières	mg/Nm ³	2,7	2,6	2,3	2,5	1,5	1,3	30	-
HCl	mg/Nm ³	5,3	3,6	2,5	3,9	11,4	3,5	60	-
HF	mg/Nm ³	0,3	0,7	0,2	0,3	0,3	0,2	4	-
NH ₃	mg/Nm ³	2,0	14,2	3,6	2,1	3,5	0,3	-	-
Hg	mg/Nm ³	0,002	0,002	0,001	0,004	0,002	0,005	-	0,05
Cd + Tl	mg/Nm ³	0,016	0,006	0,001	2,E-04	7,E-05	0,004	-	0,05
As + Cr + Cu + Mn + Ni + Pb + Co + Sb + V *	mg/Nm ³	0,24	0,06	0,02	0,10	0,02	0,06	-	0,5
PCDD/F	ng/Nm ³	0,001	0,004	0,014	0,058	0,007	0,043	-	0,1

* : Co, Sb et V ont été intégrés à ce groupe à partir de l'année 2004

NM : non mesuré

**RAPPORTS D'ACTIVITE
DES SOCIETES
ANONYMES D'ECONOMIE
MIXTE LOCALE (SAEML)
FIM, METZ TECHNOPOLE
ET SOMERGIE**

FOIRE INTERNATIONALE DE METZ
Société Anonyme d'Economie Mixte Locale
Au capital de 50 000 €
Rue de la Grange aux Bois
57072 METZ
RCS Metz TI B 357 800 358 00032

Rapport d'activité - Année 2006 -

1 - ACTIVITE DE LA SOCIETE

1.1 Activité de la SAEML en 2006

L'actionnariat de la SAEML est constitué par une majorité d'établissements publics, à savoir :

- Ville de Metz	16,66 %
- CA2M	33,36 %

Le chiffre d'affaires global 2006 de la SAEML a été de 5 855 665 €, en progression de 2,24 % par rapport à l'année précédente.

A - La Foire d'automne

Elle représente **57% du chiffre d'affaires** avec 154 617 visiteurs enregistrés et un chiffre d'affaires de 3 395 912 €, en progression de 6,38 %.

B - Les manifestations organisées par la FIM

La réussite du salon **CREATIVA, salon des loisirs créatifs**, a permis de réaliser un chiffre d'affaires de 371 782 €.

2006 a également vu une progression du salon **URBEST, salon professionnel pour l'espace public**, avec un chiffre d'affaires de 257 294 €.

Le **salon des antiquaires** a connu une progression de + 3,09 % par rapport à 2005, avec un chiffre d'affaires de 236 125 €. Les efforts de restructuration de ce salon entrepris il y a deux ans se font donc ressentir.

Les manifestations **Puces** avec 351 720 € continuent de représenter une part importante du chiffre d'affaires, sur trois dimanches et quinze samedis dans l'année. Le chiffre d'affaires se maintient de même que l'affluence du visitorat.

C - Les autres salons accueillis

On constate une baisse de 7 % de cette activité de « location de surfaces et prestations de services » avec un chiffre d'affaires de 1 242 768 €, justifié par cette alternance année haute activité/année basse activité. 2006 n'a pas accueilli les salons ECO INDUSTRIES et PROCEED.

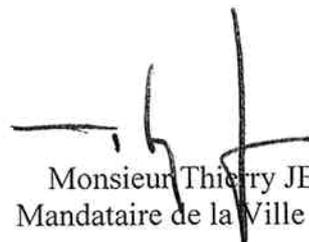
	<u>2006</u>	<u>2005</u>
Produits d'exploitation	5 953 204 €	5 847 761 €
Charges d'exploitation	6 697 698 €	5 876 284 €
Résultat d'exploitation	- 744 493 € (déficit)	- 28 522 € (déficit)
Résultat financier	35 652 € (excédent)	14 651 € (excédent)
Résultat exceptionnel	843 049 € (excédent)	111 401 € (excédent)
Impôt sur les bénéfices	- 31 247 €	- 3 750 €
Résultat Net	102 960 € (excédent)	93 780 € (excédent)

2.2 - Informations spécifiques

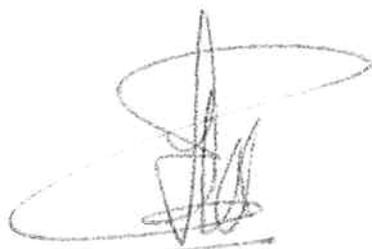
- Aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.



Monsieur André NAZEYROLLAS
Mandataire de la Ville de Metz



Monsieur Thierry JEAN
Mandataire de la Ville de Metz



Madame Laurence THILL
Mandataire de la Ville de Metz

METZ TECHNOPOLE
Société Anonyme d'Economie Mixte Locale
Au capital de 266 785,78 €
4 Rue Marconi
57070 METZ
RCS Metz TI B 391 705 787

Rapport d'activité - Année 2006 -

1 - ACTIVITE DE LA SOCIETE

A titre liminaire, il est intéressant de rappeler que par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 29 septembre 2003, il a été procédé à la fusion par absorption par la SAEML METZ TECHNOPOLE de la SAEML CESCO, avec effet au 1^{er} janvier 2003.

L'objectif de cette fusion était de mieux valoriser les moyens matériels et humains des deux sociétés au bénéfice du développement du Technopôle.

Le fonctionnement des divers départements de la SAEML reste inspiré par les principes établis lors de la fusion énumérés ci-après :

- Les entreprises et les institutions établies sur le Technopôle constituent l'élément clef de son développement tant en raison de leur dynamique interne que par leur capacité de générer sur le site des services d'accompagnement et des structures (transports, télécoms...) qui à leur tour attireront d'autres entreprises et institutions.
- Le bâtiment du Cescom apporte au Technopôle des services d'accueil d'entreprises et de réunions, mais aussi une image liée à son originalité architecturale.
- La création d'entreprises innovantes joue un rôle fondamental pour transférer dans l'économie les technologies développées dans la recherche ; au-delà de leur contribution au développement économique, ces entreprises innovantes sont aussi de puissants facteurs d'image pour le site, la Ville et l'Agglomération et il est donc important de les soutenir.

La section développement :

Ce département assure la promotion du site, le soutien aux entreprises et institutions du site et le lien avec les structures de soutien à la création entrepreneuriale. Cette mission technique est supervisée par le Conseil d'Administration qui a désigné un Administrateur pour contrôler en permanence l'activité du département développement.

L'année écoulée a été favorable au Technopôle de Metz avec une vingtaine d'implantations réalisées et la mise en route de plusieurs projets immobiliers dont la réalisation sera enclenchée en 2007-2008 (bâtiments WTC et bâtiments contigus au CESCO).

L'activité de la société s'est déroulée sur les bases suivantes :

- la base traditionnelle des années précédentes : contacts presse, agences de développement et agences immobilières.
- la prospection vers des cibles internationales en passant par les salons et événements internationaux auxquels participent les entreprises du Technopôle (NAB, Salon TDF, IBC...), les partenaires du Technopôle (WTC, club export, Club N-tech, Club des Technopôliciens ...) ou la SAEM METZ TECHNOPOLE elle-même (salon Intec en Allemagne, salon Israël Telecom).
- la réception de délégations de l'étranger (dont la Corée et la Chine).

Pour 2007, la société continue à travailler sur les bases des années précédentes tout en ajoutant un élément supplémentaire à ses actions. Lors du salon Israël Telecom, la société a ainsi remarqué un intérêt de PMI technologiques de ce pays pour s'implanter sur le marché européen à des coûts compatibles avec leurs moyens. Il a donc été imaginé un produit original qui combine une offre de domiciliation commerciale du CESCO avec une ouverture de compte à la Banque Populaire Lorraine Champagne. Il y a tout lieu de penser que ce produit pourrait intéresser des PME d'autres pays, en particulier en Corée, pays qui présente les mêmes caractéristiques stratégiques qu'Israël : étendue du territoire et population modeste, mais très nombreuses entreprises technologiques dans le domaine des TIC. Après avoir testé ce produit en Israël, où la société le présentera en septembre dans le cadre d'un événement organisé pour elle par la mission économique, la société partira donc vers l'Asie.

Les études nécessaires à l'extension du Technopôle ont, par ailleurs, été enclenchées en 2007 par la CA2M et devraient déboucher à la mise en place de nouveaux terrains pour répondre à la demande toujours forte pour son site.

Le pôle centre d'affaires CESCO :

Le centre d'affaires du CESCO vise à favoriser l'implantation sur le Technopôle de petites et moyennes entreprises de services aux professionnels en fournissant non seulement des bureaux, mais aussi des services d'accompagnement.

Le fonctionnement de l'exercice 2006 est satisfaisant comme le montrent les chiffres et le coefficient d'occupation des locaux à 100 %, mais aussi les paramètres concernant les locaux de réunion et la domiciliation qui sont en augmentation.

Les capitaux propres ressortent au 31 décembre 2006 pour un montant de 412 461 €.

b) Compte de résultat :

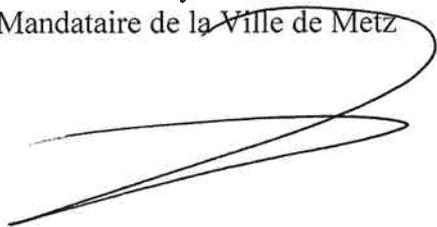
Le compte de résultat de la société arrêté au 31 décembre 2006 ressort comme suit, par comparaison à l'exercice précédent :

	<u>2006</u>	<u>2005</u>
Chiffre d'affaires	570 687 €	543 371 €
Produits d'exploitation	1 048 952 €	1 094 837 €
Charges d'exploitation	955 413 €	1 030 994 €
Résultat d'exploitation	93 539 € (excédent)	63 843 € (excédent)
Résultat financier	8 978 € (excédent)	6 750 € (excédent)
Résultat exceptionnel	2 230 € (excédent)	- 54 091 € (déficit)
Impôt sur les sociétés	- 2 175 €	- 1 575 €
Résultat Net	102 573 € (excédent)	14 928 € (excédent)

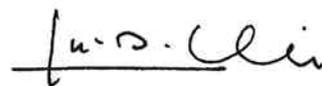
2.2 - Informations spécifiques

- Aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

Monsieur Rémy TRITSCHLER
Mandataire de la Ville de Metz



Mademoiselle Christine RAFFIN
Mandataire de la Ville de Metz



Madame Gisèle VERT
Mandataire de la Ville de Metz



SOMERGIE
Société Anonyme d'Economie Mixte Locale
Au capital de 1 000 000 €
8, rue des serruriers
57070 METZ
RCS Metz TI B381 009 372

Rapport d'activité - Année 2006 -

1 - ACTIVITE DE LA SOCIETE

Activité de la SAEML en 2006

Au cours de l'année écoulée SOMERGIE a rempli conformément à son objet social l'ensemble de ses missions.

a) Collecte du verre

Le tonnage de verre de la Ville de Metz atteint 3 136,26 tonnes (en diminution de 7 % par rapport à 2005) dont 416,50 tonnes concernant la collecte auprès des restaurateurs et des cafetiers. Le taux annuel de récupération s'élève à **25,3 kg par messin**.

L'aire de stockage et de transfert du verre de Metz-Borny a réceptionné près de **7 750 tonnes** contre 7 773 tonnes en 2005.

b) Collecte des journaux-magazines

Le taux de récupération en apport volontaire s'élève à **8,94 kg/ par messin et par an**, soit **1 107 tonnes pour 2006** (- 0,15 % par rapport à 2005).

c) Collecte sélective et tri

Les tonnages de collecte sélective (collectés en benne de collecte et au moyen du Véhicule d'Intervention Rapide) totalisent 5 337 tonnes en 2006, soit 43,1 kg par habitant.

Le tonnage de carton collecté auprès des commerçants s'élève à 786,60 tonnes (augmentation de 3,1 % par rapport à 2005).

d) Communication

Trois éco-voyages ont été organisés à l'attention des relais (concierges, gestionnaires d'immeubles, enseignants...).

Le programme pédagogique « l'Ecole et le Recyclage » s'est poursuivi pour la huitième année consécutive toujours en partenariat avec l'Education Nationale et la CA2M. Un bilan de l'année 2005-2006 a été réalisé révélant que 100 classes d'écoles primaires (2 087 enfants), 31 classes de maternelles (645 enfants) et 18 classes de collèges (300 adolescents) ont bénéficié de ce programme pédagogique de sensibilisation au tri des déchets et à l'éco-citoyenneté.

SOMERGIE a participé à diverses manifestations :

- Inauguration des kiosques à déchets à la Patrotte
- Les Recyclades
- Journées nationales portes ouvertes
- Conférence « Biodiversité, Recyclage et développement durable »
- Metz Art
- Fête de la Science
- Semaine du développement durable
- City Raid Andros
- Les ateliers du développement durable

e) Aire de compostage de déchets verts et de broyage de bois

Compostage :

La plate-forme de compostage totalise, en 2006, **15 485 tonnes** de déchets verts entrants (- 2,1 % par rapport 2005).

Les quantités de compost évacuées en 2006 atteignent **1 475 tonnes (pour 2 520 tonnes l'année précédente)**. Les travaux de mise sous serres du process de compostage ont perturbé l'exploitation de l'activité compostage limitant la production de compost. Tout comme en 2005, une partie des tonnages de déchets verts broyés (9 900 tonnes) a été expédiée sur un autre site de compostage en Meuse.

Broyage de bois :

En 2006, la plate-forme a réceptionné **7 005 tonnes** de bois. On note une forte progression des tonnages réceptionnés en raison de la mise en place depuis le 17 mars de la séparation du bois dans les déchèteries de l'agglomération messine.

f) Déchèteries de la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole

Les tonnages totaux déposés dans les déchèteries ont progressé de près de **2,8 % en 2006 pour un total de 40 912 tonnes**.

Les déchèteries de la **Petite-Voëvre et de la Houblonnière** enregistrent les dépôts les plus importants, avec plus de **8 400 tonnes** de déchets par site.

Les déchèteries **d'Ars-sur-Moselle et de Marly** totalisent respectivement **6 735 tonnes** (+ 1,2 % par rapport à 2005) et **5 826 tonnes** (- 6,5 % par rapport à 2005).

Enfin, les déchèteries de **Montigny-les-Metz et de Magny** dépassent les **5 000 tonnes** par an et par site en 2006.

La mise à niveau des équipements et infrastructures s'est traduit par les réalisations suivantes :

- Déchèterie de la Petite-Voivre :

création d'une plate-forme bétonnée pour l'implantation des conteneurs d'apport volontaire pour le verre et le papier, sécurisation du site, installation d'un bungalow supplémentaire, marquage au sol, pose d'un climatiseur et signalétique.

- Déchèterie de la Houblonnière :

réfection de l'électricité, remplacement des garde-corps, aménagement des quais, réfection de l'enrobé et signalétique.

- Déchèterie d'Ars-sur-Moselle :

vérification des compacteurs, remise en peinture des bungalows, du compacteur, du portail et des garde-corps. Remise en état d'un abri métallique et signalétique.

- Déchèterie de Marly :

aménagement des quais et signalétique.

- Déchèterie de Montigny-Les-Metz :

agrandissement de la plate-forme du compacteur à cartons, remise en état clôture et peinture. Réalisation d'un auvent, remplacement des garde-corps, aménagement des quais, marquage au sol et signalétique.

- Déchèterie de Magny :

agrandissement de la plate-forme du compacteur à cartons, réalisation d'un auvent, remise en état clôture, végétalisation de la rue Monceau et signalétique.

- Déchèterie de Vernéville :

modification du compacteur « déchets verts », modification de l'éclairage, installation d'un lave-main extérieur et d'un aspirateur. Déplacement du portail d'entrée et signalétique.

g) Déchèterie Intercommunale de Creutzwald :

Le contrat d'exploitation arrivant à échéance, un appel d'offres a été lancé, courant 2006, par la Communauté de Communes du WARNDT. SOMERGIE a remporté le contrat d'exploitation de la déchèterie de Creutzwald pour une durée de 5 ans.

Le tonnage total entrant représente, en 2006, **3 776 tonnes** en augmentation de 4,8 % par rapport à 2005.

h) Centre de démantèlement des déchets d'équipement électriques et électroniques (DEEE)

Le centre de démantèlement des déchets d'équipement électriques et électroniques mis en service en février 2005, a accueilli près de **570 tonnes de D3E**.

SOMERGIE, assure depuis la mi-décembre pour le compte de Véolia Propreté TRIADE la prestation de collecte des D3E auprès des points distributeurs adhérents de l'éco-organisme ECO-SYSTEMES dans les Vosges.

2 - ELEMENTS FINANCIERS DE LA SOCIETE

2.1 - Comptes et résultats

a) Bilan :

Le bilan de la société arrêté au 31 décembre 2006 peut être résumé de la manière suivante, par comparaison à l'exercice précédent :

ACTIF :

	<u>2006</u>	<u>2005</u>
Actif immobilisé	2 601 504 €	2 703 441 €
Actif circulant	3 267 991 €	2 909 342 €
Charges constatées d'avance	49 729 €	50 974 €
Total	5 919 224 €	5 663 757 €

PASSIF :

	<u>2006</u>	<u>2005</u>
Capital social	1 000 000 €	1 000 000 €
Réserve légale	100 000 €	100 000 €
Report à nouveau	45 342 €	430 755 €
Résultat de l'exercice	367 986 € (excédent)	302 087 € (excédent)
Subventions d'investissement	134 796 €	152 934 €
Provisions pour risques et charges	521 769 €	481 196 €
Dettes	3 749 331 €	3 197 136 €
Produits constatés d'avance		- 351 €
Total	5 919 224 €	5 663 757 €

Les capitaux propres ressortent au 31 décembre 2006 pour un montant de 1 648 124 €.

b) *Compte de résultat :*

Le compte de résultat de la société arrêté au 31 décembre 2006 ressort comme suit, par comparaison à l'exercice précédent :

	<u>2006</u>	<u>2005</u>
Produits d'exploitation	8 949 894 €	8 646 142 €
Charges d'exploitation	8 337 897 €	8 135 486 €
Résultat d'exploitation	611 997 € (excédent)	510 656 € (excédent)
Résultat financier	- 11 137 € (déficit)	- 14 170 € (déficit)
Résultat exceptionnel	44 727 € (excédent)	- 2 094 € (déficit)
Participation des salariés	- 71 254 €	- 44 023 €
Impôts sur les bénéfices	- 206 347 €	- 148 281 €
Résultat Net	367 986 € (excédent)	302 087 € (excédent)

2.2 - Informations spécifiques

- Il a été décidé d'une distribution de dividende en 2006.

Madame Jacqueline FROHMAN
Mandataire de la Ville de Metz



Monsieur Dominique GROS
Mandataire de la Ville de Metz

